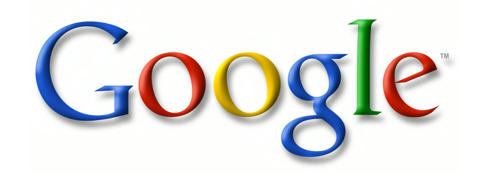


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

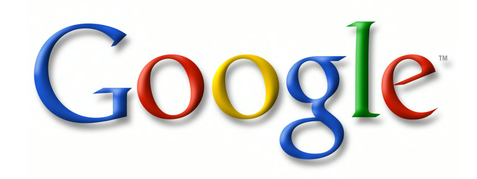
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

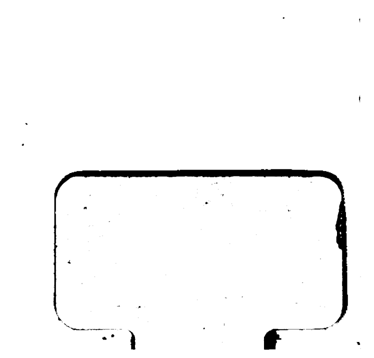
Nous vous demandons également de:

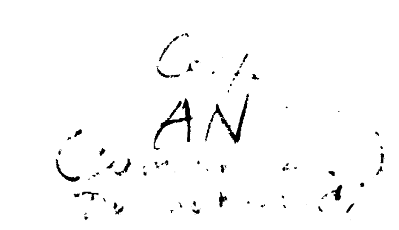
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08235652 2




AN

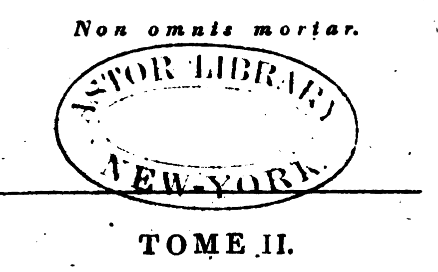
Dumouriez
Dumouriez
~~1166 3~~
2
AN

LA VIE

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

Non omnis moriar.


ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

TOME II.

HAMBOURG,
CHEZ B. G. HOFFMANN.
1795.

Table des Chapitres.

Livre III.

Livre IV.

LA VIE

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

LIVRE III.

CHAPITRE I.

Tableau de la France.

On avoit toujours confondu en France les mots *gouvernement* et *constitution*. Depuis 1400 ans la monarchie existoit, et comme le gouvernement n'avoit point de base certaine, il avoit éprouvé quantité de variations et de secousses. Il n'y avoit qu'une constitution qui pût parvenir à fixer sa marche, en assurant sa base. Sans remonter plus haut que Louis XIII, les rois de France avoient toujours soutenu leur autorité arbitrairement. Louis XIII, ou plutôt son premier-ministre, le cardinal de Richelieu, avoit gouverné par la *terreur*; Louis XIV par la *dignité*. Louis XV, après avoir eu un règne brillant jusqu'en

1748, étoit tombé dans le mépris. Dès lors les deux soutiens de la monarchie françoise, la *terreur* et la *dignité*, avoient échappé des mains des ministres.

Le règne du duc de Choiseul avoit été plus brillant que solide; son crédit avoit échoué devant celui d'une vile courtisane. Le monarque n'avoit point de *dignité*, le ministre n'inspiroit point la *terreur*, et le gouvernement se dégradoit. Le règne court du duc d'Aiguillon n'avoit été marqué que de l'empreinte sombre du desir d'imiter son grand-oncle: mais n'en ayant ni la vigueur, ni le génie, méprisé par un roi méprisable, il avoit encore affoibli l'autorité absolue par les efforts qu'il avoit faits pour se soutenir, parce que ses efforts n'étoient que des intrigues. Il falloit en France que pour être le maître, le roi régnât lui-même, ou laissât régner à sa place. Louis XV ne faisoit ni l'un ni l'autre.

Un autre ressort qui soutient ou détruit tous les gouvernemens, c'est l'état des finances. Les grandes guerres de Louis XIV, celles de Louis XV, mais plus que tout les déprédations énormes avoient

anéanti le grand principe de la force des rois et de la tranquillité des peuples. Plutarque disoit, il y a bien des siècles: *Il n'y a pas de plus grand désordre dans l'état que de rendre les finances la proie de la faveur, au lieu d'en faire la récompense des services.* A cet égard les abus étoient extrêmes. Le ministère des finances étoit devenu une banque de pharaon. Chaque contrôleur-général apportoit sa mise, c'est-à-dire des projets pour pressurer le sang des peuples: dès qu'il étoit *débusqué*, un autre le remplaçoit. Les courtisans se jouoient des ministres, les faisoient ou les défaisoient pour s'assurer le pillage, et méprisoient eux-mêmes un gouvernement dont ils remuoient à leur gré, plaçoient, ou déplaçoient les marionettes.

Aucun corps constitutionnel n'existoit pour mettre un frein aux dilapidations. Les parlemens en avoient la prétention; mais, ou on les achetoit, ou on rioit de leurs vaines remontrances, et lorsqu'ils gênèrent trop Louis XV, à l'aide de son chancelier Maupeou, il les cassa, et créa d'autres corps de juges, sous le nom de conseils supérieurs. La noblesse ne faisoit

point corps. Le clergé formoit une république séparée, dont on tiroit des dons gratuits. Quelques provinces avoient des États, mais quand ils vouloient se permettre de justes représentations, on les traitoit comme des rebelles. Le peuple n'étoit rien. La France composoit une immense société qui n'avoit ni nation ni patrie. Les maux étoient à leur comble. Depuis vingt ans on annonçoit la banqueroute générale. L'abbé Terray, le plus scélérat et le plus habile des contrôleurs-généraux de ce règne, avoit eu l'impudente bonne-foi d'assurer qu'elle étoit indispensable. Louis XV n'avoit pas osé la faire. Plongé dans l'insouciance et la crapule, il se trouvoit trop heureux de gagner du temps en entassant dettes sur dettes, sans s'embarrasser de ce que deviendroit son successeur.

Une mort digne de ses débauches en débarrassa la France, et fit monter sur le trône son petit-fils, l'infortuné Louis XVI, prince digne d'un meilleur sort. Jamais monarque n'a débuté avec des intentions plus pures, n'a été plus mal secondé, plus trahi, plus traversé. Au travers d'une éduca-

cation très-négligée, et même d'une écorce très-grossière, perçoient toutes les vertus morales, la bonté, la justice, l'économie, la modération, et la plus précieuse de toutes, la méfiance dans son inexpérience et dans la médiocrité de ses lumières.

La première démarche qu'il fit avec une intention très-louable, fut d'appeler auprès de lui un vieillard octogénaire, jadis plein d'esprit, ministre habile que vingt ans d'exil auroient dû guérir des vices de la cour. Ce misérable Maurepas perdit son maître qui l'avoit pris pour son mentor, ne se montra que léger et persiffleur, comme dans sa plus grande jeunesse, s'entoura d'une cour frivole, acheva d'égarer une jeune reine qui avoit un grand caractère, et qu'il pouvoit tourner vers le bien, séduisit les frères du roi par ses complaisances pour leur prodigalité, et acheva de ruiner la France, et de rendre le gouvernement méprisable.

Voilà l'homme qui a ouvert la boëte fatale d'où sont sorties toutes les calamités et les crimes des François. Malheureux Louis, reine infortunée, c'est Maurepas

qui est le premier auteur de votre martyre. S'il eût eu un cœur, s'il se fût pénétré de la grandeur des devoirs que lui imposoit la confiance d'un jeune roi, vous vivriez encore; et si la France n'avoit pas eu une constitution, au moins son gouvernement eût repris de la dignité, et les peuples eussent béni le mentor d'un bon roi.

Sa mort eût été un bonheur public, si dans cette cour foible et corrompue il se fût trouvé un seul homme de bien, que Louis XVI eût pu opposer au torrent de dépravations et de foiblesses qui ébranloient son trône, et qui devoient bientôt le renverser. Trente-huit ministres, qui en 14 ans traversèrent l'édifice croulant de la monarchie, achevérent d'en sapper les fondemens. Necker eut le courage de s'exposer au premier ministère. Il avoit des vues droites, et quelques talens; mais il étoit étranger, il ne connoissoit pas la France; il eût fallu qu'il eût été, ou prince du sang, ou d'une des plus nobles castes du royaume, pour pouvoir combattre avec succés l'intérêt personnel, l'insolence, les fourberies, l'avarice et toutes les passions qui élevoient un mur impénétrable entre

[illegible]
les deux grands soutiens du gouvernement, la terreur et la dignité. Quoiqu'il ait été sous l'enthousiasme universel qu'il a inspiré, il étoit au dessus du mépris dont on a couvert les derniers momens de son ministère.

Louis XVI a été pendant tout son règne, le jouet des personnes qu'il aimoit le plus. Ne pouvant pas lui donner des vices réels, on lui en donna de factices, comme l'amour du vin et la colère. Mais on employoit une arme bien plus terrible pour l'avilir; c'est celle du ridicule. A cela se joignoient les étourderies, les imprudences de la haute cour, le procès du collier, les anecdotes scandaleuses; et le nuage noir du mépris s'amassoit sur les têtes royales. L'orage a crevé, alors il ne s'est pas trouvé dans cette cour un homme qui se soit exposé pour sauver ce bon prince. Tous ont fui, l'ont abandonné, sont allés porter chez l'étranger leurs plaintes et leur rage, et ont grossi la tempête à laquelle ils le laissoient exposé tout seul.

Louis ne la prévoyoit pas. Son âme pure lui faisoit chercher des remèdes aux

intentions de ses sujets. Après avoir aboli les corvées et la question, après avoir cherché à se donner une grande force navale par la construction d'un port, après avoir établi l'économie, autant qu'il le pouvoit, par de grandes réformes dans sa maison domestique et militaire, il a voulu tout réparer en appelant la nation, non pas comme ses prédécesseurs, pour la tromper et la pressurer, mais pour consulter avec elle, comme un bon père de famille, sur les plaies de l'état. Déjà la nation l'avoit prévenu, en étudiant elle-même des matières qui l'occupoient peu jusqu'à cette époque.

La guerre d'Amérique n'avoit pas formé de grands généraux, mais les jeunes gens qui l'avoient faite, avoient vu de près un peuple nouveau soumis à une constitution sage. Leur tête s'étoit exaltée. Ils avoient rapporté des idées mal digérées, et voulant les adapter au génie national, ils avoient embrasé ce génie, et avoient allumé un volcan qui a couvert de décombres et de ruines cette terre de bonheur. Il falloit le flegme et la sagesse des Américains;

alors ces modernes législateurs auroient été utiles.

Louis avoit commencé son règne par rappeler les parlemens, prouvant par là qu'il ne craignoit pas les remontrances. Mais Brienne, ministre foible, brouillon et perfide, suivant la marche de ses prédécesseurs, excité par un garde-des-sceaux aussi brouillon et plus emporté que lui, lança contre le parlement de Paris en 1787 des lettres de cachet qui ne servirent qu'à mettre à découvert la foiblesse de la cour, et à éclairer le peuple. Brienne et Lamoignon furent sacrifiés; mais le mal étoit fait.

Bientôt les querelles de Necker et Calonne mirent à découvert la science mystérieuse des finances; tout le monde alors parla, écrivit, réfléchit sur le gouvernement, et l'on vit que c'étoit hors de lui-même qu'il falloit rechercher les ressources contre les maux dont on étoit accablé. La disgrace de Necker acheva d'indisposer les esprits, et c'est dans cette disposition de la nation que Louis et les ministres l'appelèrent à leur secours.

Calonne avoit renversé Necker, et l'en-

gouement du public pour ce dernier rendoit le rôle de son successeur bien plus difficile. Il avoit beaucoup d'esprit, de ressources, et surtout de hardiesse; mais avoit-il les vertus qui inspirent la confiance? Il fit un grand plan de finances en quatre mémoires; on dit que les deux derniers qu'on ne lui a pas donné le temps de faire connoître, sont très-bien faits. Il eut peur d'appeler les états-généraux. Déjà la cour avoit fait une maladresse sur cette ressource constitutionnelle: elle avoit engagé plusieurs écrivains à rechercher l'origine, les pouvoirs, les droits de ces assemblées. Le parlement, consulté, avoit prononcé qu'il falloit les tenir sur le modèle de ceux de 1614, les derniers qu'on eût eus en France, dans lesquels on avoit joué la nation; mais le parlement y avoit représenté en corps, à l'instar des trois ordres, et cette décision égoïste du parlement lui fit perdre la confiance de la nation, qui dès lors s'occupa des moyens de détruire un corps qui dans une matière aussi importante ne s'occupoit que de ses prétentions.

Calonne espéra que s'il pouvoit faire

passer son système de la finance dans une assemblée de notables, il parviendroit à éluder le parti extrême de convoquer les Etats-généraux. Son faux calcul tourna contre lui, et entraîna sa disgrace. Necker fut rappelé; il devoit tout à la faveur du peuple; il voulut montrer sa reconnoissance, et assurer cette faveur. Il fit donner la funeste décision de la double représentation du tiers, et c'est sous toutes ces auspices défavorables que s'ouvrirent les Etats-généraux de 1789. La cour vit qu'elle étoit perdue. L'histoire générale de la révolution détaillera toutes les fautes qu'elle fit pour retarder sa perte, et qui ne firent que la précipiter, et la rendre plus terrible. Dumourier n'a jamais eu ni le temps, ni la faculté d'approfondir tous ces faits, et il n'écrit que sa propre histoire.

CHAPITRE II.

De la révolution de 1789.

Pendant le voyage du comte d'Artois à Cherbourg en 1786, Dumourier étoit lié

avec le comte de Vaudreuil, favori de ce prince, son ancien camarade de collège, qu'il avoit logé chez lui. Leur existence et leurs habitudes les avoient séparés jusqu'alors, et ils se retrouvèrent avec plaisir. Vaudreuil avoit un coeur très-droit, beaucoup d'esprit et un grand attachement pour le comte d'Artois, prince très-aimable, et auquel il n'a manqué que de bons conseils. Dumouriez étant à Paris pendant l'hiver de 1788 à 1789, voulut se servir de Vaudreuil pour influencer l'opinion de ce prince. Mirabeau, aussi scélérat que grand génie, s'étoit jeté dans le parti du peuple pour se venger de la cour qui par de fréquentes lettres de cachet, avoit eu plutôt le tort de le mettre à couvert de la juste rigueur des lois, que de punir ses crimes.

Il prévit que le peuple, dans les mains d'un homme de cette trempe, rempli d'un talent aussi étonnant pour la parole, deviendroit un instrument terrible, si on ne lui opposoit une forte digue. Une discorde puérile divisoit la cour. On intriguoit dans cette grande affaire, comme dans les petites. Ni les parlemens, ni la noblesse, ni

le clergé ni le *bon* tiers état, ne pensoient à faire une coalition pour abattre, ou au moins balancer les factieux; cependant les Etats-généraux étoient décidés, et Mirabeau qui s'étoit emparé du duc d'Orléans, et par lui, de la populace de Paris, alloit se montrer un chef de parti formidable.

Dumouriez désiroit les Etats-généraux; il ne doutoit pas que la nation ne fût assez éclairée pour ne se laisser ni tromper ni avilir; il ne doutoit pas que connoissant son pouvoir, elle ne fît de grandes réformes, et qu'elle ne cimentât la régénération de la France par les lois constitutives qui empêcheroient à l'avenir les entours de nos rois de replonger la monarchie dans les affreuses extrémités qui forçoient Louis XVI à se jeter dans les bras de son peuple. Il espéroit que le choix des provinces pour l'élection des députés tomberoit sur des hommes éclairés, francs et libres, qui apporteroient des intentions droites; qu'ainsi Mirabeau en seroit exclus, ou n'y joueroit que le rôle d'un factieux.

Mais plus il comptoit sur la force et la sagesse de cette auguste assemblée, plus il

craignoit qu'une beauté frivole, irréfléchie, présomptueuse, qui ne calculeroit dans un nouvel ordre de choses que la diminution des dépenses, la cessation du pillage, et la fin des abus qu'elle regardoit comme sa véritable existence, son élément; une cour avilie par ses puérilités que gouvernoit l'active calomnie, n'ayant pas la plus légère idée de sa foiblesse contre une masse de vingt-six millions d'hommes, divisée, ne s'entendant pas, abusant de son chef qu'elle ne respectoit pas assez, ne précipitât la perte de la monarchie par des mesures despotiques qui irriteroient la nation, et la porteroient aux plus fâcheuses extrémités. Alors il prévoyoit une guerre civile fort courte, qui écraseroit la cour, mais qui malheureusement ne pourroit qu'entraîner la ruine du roi.

Plein de ces craintes, il alla trouver Vaudreuil, il lui traça ce tableau, il ne lui cacha aucun des dangers du roi, si on ne le présentoit pas aux yeux de la nation assemblée, entouré d'une grande majesté. Vaudreuil fut de son avis. Il falloit commencer par faire cesser les divisions de la cour, afin qu'étant réunie, elle eût plus de

dignité, et inspiroit plus de confiance, pour que la noblesse, le clergé, le parlement et la partie saine de la nation, qui étoit alors la plus nombreuse, se ralliassent autour du trône, et le soutinssent contre les factieux qui chercheroient à ébranler la monarchie au lieu de l'assurer sur une base constitutionnelle. Vaudreuil, plein d'ame et d'attachement personnel pour le comte d'Artois, convint de tout. Ce prince étoit brouillé avec la reine; *Monsieur* l'étoit aussi avec la reine et le comte d'Artois.

Dumouriez dit à Vaudreuil, que c'étoit au comte d'Artois qui avoit une grande réputation de franchise, à faire la première démarche auprès de la reine; bien convaincu que ce premier raccommodement entraîneroit celui de *Monsieur*, et amèneroit la coalition générale autour du roi. Vaudreuil écrivit sous la dictée de Dumouriez le plan de conduite que le prince devoit tenir, et jusqu'au discours par lequel il devoit débuter avec la reine. Vaudreuil lui dit deux jours après, que cette négociation étoit manquée.

Il y avoit aussi un autre objet d'inqui-

étude ; c'étoit sur le choix du lieu du rassemblement des Etats-généraux. Paris commençoit déjà à montrer une grande fermentation. Cette ville, comme toutes les capitales fort peuplées, étoit le centre de la corruption et des intrigues. Si on y assembloit les Etats-généraux, ils pouvoient ou y être influencés par l'or et les intrigues d'une cour qui ne connoissoit pas d'autre moyen de diriger les hommes, ou être entraînés dans des partis violens par les factieux. Les mêmes dangers existoient à Versailles où la cour ne gouvernoit ni par la terreur ni par la dignité. Il étoit bien sûr que cette cour, vue de trop près, inspiroit du mépris à une assemblée revêtue d'une puissance énorme, et que la puerilité des moyens qu'on prendroit pour la paralyser, ne feroit que l'irriter.

Il en parla à Mr de Malesherbes, ancien ministre, qui trop vertueux, avoit quitté sa place pour vivre en philosophe, et qui est sorti de sa retraite par le plus noble de tous les dévouemens, pour se présenter comme défenseur de l'infortuné Louis. Cet homme éclairé convint de la vérité de ses observations, et se chargea

d'amener à cette opinion le ministre de la marine Laluzerne, son neveu. Dumouriez se chargea de solliciter M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, qu'il connoissoit beaucoup, et qui avoit un assez grand crédit sur le roi, avec lequel il avoit été élevé.

Ils indiquèrent à ces ministres la ville de Bourges ou celle de Tours, qui toutes deux sont centrales, et ils ajoutèrent qu'il convenoit que pendant toute la tenue des États, la cour établît sa résidence à 4 ou 6 lieues de celle de l'assemblée. Leurs efforts furent inutiles. La famille royale, la cour, les ministres eux-mêmes tenoient à leurs habitudes, à leurs plaisirs, à leurs intrigues de Versailles et de Paris. Par le plus faux de tous les calculs ils s'y crurent plus forts qu'en province; ils imaginèrent que l'éclat de la cour éblouiroit les députés, et que la politique les dirigeroit. Montmorin annonça comme une victoire, qu'il venoit d'obtenir que les États-généraux seroient assemblés à Versailles. Il y avoit en ce moment peu de monde chez ce ministre. Dumouriez qui s'y trouvoit, ne put pas s'empêcher de gémir tout haut sur

les malheurs qu'il en prévoyoit, devant madame de Montmorin et le chevalier de Coigny. Le ministre lui en sut très-mauvais gré, et cette circonstance commença à les refroidir.

Il ne retourna plus à Versailles, regardant dès lors tous ceux qui y régnoient, comme des enfans imprudens qui jouent avec des charbons ardens, et mettent le feu à la maison. Le roi et ses frères, quoique jeunes, étoient dans l'âge de la maturité, mais ils n'avoient pas autour d'eux un seul homme qui leur fît faire des réflexions solides, ni qui leur inspirât la conduite grave et prudente, nécessaire dans des circonstances aussi dangereuses. Les courtisans prolongent tant qu'ils peuvent la jeunesse, ou même l'enfance des princes, parce que c'est du sein de la frivolité, de la niaiserie et des plaisirs futiles, qu'ils tirent leur crédit. Dès qu'un prince devient un *homme*, il peut avoir des amis, mais il n'a plus de favoris.

Une grande question agitoit alors Paris, et se discutoit surtout dans une société que fréquentoit beaucoup Dumouriez. Elle étoit composée de messieurs de Crillon,

fils du vainqueur de Mahon; l'aîné avoit été son camarade de collége, le second étoit son ami depuis l'Espagne; un autre ami de la même date, le prince Emanuel de Salm-Salm étoit de cette société, ainsi que le duc de Liancourt, Kersaint et plusieurs autres; tous ont été membres de l'assemblée nationale, plutôt ou plus tard.

Cette question importante rouloit sur la manière de voter. Les uns soutenoient le *vote* par tête, et ils avoient raison si on vouloit que les Etats-généraux fussent utiles. Les autres soutenoient le *vote* par ordres; c'est cette manière de voter qui avoit rendus inutiles tous les Etats-généraux précédens, parce que la noblesse et le clergé, participant au bénéfice des abus, et la cour ayant sur eux l'influence des dignités et des pensions, le tiers auroit toujours été seul contre deux.

Dumouriez fit un petit écrit pour éclaircir cette question, intitulé: *cahiers d'un bailliage qui n'enverra point de députés aux Etats-généraux.* Il y mit pour épigraphe un argument socratique qui décidoit la question en faveur du *vote* par tête, en jetant du ridicule sur la question

même. Voici cette épigraphe. *Comment votera t'on pour décider comment il faut voter? Votera t'on par ordre pour prononcer qu'il faut voter par tête? Votera t'on par tête pour décider qu'il faut voter par ordre?* Ce petit écrit avoit 40 pages. Il y ajouta le discours d'un député à l'ouverture de l'assemblée, et la division de cette assemblée en plusieurs chambres, pour lui faciliter l'immense travail qu'elle avoit à faire sur toutes les parties du gouvernement, pour les régénérer d'après une base constitutionnelle et solide, qui devînt par la suite la loi fondamentale et l'appui invariable de la monarchie. Crillon l'aîné, homme vertueux, plein d'amour pour sa patrie et son roi, fit imprimer 1500 exemplaires de cet écrit, et les fit distribuer aux membres des Etats, à leur ouverture.

Il partit peu de temps après pour son commandement, conservant une correspondance intime avec ce même Crillon. Les deux frères furent du nombre des 47 membres de la noblesse qui se réunirent les premiers à l'ordre du tiers pour ouvrir les Etats-généraux, et qui entraînèrent une partie du *bas* clergé. La petite intrigue

de la cour qui empêchoit la réunion des ordres, étoit encore plus mal-adroite que criminelle. Si ces membres de la noblesse et du clergé n'avoient pas pris le parti de se réunir, le tiers-état qui composoit à lui seul la moitié de la représentation nationale, alloit prendre son parti; et ouvrir les Etats sans les deux autres ordres. Cette scission eût entraîné sur le champ le bouleversement de la monarchie. La conduite du tiers dans tout le cours de cette année fut prudente, noble et modérée; car il est à remarquer qu'alors tous ses avis étoient sages et circonspects, et que c'est à la noblesse et au clergé qu'on doit la suppression de tous les droits et privilèges, par pique réciproque de ces deux ordres; ainsi que la déclaration des droits de l'homme.

Comme c'est cette déclaration qui a amené tous les malheurs de la France, par l'abus qu'on en a fait, Dumouriez va placer ici les objections qu'il fit inutilement contre cette démarche imprudente qu'on doit à Lafayette et aux autres imitateurs mal-adroits des législateurs américains; leur intention, surtout celle de Lafayette, étoit

bonne. Cette déclaration est la base naturelle de toute société humaine. Ils n'ont manqué que de tact, ils ne connoissoient pas leur nation, ils avoient du zèle, de l'imagination, ils étoient égarés par des métaphysiciens aussi inexpérimentés qu'eux. Mais les erreurs de cette nature sont d'une terrible conséquence. Les François jusqu'alors, surtout dans les provinces, ne s'étoient jamais occupés du gouvernement; mécontens, parce qu'ils étoient vexés, ils désiroient un changement; ils étoient occupés à nommer des députés, dépositaires de toute leur confiance; c'étoit à ceux-ci à faire une bonne constitution et de bonnes lois. Personne ne contestoit au peuple ses droits, il les exerçoit dans toute leur plénitude, dans cette assemblée nationale; ainsi il étoit inutile de lui donner préliminairement connoissance des droits de l'homme. Mais le caractère impétueux de cette nation *volcanique* lui rendoit cette connoissance infiniment dangereuse.

Dumouriez, dans un de ses écrits, la comparoit aux mystères d'Eleusis. Sachant combien les François en abuseroient, il disoit qu'avant tout il falloit tracer à

chaque individu de la France régénérée, depuis le roi jusqu'au citoyen indigent, la connoissance exacte de ses devoirs, appuyée sur de bonnes lois pour les remplir; qu'ensuite on pourroit, si on vouloit, faire connoître à la nation, en vertu de quels droits les législateurs avoient opéré en son nom; que la constitution devoit être un édifice d'une architecture régulière, dont la déclaration des droits n'étoit que l'échaffaudage qui servoit à le construire; que quand le bâtiment seroit achevé, il étoit inutile de présenter à la nation le plan de cet échaffaudage, qui ne devoit même plus subsister; qu'enfin si on considéroit la déclaration des droits comme la préface de la constitution, il étoit dans l'ordre que le livre fût fait avant de faire paroître la préface; que telle avoit été la marche des Américains que nous voulions prendre pour modèles; que ce n'étoit qu'après avoir posé les *devoirs* de l'homme, qu'ils lui avoient présenté ses *droits*: que si la déclaration des droits précédoit la confection des lois, il en résulteroit nécessairement une cessation de gouvernement, et une confusion qui influeroit dange-

mouvement sur l'assemblée elle-même, et rendroit son travail précipité et imparfait.

Il eut beau dire. *C'étoit la voix criante dans le désert.* La vanité des métaphysiciens, des beaux-esprits et des novices législateurs les égara. La déclaration parut, elle fut interprétée tout de travers par le peuple, il confondit sa *force* avec ses *droits*, et l'anarchie fut universelle.

Une autre question tout aussi funeste, divisa les esprits cette année. C'est celle du *veto*. Dumouriez va encore placer ici les objections qu'il envoya inutilement. C'étoit le droit le plus dangereux qu'on pût donner au roi; c'étoit son arrêt de mort, quoiqu'alors on ne pût pas y entrevoir le même danger. « Ou le roi étoit revêtu » purement de la puissance exécutive; alors » il ne devoit pas exercer un droit prohibitif » sur la confection des lois, puisqu'il devoit y » être soumis, et que son pouvoir se bornoit » à les faire exécuter. Ou on lui laissoit une » part co-législative; alors ce n'étoit pas un » droit prohibitif qu'on devoit lui accorder; » il devoit partager l'action de faire les lois » avec les Etats-généraux ou l'assemblée » constituante. Un pouvoir négatif n'étoit

» ou qu'une arme dans sa main dont il
» pouvoit abuser pour empêcher la confection des loix, ou une source de discorde entre lui et les législateurs. Comme ceux-ci réunissoient tous les pouvoirs de la nation, il devoit toujours être vaincu dans cette lutte inégale; le veto n'étoit donc un droit illusoire, un piége
» qu'on tendoit au monarque. »

La cour elle-même crut avoir tout gagné en l'obtenant. Elle avoit acheté à cet effet Mirabeau et beaucoup d'autres membres, et cette corruption acheva de tout perdre.

Il n'avoit tenu qu'à Dumouriez de se mettre sur les rangs pour être élu membre de l'assemblée constituante. Ses amis l'en pressoient, et vraisemblablement il auroit réussi, s'il s'étoit présenté à l'assemblée d'élection de Lizieux, comme représentant des droits de la marquise de Belloy, sa belle-mère, qui avoit deux terres seigneuriales dans ce canton. Il ne le voulut pas 1° parce qu'il ne se crut pas assez instruit; 2° parce qu'il étoit attaché à sa position tranquille, et à son commandement de Cherbourg.

Il espéroit alors que l'assemblée consti-

tianite réussiroit à régénérer la France. Dans ce cas il espéroit pouvoir faire reprendre les projets de Cherbourg, et les exécuter en grand. Il fit même des mémoires sur ces projets, qu'il envoya à son ancien ami Latouche, capitaine de vaisseau, devenu pour son malheur chancelier d'Orléans, membre de l'assemblée constituante et du comité de marine. Dumourier craignoit qu'on ne prît le prétexte de sa résidence à l'assemblée, s'il en devenoit membre, pour lui donner un successeur. Il s'étoit formé lui-même cet asyle, il vouloit le conserver, ne prévoyant pas alors qu'il viendroit une époque où aucun François n'auroit un asyle assuré dans sa malheureuse patrie.

Il se contenta de dresser des projets de cahiers pour les députés de la noblesse du Cotentin. Ses amis à qui il les confia, les ayant communiqués, ils furent rejetés avec dédain, parce qu'il proposoit que la noblesse offrît d'elle-même l'abandon de ses privilèges pécuniaires qui devoient lui être enlevés. D'autres bailliages furent plus raisonnables, et firent cette

offre, entr'autres celui de Beauvais, dirigé par le comte de Crillon.

On sut qu'il avoit fait ces cahiers; la noblesse ne le lui pardonna pas. Il passoit pour populaire, ce qui étoit alors un crime. On le regardoit comme un *officier de fortune*, et même comme un roturier, parce qu'en devenant officier-général, il n'avoit voulu prendre aucun titre comme tous ses confrères, et que par insouciance, n'ayant point d'enfant, il n'avoit jamais dit s'il étoit noble ou non.

CHAPITRE III.

Troubles en Normandie. Révolte de Cherbourg.
1789.

Dans toute la France toutes les autorités légales avoient cessé; il n'y avoit plus de gouvernement. Les parlemens n'osoient réprimer la licence, ni rendre la justice. Les intendans et les subdélégués, non seulement étoient sans fonctions, mais la plupart en fuite, craignant les vengeances du peuple. Les gouverneurs, les commandans généraux et particuliers avoient en-

cent une demi-autorité sur les garnisons, parce que l'armée, indécise, ne savoit encore de quel côté se tourner. Elle étoit, même les officiers, plus révolutionnaire que royaliste; chaque ville, pour sa propre conservation, avoit formé un conseil municipal qui réunissoit précairement tous les pouvoirs. La France ressembloit à la ligue des Achéens, excepté qu'il n'y avoit ni ensemble ni accord entre les villes et les provinces.

La cour et l'assemblée constituante étoient en guerre ouverte; elles tâchoient mutuellement de se nuire, et chaque parti avoit répandu dans les provinces des agitateurs qui les remuoient en sens contraire. Le grand mobile pour inquiéter le peuple, pour le pousser à des excès, étoit de lui faire craindre la disette, d'en occasionner de partielles, soit par des pillages de magasins et de marchés, soit en arrêtant et vexant les blatiers et les marchands de grains.

C'est en cet état qu'il trouva la Normandie. Le duc de Harcourt restoit auprès du roi son frère, le duc de Beuvron commandoit en Normandie. Pendant le

tête à la moindre émeute, se jetant dans des dangers réels par des démarches précipitées, il avoit eu l'imprudence de faire dresser à Caen trois potences, sur lesquelles des plaisans du peuple qui alors bravoit tout, avoient mis trois écuelles de bouillie, avec cet écriteau: *bouillie pour les chats*. Dumourier le trouve entouré de deux ou trois vieux officiers-généraux qui tâchoient de l'empêcher de faire des sottises trop fortes. On l'admit dans le conseil, et comme on savoit qu'il étoit aimé du peuple, on lui donna des lettres de commandement pour toute la basse-Normandie.

Il voyagea de ville en ville, de marchés en marchés, se servant de tous les moyens de conciliation, et cependant se servant quelquefois des troupes pour escorter les convois, et établir la tranquillité des marchés. Il gagna si bien la confiance, qu'il rétablit la circulation des grains, même d'une province à l'autre. Il fit acheter des grains en Angleterre, et se servant à propos des chasse-marées, appartenans au roi, qu'il avoit à Cherbourg, il fit pénétrer les comestibles par les rivières jusqu'à St. Lô,

qui étoit un point central d'où il les faisoit distribuer dans toute la basse-Normandie. Par tout il trouva le peuple furieux contre le duc de Beuvron pour ses potences dressées, et pour une ordonnance qu'il avoit fait afficher à Caen, qui défendoit toute assemblée, et qui ordonnoit aux soldats, lorsqu'ils trouveroient cinq personnes attroupées dans la rue, de les disperser, et en cas de refus d'obéir, de faire feu sur elles. Les soldats eux-mêmes murmuroient contre cette ordonnance déplacée, et juroient qu'ils ne l'exécuteroient pas.

Il trouva les esprits si animés contre le duc de Beuvron, qu'il se crut obligé d'en prévenir son frère, et de le solliciter de revenir prendre le commandement. Nulle part il ne fut insulté par le peuple, quoique devenu très-turbulent; au contraire, à son apparition tout s'appaisoit. Cependant le travail des agitateurs étoit trop actif, pour qu'il pût parvenir à rétablir une tranquillité durable. Ce qui se passa à Paris dans les mois de juin et juillet acheva de déranger toutes les mesures qu'il

étoit prise à cet égard; l'affaire des grains n'étoit qu'un masque.

La cour vouloit anéantir l'assemblée constituante; celle-ci vouloit armer les peuples pour se soutenir. Il fut tenu à Marly un conseil d'état dont le résultat fut de chasser Mr Necker qui étoit alors l'idole des François. On fit avancer des troupes vers Paris; on avoit choisi de préférence les régimens étrangers; on avoit donné le commandement au maréchal de Broglie. Les commandans des provinces furent envoyés chacun à leur poste, parce qu'on s'attendoit à des mouvemens.

Un despotisme aveugle avoit dicté les mesures les plus imprudentes. Non seulement Dumouriez ne fut pas prévenu, mais quoiqu'il fût alors très-lié avec toute la famille de Beuvron, il étoit regardé comme suspect, précisément à cause de ses succès populaires. A la vérité, il n'avoit jamais caché ses sentimens. Tout le monde connoissoit ses liaisons avec la plupart des 47 nobles, et ses voeux pour la réforme des abus; il avoit aussi toujours parlé avec éloge des intentions pures de Necker.

Le 10 juillet, venant d'appaiser une sédition à Carentan, après avoir expédié au duc de Beuvron quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs, et 2 pièces de 4, parce qu'il avoit peur avec raison de la populace de Caen, il arrive chez lui, il y trouve une assemblée de plus de 60 dames et le double de nobles qui avoient l'air triomphant; il s'approche de la duchesse qui lui dit à haute voix très-imprudemment; *hé bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker est chassé; pour le coup, le roi remonte sur son trône, l'assemblée est renversée, vos amis les 47 sont peut-être à l'heure qu'il est à la Bastille, avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolens du tiers, et surement le maréchal de Broglie est dans Paris avec 30000 hommes.*

Tant pis, madame la duchesse, répond-il. Il prend le duc sous le bras, et l'emmène dans son cabinet. Il lui dit: *tout ce que vient de m'annoncer madame de Beuvron, n'arrivera pas, sans répandre beaucoup de sang, et si le roi réussit dans un projet aussi violent, il est perdu; mais en attendant vous êtes détesté ici, nous n'y*

sommes pas les plus forts, comptez peu sur les troupes, elles ne tireront pas sur le peuple, et votre femme vous fera massacrer par son imprudence. Le duc qui bien que brave à la guerre, n'avoit pas le genre de courage qu'il faut dans les émeutes populaires, s'intimide dabord; il appelle la duchesse. Tous deux la grondent; elle s'effraie; on rentre dans le salon; la joie se change en taciturnité, et tout le monde se retire.

Le duc d'Harcourt arrive le lendemain. On tient conseil où est appelé le marquis d'Hautefeuille, maréchal-de-camp; on convient que l'événement de Paris, de quelque manière qu'il tourne, ne peut que faire un dangereux effet à Caen; qu'il faut bien vîte en retirer le duc de Beuvron, et on le fait partir le même jour pour Cherbourg où on espère que ses imprudences de Caen ne l'ont pas encore rendu odieux, et où il y avoit cinq bataillons, dont un d'artillerie de la marine. Il part sur le champ, et on décide que les deux duchesses et leurs familles se retireront à Harcourt.

Dumouriez prit un logement chez l'in-

tendant pour lui servir de sauvegarde, et pour être à portée du duc d'Harcourt qu'il ne vouloit pas quitter. Celui-ci, plus sage et plus réservé que son frère, attendoit avec inquiétude les nouvelles de Paris, et affectoit de n'en pas parler. Cependant Dumouriez, chargé du commandement des troupes qui consistoient en 2 bataillons du régiment de Bourbon infanterie, 4 compagnies de grenadiers et chasseurs, et 150 hommes du régiment commissaire-général cavalerie, pouvoit joindre à cette petite garnison la garde bourgeoise de plus de 2000 hommes, bien habillée et bien armée, suffisante pour défendre l'intérieur de la ville contre deux terribles faubourgs, Bourg-l'abbé et Vauxcelles, remplis d'une immense population de la classe la plus indigente et la plus séditieuse.

Le château de Caen étoit tout ouvert, et pouvoit s'escalader de par tout. Le duc de Beuvron avoit eu l'imprudence d'y faire monter quelques pièces de canon sur des affuts pourris, ce qui avoit encore plus irrité le peuple.

Le 12 arrive de Paris le duc de Coigny;

il apportoit toute la disposition militaire du maréchal de Broglie autour de la capitale. Il avoit divisé son infanterie en 3 ou 4 petits camps, très-rapprochés de la ville; sa cavalerie couroit les deux plaines de Grenelle et de St. Denys; sa grosse artillerie arrivoit dans cette dernière ville. Il n'avoit jeté que cinquante Suisses dans la Bastille.

Dumouriez lui dit sur le champ que si on gardoit une position aussi peu militaire et aussi absurde, on seroit battu; que la défection des gardes-françoises est d'un exemple qui auroit dû engager à ne pas placer les troupes près des catins, de la bonne chère et du palais-royal. Il le prie de mander sur le champ la disposition suivante, et de presser pour qu'on la prenne s'il est encore temps.

1°. Jeter dans la Bastille un maréchal-de-camp avec quatre bataillons, qui occuperoient l'arsenal jusqu'à la rivière, et tireroient une tranchée au devant, pour se séparer du faubourg St. Antoine et du quai.

2°. Poster 500 hommes dans l'île Louviers avec du canon, pour croiser leur feu avec celui de la Bastille et de l'arsenal, en cas que le peuple veuille attaquer par les quais.

3°. Mettre 6 bataillons derrière cette première division, avec un corps de cavalerie dans la presqu'île de St. Maur, occupant Vincennes, pour secourir la Bastille.

4°. Retirer tous les petits camps du champ de Mars, du bois de Boulogne, des Champs-Elisées, et les reporter sur les hauteurs de St. Cloud, Sèvres, Meudon, avec la rivière devant soi, et retrancher un autre corps de 8 à 10000 hommes à St. Denys en continuant de ſaire battre les deux plaines St. Denys et de Grenelle par la cavalerie et les hussards. Par ce moyen Paris eût été bloqué, et le roi sauvé; car le premier mouvement de Dumouriez avoit été de penser à la personne de Louis XVI.

Le duc de Coigny renvoya son valet-de-chambre à Paris. Dumouriez ignora ce qu'il écrivit, ne l'ayant jamais revu depuis. Il proposa au duc d'Harcourt de ne laisser à Cherbourg pour la garde des travaux que le bataillon de la marine, de rassembler à Caen le régiment de cavalerie, 8 bataillons qu'on avoit en basse-Normandie, et 10 pieces de 4 qui étoient toutes prêtes à St. Lô pour se porter à Mantes

en cas de besoin. Le duc d'Harcourt ne se décida à rien; il attendoit les nouvelles.

Le 15 au soir on apprit la prise de la Bastille, la dispersion de l'armée, la fuite des princes et du maréchal de Broglie, le triomphe de l'assemblée, et le rétablissement forcé de Necker au ministère. Le duc d'Harcourt fut abattu; il avoit cru que tout réussiroit. Ne sachant quel parti prendre, il proposa à Dumouriez de se jeter dans le château de Caen avec les deux bataillons. Celui-ci lui représenta qu'il n'y avoit ni vivres, ni moyens de défense, pas même d'eau; que d'ailleurs il ne falloit pas compter sur les troupes, et il refusa.

Cependant arrivèrent des émissaires de Rouen et de Paris, pour engager les habitans de Caen à s'armer. Ce ne fut plus la populace, mais tout le peuple qui forma une insurrection régulière, et qui vint annoncer assez paisiblement au duc d'Harcourt qu'il alloit se former en milice nationale. Il eût fallu alors, ne pouvant pas s'y opposer, montrer plus de constance; mais accablé de chagrin, le duc n'étoit pas maître de son extérieur. On apporta

des cocardes tricolores; on le força à en prendre, ainsi que toute sa maison, et on en donna aux troupes.

Le peuple continua à le traiter avec quelques égards, mais en le gardant de très-près; et il ne put partir ensuite de Caen que sur une lettre pressante de Necker qui lui fit accorder par les habitans la permission de retourner à Paris. La duchesse essuya aussi de grands désagrémens à Harcourt, de la part de ses *vassaux*, d'où elle se rendit à Paris avec son mari pour sortir de France.

Dumouriez n'avoit plus rien à faire à Caen où la victoire du peuple avoit ramené la tranquillité. Il étoit inquiet de Cherbourg, où il y avoit cinq à six millions en trois caisses, et sept à huit mille étrangers répandus dans les atteliers, dans les carrières et dans le port. Parmi ces travailleurs il y avoit beaucoup d'inconnus, et quelques repris de justice et *marqués*. On avoit reconnu dans les révoltes précédentes des agitateurs envoyés de Paris, qui avoient un habillement particulier; c'étoit une veste et un pantalon de coutil rayé, et un chapeau rond; on appeloit

ces coureurs de révoltes des *Carabôts*. C'étoit avec une pareille troupe que le comédien Bordier avoit été exciter la populace de Rouen où il avoit été pendu. Chargé particulièrement du sort de Cherbourg, sollicité par de fréquentes lettres des différens corps et de la bourgeoisie, Dumouriez annonça au duc d'Harcourt sondé part dont il lui fit sentir la nécessité. L'intendant le pria d'emmener son subdélégué, nommé Guyard, pour le sauver du ressentiment du peuple; il le prit dans sa voiture, et partit le 19.

En passant à Bayeux, à St. Lô et à Carentan, il avertit les magistrats et les commandans militaires de ne point opposer une résistance inutile et coupable à la formation de la milice nationale, mais au contraire d'y adhérer, et par là de la rendre, non seulement tranquille, mais imposante pour contenir le peuple par le peuple même. Il y avoit à St. Lô un arsenal contenant quinze mille fusils; il fit sentir au conseil municipal, combien il importoit à la sureté publique que sa milice nationale fût composée d'hommes connus, de citoyens, et qu'elle fût bien

commandée, pour garder ce dépôt précieux. Cette ville s'est distinguée par sa sagesse; son insurrection a été raisonnée, son conseil et sa milice ont été bien composés, elle s'est bien entendue avec les commandans militaires, et elle a joui long-temps d'une grande tranquillité.

Tous ces soins extérieurs l'ayant occupé dans la soirée du 19, il arriva le 20 à Cherbourg: il étoit temps. Les nouvelles de la levée de la milice nationale étoient arrivées, apportées par des émissaires qui excitoient les atteliers; le peuple étoit en fermentation, les notables de la ville étoient dans la plus grande inquiétude, et ils attendoient avec impatience le général Dumouriez qu'onze ans d'habitude faisoient regarder comme citoyen, et comme le fondateur de la ville. Il passa la soirée avec le duc de Beuvron; ils raisonnèrent beaucoup sur la nécessité de se résigner de bonne grâce à une insurrection que la moindre résistance feroit dégénérer en une révolte sanguinaire.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il reçut une députation des bourgeois qui lui annoncèrent que pendant la journée ils

avoient empêché le peuple de prendre les armes tumultuairement, sous prétexte de la levée de la milice nationale; qu'ils avoient représenté à leurs concitoyens que tout mouvement extraordinaire dans la bourgeoisie qui pouvoit au plus mettre deux ou trois mille hommes sur pied, en attireroit un dangereux de la part de huit à dix mille hommes répandus dans les atteliers, dans les carrières et dans le port; que non seulement les caisses des travaux, mais leurs propriétés pourroient devenir la proie de ces étrangers, la plupart inconnus et suspects; qu'ils leur conseilloient d'attendre leur général qu'ils regardoient comme leur père, qui arrangeroit la levée de la milice nationale d'une manière propre à assurer la tranquillité de la ville: que non seulement la multitude avoit adopté cet avis, mais qu'elle avoit décidé unanimement de le nommer commandant de la milice nationale: qu'ils étoient chargés de venir lui proposer cette place, et qu'ils le supplioient de ne pas la refuser.

Il sentit qu'il y auroit un grand danger pour la chose publique et pour lui-même dans le refus d'une place honorable,

en ce qu'elle marquoit l'entière confiance du peuple en lui, malgré son grade, et son autorité militaire sur une garnison de plus de trois mille hommes. Son acceptation alloit réunir dans sa main tous les pouvoirs, et le mettre en état de contenir la populace et les étrangers. Il alla dès la pointe du jour en prévenir le duc qui d'abord en parut très-satisfait, mais qui par la suite en a été très-jaloux.

Le 21 juillet sur les 10 heures du matin le peuple s'assembla dans l'église. Dumouriez prévint les commandans militaires de tenir les troupes prêtes en cas de besoin, sans cependant montrer d'inquiétude, et il fit dire aux magistrats de s'assembler dans la ville. Une heure après, le peuple l'ayant nommé par acclamation commandant-général, des députés vinrent le chercher; mais à peine fut-il dans la rue, qu'une grande foule accourut au devant de lui avec un drapeau national qui avoit été fait pendant la nuit, et sur lequel on avoit mis pour devise: *vivre libre, ou mourir*. Le peuple le porta dans l'église où il fut reçu par le clergé; il fit prier les magistrats de s'y trouver, et dès

que cette assemblée eût acquis une espèce de dignité, il fit faire silence, et il annonça au peuple:

« Que cet acte de l'armement de toute « la nation devoit produire l'assurance de « l'ordre et d'une liberté sage; que n'ayant « point d'ennemis extérieurs, et leurs frè « res, les troupes de ligne, citoyens com» » me eux, étant dans les mêmes principes, « ils ne devoient se regarder armés que « contre les brigands et les désorganisateurs; « qu'ils ne devoient rien se permettré qui « ne leur fût ordonné par leurs législateurs « assemblés à Versailles; que les troubles « entre cette auguste assemblée et le roi « étoient cessés; que les perfides conseillers « étoient en fuite, ou punis; que la capi- « tale étoit calme; que les législateurs con- « tinuoient leurs traveux avec tranquillité; « qu'ils devoient jurer sur ce drapeau, de- « vant le dieu des armées, devant leurs « magistrats et leur clergé, de maintenir « la même sureté et tranquillité à Cher- « bourg; que tout mouvement irrégulier « seroit une sédition et un attentat contre « la liberté; que lui-même juroit de se « servir de l'autorité dont leur confiance

« l'avoit honoré, pour faire punir de mort « tout perturbateur du repos public. «

Alors le serment fut prononcé à l'unanimité, et on dressa procès-verbal de cette cérémonie qui fut réellement imposante. Au sortir de l'église, le commandant-général engagea tous les citoyens à venir avec lui, les magistrats, le clergé, le drapeau, auprès du duc de Beuvron à l'abbaye, à un quart de lieue de la ville, où tous les chefs militaires s'étoient réunis auprès du commandant-en-second de la province. On se mit en marche sans armes; le duc sortit de l'abbaye, vint au devant avec son cortége; Dumouriez lui dit: « Monsieur le duc, je vous amène « le peuple de Cherbourg, armé pour la « défense de la liberté et des lois. Il « m'a choisi pour son commandant; nous « venons tous vous assurer que convaincus « de la droiture de vos intentions pour la « gloire et le bonheur de la nation fran« çoise, nous exécuterons vos ordres avec « le plus grand zèle, et nous concourrons « avec les braves troupes de ligne au « maintien de la tranquillité, des proprié« tés et de la liberté.

Le duc répondit fort noblement; on le mit sous le drapeau avec le commandant-général, et ils revinrent ensemble en ville au milieu des acclamations et de l'allégresse universelle.

Le plus grand calme régna pendant toute la journée; le peuple montroit une joie pure et sage; tous les chefs, tous les corps se félicitoient avec cordialité, lorsqu'à six heures du soir des femmes des fauboungs, et quelques hommes s'assemblèrent devant l'hôtel-de-ville, et demandèrent la diminution du prix du pain. Dumouriez averti, s'y transporta, et parvint à les dissiper, en leur prouvant que le pain, qui n'étoit qu'à deux sols et demi, ne pouvoit pas être diminué sans occasioner une trop grande perte pour les fermiers qui n'apporteroient plus de bled au marché; que par là ils se procureroient eux-mêmes la disette. Les agitateurs qui virent que leur coup étoit manqué, employèrent une autre ruse qui leur réussit.

Le maire de la ville, nommé Garantot, réunissoit en même temps les deux charges de lieutenant-de-police et de subdélégué de l'intendance. C'étoit ce qu'on ap-

pelle communément un honnête homme, c'est-à-dire de ces hommes qui ne troublent point la société parce qu'ils n'en ont pas besoin. Il étoit très-riche, encore plus avare, borné, timide, et très-dur pour le peuple. Il passoit pour avoir plus de cent mille livres d'argent comptant caché chez lui. Des séditieux se rassemblèrent devant sa maison. Dumouriez y courut, mais pendant qu'il étoit occupé à la sauver du pillage, une autre troupe alla demander la diminution du pain au duc de Beuvron, et les clefs des magasins de blé; il eut la foiblesse de tout accorder.

Ce succès enhardit la canaille dont le nombre grossit; elle arrive dans la cour de la maison du maire, où monté sur un perron Dumouriez haranguoit le peuple qui l'écoutoit avec complaisance. Ces coquins le chargent d'injures, disent qu'il est un traitre, un aristocrate, qu'il les trompe, que le duc de Beuvron est un honnête homme qui a entendu leurs justes réclamations, et pour preuve un gros matelot hollandois montre les clefs du magasin de blé.

La position de Dumouriez étoit alors très-critique; il n'avoit avec lui qu'un sergent

gent et quatre fusiliers de garde du régiment de la reine qu'il avoit fait venir pour sauver cette maison, un exempt de maréchaussée, deux ou trois magistrats, (car le pauvre Garantot n'avoit pas osé se présenter) et quatre officiers qui l'avoient suivi. Il juge que s'il cède, il perdra tout son crédit, passera pour un traître, et sera la première victime de ces coquins. Il prend un parti téméraire, mais le seul qui convînt à la rapidité et au danger de la circonstance. Il s'écrie: *enfans, si le duc de Beuvron a ordonné la diminution du prix du pain, il sera diminué; mais vous êtes trompés par des séditieux; voilà les clefs de vos magasins entre les mains d'un étranger.*

Il s'élance en même temps du perron, fend la foule, prend le matelot à la gorge, et crie: *rends-moi ces clefs, coquin, ou tu es mort.* Le matelot tout effrayé lâche les clefs, qu'il remet à l'officier de garde en disant au peuple: *je suis votre père, je vous réponds des magasins, je vais prendre les ordres du duc de Beuvron, je conjure tous les bons citoyens de garder cette maison jusqu'à mon retour.* — *Nous*

y consentons, disent-ils tous, *mais à condition que vous ramènerez le maire, pour qu'il dresse l'ordonnance, pour que le pain soit à deux sols. — Hé bien, jurez-moi que vous ne lui ferez pas de mal. — Nous le jurons.*

Il va trouver le duc de Beuvron qui lui avoue sa foiblesse; il n'y avoit pas de remède: on tire Garantot de sa cachette, il le prend sous un bras, Boisgelin, gendre du duc de Beuvron, sous l'autre, et on l'entraîne vers sa maison plus mort que vif; quand ils en sont à vingt pas, ils la voient livrée au pillage le plus affreux. Il remet Garantot à Boisgelin pour qu'il le sauve, il court sur la place d'armes qui étoit très-voisine, il y avoit fait venir à tout hazard un piquet de cinquante hommes, il mène le piquet vers la maison; parmi ces pillards étoient beaucoup de soldats en *sarraux* de travailleurs, de différens régimens; le piquet murmure, refuse l'obéissance à son général et à ses officiers, et jure qu'il ne tirera pas sur le peuple; le pillage s'achève, les soldats rient et plaisantent, et laissent passer les pillards avec les meubles. Cette troupe

de bandits, dans laquelle étoient beaucoup de femmes et quelques soldats, étoit d'environ quatre à cinq cents personnes.

Alors il fait battre la générale. Comme il avoit d'avance désigné tous les postes, chaque corps s'y rendit: mais les soldats jurèrent toujours qu'ils ne se mêleroient de rien, et leur présence inactive ne faisoit qu'encourager les bandits. La milice nationale étoit créée, elle seule auroit pu s'opposer au désordre, mais elle n'étoit point organisée, point armée, point divisée en compagnies. Ainsi tous ceux qui la composoient, s'enfermèrent chez eux pour veiller à leur propre sureté. La ville resta pendant quatre heures dans la confusion; heureusement les travailleurs extérieurs ne s'en mêlèrent pas.

Enfin sur les dix heures quelques citoyens reprirent courage, et s'armèrent; alors la honte s'empara des soldats, qui dirent que si les citoyens vouloient marcher à leur tête, ils viendroient bientôt à bout des bandits. Les soldats avoient une espèce de raison; ils ne pouvoient pas les distinguer eux-mêmes, et ne vouloient pas tirer sur les vrais citoyens.

La bande en étoit alors au pillage de la troisième maison, et au milieu de ses excès, son crime tomboit sur trois personnes dont le peuple avoit réellement raison d'être mécontent. Le premier étoit Gaiantot, homme dur et avare; le second un échevin, nommé Chante-Renne, négociant et armateur qu'on accusoit d'avoir jadis spolié un vaisseau très-riche; le troisième étoit un marchand de grains, nommé Mauges, grand usurier. A la vérité, cette bande avoit tenté d'attaquer les caisses des entrepreneurs et la maison du commandant-général où étoit le drapeau national, sous prétexte de le prendre pour lui servir de ralliement. Ils avoient été repoussés, et un des brigands avoit été blessé d'un coup de baïonnette dont il mourut dans la nuit.

Ce fut dans cette troisième maison qu'ils furent enveloppés; un d'eux fut précipité d'un troisième étage, et mourut sur le champ. On en arrêta 87 hommes et 39 femmes. Dumouriez se garda bien de les faire mettre dans la prison publique qui auroit pu être forcée. Il fit vider sa remise, son écurie et son bûcher, et il les y en-

ferma bien garrottés, avec une garde de 50 hommes d'infanterie, et d'autant de citoyens. Le lendemain matin il fit lier tous les hommes deux à deux, le long d'un grand mât qui en tenoit une enfilade d'une soixantaine; il avoit des chaloupes toutes prêtes, il les fit embarquer, et les fit mettre en fond de cale de deux vieux vaisseaux de guerre qui étoient en rade pour le service des travaux; il fit enfermer les femmes dans une vieille tour de la ville.

Il envoya chercher le lieutenant de la maréchaussée de la presqu'île qui demeuroit à Coutances, et le bourreau de Caen. Il organisa la *milice* qui ne portoit pas encore le nom de *garde* nationale, la divisa en 21 compagnies dont trois de matelots et charpentiers, pour la garde particulière du port. Le magistrat fut renouvelé à la nomination du peuple, et prit, comme dans les autres villes, le nom de *conseil provisoire*, réunissant toutes les autorités.

Le lieutenant de la maréchaussée et le bourreau étant arrivés, il réfléchit murement sur la manière dont il s'y prendroit

pour faire punir ce crime qu'il ne vouloit pas laisser sans vengeance. La justice prévôtale étoit trop arbitraire pour convenir au régime de la liberté, et s'il les eût livrés à ce tribunal, on lui auroit reproché leur punition comme un acte arbitraire. Il prit le parti d'assembler sur la place le peuple sous les armes, il leur présenta le lieutenant de la maréchaussée, et leur dit:

» Citoyens, un grand crime a déshonoré Cherbourg, nous avons tous promis de ne pas le laisser impuni. C'est vous qui êtes offensés, c'est à vous à juger les coupables. On suivra la forme prévôtale pour l'instruction du procès, mais le lieutenant ne sera qu'indicateur de cette forme, la plus convenable dans cette circonstance parce qu'elle est la plus expéditive. Choisissez dans l'ordre des avocats douze juges et un assesseur. Ils instruiront le procès, ensuite je vous rassemblerai, on vous en rendra compte, et vous prononcerez. »

Il fit écrire sa proposition, et demanda par écrit le voeu public par *oui* et *non*. Cette forme fut adoptée. Huit jours après il rassembla le peuple qui prononça le

jugement dans la même forme. Les deux clefs de meute furent pendus, ils étoient du pays, et voleurs de grand chemin. Dix furent fouettées et marqués, et envoyés aux galères à Brest. Tous les autres furent bannis, et par une recherche exacte des gens sans aveu que l'on fit dans les carrières, ce bannissement fut étendu à deux cent cinquante hommes. Quatre femmes furent fouettés et marquées, et envoyées à la maison de correction de Caen.

Si dans toutes les villes du royaume les commandans avoient employé la même fermeté et le même raisonnement, le peuple seroit resté par tout le maître de la populace, et la révolution, au lieu de la forme hideuse qu'elle a prise, auroit été une simple régénération de la monarchie. A la vérité, les jacobins n'étoient alors qu'une société patriotique, peut-être trop zélée, mais les plus honnêtes gens de la France et de l'assemblée constituante la composoient, et elle n'étoit pas encore gâtée par l'introduction des scélérats qui en ont fait une association monstrueuse, ennemie de tout ordre social.

Il se passa le 12 août à Caen un événement tragique, où le peuple donna un des premiers exemples de sa barbarie dans la vengeance. Il y avoit dans le régiment de Bourbon infanterie un major-en-second, nommé Belzunce; son grade l'excluoit de tout commandement, mais il l'avoit usurpé sur un lieutenant-colonel trop foible. Ce jeune homme avoit de l'esprit et une figure intéressante, mais un caractère hautain, violent et très-entreprenant. Il montroit avec la plus grande affectation, la plus grande aversion pour l'assemblée constituante, le plus grand amour pour le despotisme, le plus grand mépris pour le peuple. Il caressoit les soldats de son régiment, surtout les grenadiers; ne paroissoit jamais dans les rues qu'à cheval avec un domestique d'une mine féroce, tous les deux armés jusqu'aux dents; la noblesse de Caen acheva de perdre ce malheureux jeune homme en flattant ses dangereuses passions.

Dumouriez l'avoit souvent vu à Caen chez l'intendant, lui avoit souvent fait des réprimandes, et donné des conseils inutiles. Il avoit cru en partant, devoir pré-

venir le duc d'Harcourt sur le danger où la coupable témérité de ce jeune homme pouvoit l'entraîner lui-même, en compromettant son autorité; il lui avoit conseillé de prendre un prétexte pour le faire partir. Le duc d'Harcourt n'avoit pas cru devoir suivre cet avis, quoique sur de nouvelles instructions reçues de Caen, Dumouriez le lui eût réitéré par écrit avec instance, et lui eût conseillé de l'envoyer en courrier au ministre à qui il manderoit de le retenir à Paris.

Belzunce devenoit de jour en jour plus insupportable au peuple. Il avoit quitté son logement pour aller coucher dans la caserne des grenadiers; on le soupçonna de vouloir tenter quelque coup de main. Le fait est que le 11 août, à dix heures du soir, la caserne où il couchoit étoit fort éclairée, les soldats habillés et sous les armes, soit qu'il eût été prévenu des mauvaises intentions du peuple, soit que lui-même eût les projets hostiles qu'on lui imputoit depuis long-temps. Le peuple s'arma, et entoura la caserne; un officier sortit, on voulut l'arrêter, il tira un coup de pistolet contre la sentinelle nationale,

la manqua, et fut tué. Des coups de fusil partirent de la caserne, le tocsin sonna, tout le monde s'arma, on amena du canon. Le régiment capitula, et livra l'infortuné Belzunce qui fut déchiré en pièces, ses lambeaux portés en triomphe dans la ville; on prétend même qu'une femme, ou plutôt une furie, mangea son coeur. Le peuple alla trouver le duc d'Harcourt qui courut des risques personnels, et l'obligea à faire partir le régiment.

Dumouriez apprit le 13 cette horrible catastrophe, et s'attendit à avoir bientôt un mouvement, parce qu'on avoit remarqué que les petites villes suivoient toujours l'exemple des capitales. Effectivement, le 14, le peuple de Cherbourg s'assembla par pelotons, et des agitateurs lui persuadèrent qu'il falloit se méfier des troupes d'après ce qui venoit de se passer à Caen, et qu'il ne falloit laisser à leur garde ni les forts ni les magasins. Il y avoit dans le fort Galet 500 mille cartouches d'infanterie en barils; ce fort n'étoit gardé que par un corporal et 4 fusiliers; mais il étoit hors de la ville, très-près

du corps de caserne de la marine, où le duc de Beuvron, toujours imprudent par timidité, avoit fait la faute de placer deux compagnies de grenadiers et 2 pièces de canon, ce qui lui donnoit un air de méfiance dans le peuple, qui de son côté prénoit des soupçons sur ces précautions hostiles.

C'étoit un jour de fête. Une centaine de bourgeois sans armes allèrent entourer le fort Galet, pendant que les capitaines et officiers supérieurs de la garde nationale vinrent signifier à leur général, que l'aventure de Caen donnant des soupçons contre les troupes, le peuple avoit résolu de garder lui-même les forts et les magasins. *Vos soupçons sont mal fondés,* leur répondit-il froidement, *je répons des troupes, elles ne feront rien sans mon ordre, et vous vous fiez à moi: cependant votre demande est juste; mais comme il ne faut pas que nos magasins soient pillés, cette prise de possession doit être faite en règle, et il faut en dresser un inventaire.* Ils y consentent. Il charge les officiers supérieurs de la garde nationale d'aller eux-mêmes relever les postes de

la troupe de ligne, et il envoie Mr Deshayes, commissaire-ordonnateur de la marine, homme sage et prudent, pour faire dresser sous ses yeux les inventaires; il signe tous ces ordres, ainsi qu'un ordre général à tous les commandans des troupes de ligne dans les forts, de se laisser relever par la milice nationale; cela s'exécuta avec la plus grande tranquillité, et le peuple fut satisfait. Il alla à l'abbaye, prévint le duc de Beuvron de ce qu'il avoit cru devoir faire pour éviter un plus grand mal; il alla de là se promener au fort Galet, rentra chez lui, et il établit un ordre de service pour la garde des forts et des magasins qui employoit par jour 150 citoyens.

Au bout de trois jours cette troupe qui avoit son commerce et ses affaires domestiques, trouva cette corvée trop forte, et vint prier en grâce le général de la décharger d'un service aussi rude, et de rendre la garde des forts et des magasins aux troupes. C'est où il les attendoit; il leur accorda leur demande, et remit le service sur l'ancien pied, sans même leur reprocher leur méfiance déplacée.

Dans tout le royaume les insurrections suivoient la même marche. A la même époque le peuple de Valence, grand établissement d'artillerie en Dauphiné, par le même principe de méfiance suggérée, fit la même proposition à Mr de Voisins, maréchal-de-camp; celui-ci eut l'imprudence de le refuser, et de faire amener du canon de la citadelle au débouché de la ville, pour contenir le peuple. Les canonniers refusèrent de tirer, et Mr de Voisins fut tué avec deux autres officiers; s'il eût agi comme Dumouriez, ce premier mouvement du peuple une fois calmé, il fût rentré de même en possession des magasins. C'est ce faux zèle des royalistes qui par tout les rendoit odieux, nuisoit au roi, et a fini par tout ruiner.

Depuis lors Cherbourg fut très-tranquille, à quelques intrigues près qui pouvoient devenir très-sérieuses. C'est l'acceptation de la place de commandant-général de la garde nationale et la prudence de Dumouriez qui ont sauvé les caisses publiques, les magasins de toute espèce, le duc de Beuvron, et Dumouriez lui-même. Mais comme toute autre autorité

que celle populaire fut peu après anéantie, on peignit au duc de Beuvron cette acceptation comme le trait de prévoyance d'un ambitieux qui le supplantoit. Les personnes qui auroient dû s'entremettre pour rétablir l'union, agitèrent tous les serpens de la calomnie.

Le crédit et la prudence de Dumouriez empêchèrent que cette scission ne dégénérât en une guerre civile entre la noblesse du Cotentin et le peuple de Cherbourg. Alors, après avoir organisé la garde nationale, il donna sa démission de ce commandement qui l'auroit obligé à une résidence qui ne pouvoit servir qu'à faire éclater les deux factions, et ayant obtenu du ministre de la guerre un congé, il partit au mois de novembre.

CHAPITRE IV.

Année 1790.

Arrivé à Paris, il revit ses amis. Crillon l'aîné le présenta aux Jacobins. Il y alla

très-rarement, les trouvant trop exaltés et trop bruyans; trouvant d'ailleurs qu'il y perdoit son temps. Il n'alla non plus qu'une fois à une séance de l'assemblée à laquelle il trouvoit trop peu de dignité; c'étoit pourtant alors qu'elle étoit le mieux composée. Il retrouva à Paris un vieux littérateur, nommé Laplace, qui avoit été de son ancienne société; il est mort en 1793, à 87 ans, avec le titre de doyen des gens de lettres. Au dessus de lui logeoit le fameux Barrère, qui alors étoit doux, aimable, et qu'on estimoit beaucoup dans cette assemblée constituante; il se lia avec lui, avec Emeri de Metz, avec Montcalm, et il rassembla chez lui tous les mardis à dîner ces membres, avec Crillon et deux ou trois autres. Là on discutoit posément toutes les questions qui devoient être agitées à l'assemblée, et il s'y ébaucha quelques décrets.

Il fit alors une réfutation d'un discours de Mirabeau sur la liberté des nègres; il prédit qu'on perdroit les colonies si on entamoit cette question avec la véhémence qu'on mettoit à tout ce qui se traitoit dans l'assemblée. Il convenoit du princi-

re de droit, mais il démontroit l'impossibilité de l'appliquer brusquement à nos colonies. Il disoit:

»Adoucissez le sort des noirs, protégez »leur population, donnez-leur des terres »en propriété, et au bout d'un demi-»siècle, lorsque vous aurez assez de noirs »indigènes pour vous passer de l'impor-»tation des Africains, vous la prohiberez »comme contraire aux droits de l'homme, »ou si vous permettez que l'on continue »ce commerce, dès que des noirs mettront »pied à terre dans vos colonies, ils ac-»querront des propriétés, et les colons »qui les auront achetés, seront obligés »de leur donner la liberté au bout d'un »terme fixé, comme trois ou six ans; vous »ordonnerez des affranchissemens partiels »dans la classe des anciens esclaves, et le »mélange du sang fera le reste. Quant »aux mulatres, il n'y a ni justice, ni po-»litique, ni bon sens à leur contester les »droits de citoyen.»

Il traita aussi à fonds l'affaire des biens du clergé. Il trouvoit que de droit, ces biens sont nationaux, et à cet égard il citoit l'avis du sénat de Venise en 1534.

Voici

Voici ce qui avoit été avancé, soutenu et approuvé dans ce sage sénat qui étoit bien supérieur alors aux lumières de son siècle.

»La grande quantité des biens donnés, »à l'église ne peut pas être exempte des »charges de l'état, sans accroître la pesan»teur des contributions sur le reste des »citoyens: le service militaire étant établi »pour la sureté de tous, personne ne »peut être dispensé d'y contribuer: l'in»tention des fondateurs qui ont donné les »biens à l'église, n'a jamais pu être d'ap»pauvrir l'état en diminuant ses revenus, »et s'ils avoient pu concevoir une idée »aussi injuste, il appartenoit à l'état d'y »apporter le remède, en reprenant sur ces »biens *les droits inaliénables par leur na»ture.*»

Outre cette autorité respectable de la part d'un sénat renommé par son orthodoxie, l'exemple de la Russie et de l'Angleterre, où le culte est salarié, suffisoit pour renverser tous les argumens du clergé, qui vouloit faire une cause toute spirituelle d'une matière qui ne concernoit que des intérêts temporels; mais en même temps

il jugeoit, qu'autant la nation étoit en droit de se déclarer propriétaire de biens qui existoient sans hérédité, autant il étoit injuste et impolitique d'en dépouiller les usufruitiers. Voici donc ce qu'il proposoit;

1°. Que par une loi constitutionelle, on déclarât tous les biens du clergé biens nationaux.

2°. Qu'on déclarât par un second décret, que la possession de plus d'un bénéfice fût regardée comme *simonie*, conformément aux cânons de l'église, et qu'en conséquence il fût ordonné à tout possesseur de plusieurs bénéfices de n'en garder qu'un à son choix, et de remettre tous les autres.

3°. Que par un autre décret, on suivît la conduite des deux ou trois derniers rois de France pour la réunion des couvens qui n'avoient pas le nombre suffisant de sujets, et pour l'extinction des ordres inutiles. On venoit dans ce siècle de supprimer les jésuites, les camaldules, les célestins, l'ordre de St. Ruf; et quand on eût fini par supprimer tous les moines, le mal n'eût pas été grand.

4°. Que par un autre décret, on défendît l'émission des voeux pour les femmes avant trente ans, et des hommes avant quarante. Un édit de Louis XV avoit déjà fixé l'âge des voeux à vingt-cinq ans.

5°. Que la caisse des économats devînt la caisse nationale, pour la régie, recette et dépense de tous les biens du clergé vacans, ou par mort, ou par la conséquence des quatre décrets précédens; qu'elle rendît compte tous les ans de l'état de ces biens; qu'elle eût ordre de doter les curés de campagne dans les provinces, de payer l'entretien des séminaires, d'y fixer le nombre des sujets sur la proportion du nombre des prêtres qu'on jugeroit nécessaire au service du culte dans chaque province: et quand cette opération seroit bien faite, le service du culte solidement renté, en ne donnant à un prêtre disant messe pas moins de douze cents livres, à un archevêque pas plus de trente mille livres, on auroit mis chaque année une portion du surplus des biens du clergé en vente.

Mais comme la nation avoit besoin d'argent en attendant, on auroit fait un emprunt de quatre cents millions sur la caisse des

économats, lequel auroit été rempli avec confiance; ce qui auroit dispensé de la périlleuse création des assignats. La vente des biens superflus se faisant peu-à-peu, auroit produit davantage. Le clergé n'auroit pas été dépouillé, l'état monastique se seroit probablement éteint, et ce que l'on nommoit fort improprement le *bas-clergé* auroit été très-content et très-attaché à une constitution qui lui auroit donné de quoi vivre décemment.

Cet avis parut trop modéré et trop lent; il avoit un grand défaut auprès des législateurs, il ne détruisoit pas, et leur système étoit de tout détruire. On décréta les biens du clergé nationaux. On les mit en vente tous à la fois. Mais quand on vint au calcul du salaire et des pensions des prêtres, comme on ne recevoit annuellement qu'un douzième du prix de la vente, comme on n'en avoit réservé aucun pour hypothéquer cette dette annuelle de plus de cent trente millions, la convention permanente a pris le moyen digne d'elle, d'attaquer la religion pour se dispenser de payer le culte. On a brisé l'arche pour se débarrasser des lévites.

Dans l'hiver de 1789 à 1790, le plus ancien et le meilleur des amis de Dumouriez, Mr de Laporte, maître des requêtes, devint intendant de la maison du roi. Ils avoient été élevés ensemble au collége de Louis le grand; depuis lors, quoique souvent séparés par la différence de leurs professions, ils ne s'étoient jamais perdus de vue. Laporte qui avoit été intendant de la marine à Brest et auprès du ministère, avoit de grandes lumières, la probité la plus intègre, une grande douceur, et un attachement pour Louis XVI poussé jusqu'à l'adoration.

Les deux amis se revirent plus que jamais, et s'occupoient continuellement du sort de ce malheureux prince. Dumouriez qui allioit le désir de voir la monarchie assurée par une constitution solide et libre, avec l'amour de son roi qu'il estimoit, lui remit, en janvier 1790, une note pour ce monarque, où il lui représentoit la nécessité d'accepter sans balancer la constitution, et d'aller, sans en prévenir l'assemblée, faire devant elle le serment de la maintenir. Le roi fit cette démarche; elle eut le plus grand succès, et s'il y avoit tenu avec

fermeté et franchise, il eût déjoué les Jacobins et républicains, et il régneroit encore; mais les mauvais conseils de ses perfides entours, sa fuite après avoir réitéré son serment sans y être provoqué, et ensuite ses continuelles tergiversations, ont fait tourner cette démarche contre lui, et lui ont donné des torts qui ne méritoient pas la mort, dont aucun François n'étoit en droit de prononcer l'arrêt.

Dumouriez pensoit, et pense encore que l'état d'un roi constitutionnel, gouvernant un peuple libre, ne pouvant faire que le bien, ne pouvant que récompenser, nommant à toutes les places d'un grand royaume, étoit le plus solide et le plus majestueux de tous les états. La providence n'a pas permis que ce prince se pénétrât de ce bonheur, ni que les François fussent justes et humains envers un roi, homme de bien, qui étoit trompé.

Il fit encore passer au roi et à la reine, par le canal de son ami Laporte, un autre conseil fort utile, mais qui fut rejeté. La reine, depuis sa résidence aux Tuileries, avoit un peu repris dans l'esprit du peuple; on avoit admiré son courage dans les af-

fâcheuses journées du 5 et 6 octobre 1789, on la plaignoit : il s'agissoit d'augmenter cet intérêt, en lui donnant un degré de popularité qui la fît aimer sans la dégrader. L'amour maternel est le plus puissant de tous les mobiles, même chez les nations les plus sauvages; et les François avoient encore des vertus douces.

Il y avoit dans la rue Montmartre où logeoit Dumouriez, un petit bataillon d'enfans, tous fils de marchands ou de bons citoyens, bien élevés, bien habillés et charmans. Ils alloient souvent faire l'exercice aux Champs-élisées au de-là des Tuileries. Il imagina que la reine pouvoit, dans les premiers jours du printemps, y mener le dauphin, par curiosité d'abord, caresser ces enfans, leur faire donner des petits présens et des collations par son fils, mais sans affectation, le laisser se lier avec quelques-uns d'entr'eux; elle-même caresser les mères en faisant l'éloge des enfans; ensuite au bout de quelque temps, montrer le désir que son fils entrât dans ce joli bataillon, ce qui eût comblé de joie des *bons* Parisiens d'alors, lui faire un uniforme, lui donner un léger fusil;

d'abord simple soldat, ensuite le faire monter par grades.

Il fit sur cette proposition un petit mémoire très-intéressant où il citoit l'exemple de Sésostris, qui élevé avec tous les enfans nés dans l'empire le même jour que lui, en fit ensuite les compagnons de ses conquêtes; du grand Cyrus qui avec la jeunesse mède, compagne de son éducation, avoit conquis l'Asie; de Pierre le grand qui servit soldat dans la compagnie allemande de son favori Lefort, et qui n'étoit que lieutenant-colonel lorsqu'il vainquit Charles XII à Pultawa; enfin des princes de Prusse et de tous les princes d'Allemagne, qui tous reçoivent une pareille éducation.

La reine rejeta cette proposition avec dédain; elle répondit à Laporte qu'elle auroit toujours en horreur l'uniforme des assassins de ses gardes-du-corps. Si elle avoit eu assez de prudence pour vaincre cette répugnance injuste, (car au contraire les gardes nationales avoient sauvé les gardes-du-corps,) les courtisans, *peuple singe*, auroient suivi son exemple; tout le monde eût adopté l'uniforme national, et il en seroit résulté un rapprochement et

une cordialité qui auroit empêché la méfiance, la haine et les crimes. Hélas! elle leur vit peu de temps après le roi et son fils sous cet uniforme, sans utilité, forcément, et par conséquent avec honte.

Trois mois après son admission aux Jacobins, où il alloit fort rarement, son ami Grillon lui apprit que lui et son frère, l'évêque d'Autun, les ducs de la Rochefoucauld et Liancourt, Emery et quantité d'autres, tous membres des plus forts de l'assemblée, vouloient se séparer des Jacobins, et fonder une autre société. Il sentit tout de suite l'inconvénient de cette scission; il leur représenta que si les séances de cette société leur paroissoient trop violentes, elles le deviendroient bien davantage lorsque leur présence ne contrebalanceroit plus les têtes trop chaudes; que quelque modéré que fût l'esprit de la fondation d'un nouveau club, cela dégénéreroit en deux factions qui se heurteroient ensuite dans l'assemblée, et donneroit un appui à la faction contre-révolutionnaire; que les Jacobins, affoiblis par cette nombreuse désertion, se recruteroient de tous les folliculaires et pamphlétaires de Paris, et deviendroient dangereux, parce que n'ayant plus de

frères, et ayant un ennemi partiel à combattre, ils exagérèrent tous leurs moyens.

Ces observations furent inutiles. Gaillon le cadet, qui étoit riche et avoit un superbe hôtel, fonda un club chez lui. Les Jacobins eurent la sagesse d'y envoyer des députés pour les prier de les rejoindre; on les rejeta avec mépris. Ce club étant devenu plus nombreux, engendra celui de 1789, et de son démembrement s'est formé celui des Feuillans. Alors les Jacobins irrités ne gardèrent plus de mesure, et ont fini par vexer et détruire tous ces clubs. Dumouriez cessa de fréquenter les Jacobins, mais ne voulut point s'aggréger aux nouveaux clubs. Ces petites scissions étoient de très-grandes affaires, et elles ont précipité tous les mouvemens d'une criminelle révolution, dont le commencement s'annonçoit par des factions puériles.

Dumouriez étoit alors à Paris sans état, les commandans militaires étant comme supprimés, et il ne touchoit pas ses appointemens. Il fut obligé, pour payer régulièrement la pension de sa femme, et son quart au don patriotique, ainsi que pour subsister, de vendre son argenterie; ce qui ne lui auroit pas suffi à beaucoup

près, reine de générosité, de son amie, chez laquelle il logeoit, et à laquelle il a, depuis sept ans les plus grandes obligations, mais qu'elle s'est sacrifiée pour lui.

Il voyoit alors beaucoup Lafayette, à qui il s'étoit fort attaché, et qu'il aime encore, quoique ce général soit devenu bien injustement par la suite son plus cruel ennemi. Il lui a toujours rendu justice. Lafayette a de l'instruction, des vertus, un grand sang-froid, et beaucoup de courage. Il est généreux, doux, affable. Son plus grand défaut est de vouloir être fin, et de manquer d'expérience et de tact pour juger les hommes. Avec des intentions très-droites, il a fait de grandes fautes dans la révolution. Sa guerre ouverte avec les Jacobins étoit une mal-adresse dans sa place. Au reste, Dumouriez qui lui reproche cette faute, est tombé dans le même inconvénient; mais leur conduite en cela a différé, en ce que celle de Lafayette étoit préparée, au lieu que celle de Dumouriez étoit forcée; ce n'étoit pas tant les Jacobins que Lafayette haïssoit, que Mirabeau et les Lameth qui y régnoient alors; les derniers ont dirigé depuis très-mal toutes ses démarches. Ainsi sa haine provenoit d'un esprit de faction.

Celle de Dumouriez a été inspirée par l'indignation.

Il conseilloit souvent à Lafayette de se raccommoder avec eux, au moins en apparence; les Jacobins n'étoient pas encore ce qu'ils sont devenus. Comptant sur son crédit, il rejeta ce conseil, et depuis, lorsque les Lameth n'influoient plus sur cette société, il a été foiblement s'y présenter, pour y être tenu sur la sellette par Danton, et y recevoir des affronts.

Les colonies commençoient à inquiéter les législateurs. Brissot qui n'étoit encore qu'un écrivain folliculaire très-dangereux, et qui, pour devenir important, outroit tous les systèmes de novateurs, avoit été un des fondateurs de la société des amis des noirs. De là étoit sorti le mulâtre Oger, qui étoit allé soulever ses frères opprimés par les blancs à St.-Domingue. Sa mort n'avoit servi qu'à attiser le feu. Non seulement les amis des noirs avoient excité les autres mulâtres à la vengeance; mais ils avoient encore excité séparément les *petits* blancs et les nègres.

A la Martinique ils avoient employé un moyen de discorde tout opposé. Ils

avoient rallumé une grande division qui avoit toujours existé entre les blancs mêmes. Les planteurs ou colons se trouvoient souvent à la discrétion des marchands. Les premiers payoient mal, et désiroient peut-être trouver dans la révolution le moyen de ne pas payer du tout; les seconds exigeoient leur dette avec trop de dureté; la guerre civile fut aisément allumée entre le Fort-royal, résidence des planteurs, et St. Pierre, résidence des marchands. Les colons mirent aisément dans leur parti les mulâtres, planteurs et débiteurs comme eux: mais pour mieux s'en assurer, ils les firent participer à tous les droits de citoyen.

Ainsi à St. Domingue la guerre s'établit des blancs contre les mulâtres et noirs, et leur gouvernement favorisoit les blancs: pendant qu'à la Martinique les blancs se faisoient la guerre entr'eux, les planteurs et les mulâtres contre les marchands, contre lesquels s'étoit aussi déclaré le gouvernement. Les motifs de division et le système politique étoient absolument opposés dans ces deux colonies. Les gens de couleur étoient aristocrates à la Martinique, et démocrates à St. Domingue.

Dumourier fut obligé d'étudier cette matière et de démêler ce cahos, parce que ses amis de l'assemblée proposèrent de lui faire donner le commandement de six mille hommes qu'on devoit envoyer dans les colonies, pour y mettre, disoit-on, la paix; mais c'étoit ce que souhaitoient le moins les deux partis. Il fut dans le cas de voir les membres du comité des colonies, dont le coryphée étoit Barnave. Ce jeune homme qui a péri depuis sur l'échafaud, victime des Jacobins qui l'adoroient en 1790, avoit un grand talent oratoire, peu de connoissances, et une grande présomption. Il étoit l'enfant gâté de l'assemblée constituante, parce que les ennemis de Mirabeau cherchoient à le mettre en avant pour le lui opposer.

Barnave n'avoit aucun plan fait. Dumourier donna par écrit un certain nombre de questions, sans la décision préliminaire desquelles il se seroit bien gardé de se charger d'une mission aussi délicate. Il exigeoit une instruction signée des membres du comité des colonies, dans laquelle on insèreroit les principes du décret qui devoit fixer le régime des colo-

nies. Il regardoit comme nécessaire qu'on rétablît l'uniformité dans le sort des mulâtres ou gens de couleur, à St. Domingue et à la Martinique. En les déclarant citoyens, il assuroit que le feu de la guerre civile seroit entièrement éteint à St. Domingue, parce que les blancs et les mulâtres réunis viendroient facilement à bout du petit nombre de nègres qui paroissoient alors vouloir se révolter, surtout avec l'appui du gouvernement; que par ce moyen on déjoueroit des desseins dangereux et insensés des amis des noirs, qui ne tendoient pas à moins qu'à faire égorger tous les blancs.

Qu'une fois les droits de citoyens accordés aux mulâtres, et le sort de la plus importante colonie fixé, il seroit très-aisé de faire cesser la guerre civile de la Martinique, puisqu'elle n'étoit qu'entre les blancs; que cela dépendoit de la prudence et de la fermeté du gouverneur qui devoit employer les forces de la nation, non à soutenir un parti contre l'autre, mais à leur faire cesser de part et d'autre les hostilités, et à changer l'état de guerre en un procès juridique devant des juges

que le roi et l'assemblée pourroient nommer en commun.

Barnave et les autres objectèrent que ce n'étoit pas à eux à donner une instruction au général, mais que cela regardoit le ministre; tant pis pour lui et le préposé s'ils se trompoient, parce qu'ils étoient responsables. — *Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas sauver les colonies, et faire le bien de votre patrie?* dit Dumouriez. *L'instruction qu'on vous demande n'est pas sur la conduite militaire ou administrative du général, mais sur les principes d'après lesquels vous devez former un décret, pour que sa conduite ne soit pas en contradiction avec votre loi constitutionelle quand elle paroîtra.* — On se refusa à cette proposition raisonnable; alors il pria ses amis de retirer leurs sollicitations, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir accepter cette commission. Elle fut donnée à Behague, homme de mérite et bon militaire, qui y acquit le surnom *d'aristocrate* en faisant de son mieux.

Dans cette affaire et dans toutes les autres qu'il fut dans le cas d'approfondir, il reconnut avec douleur que la cour et l'as-

semblée constituante étoient deux ennemis qui ne cherchoient qu'à se tendre des pièges; qu'on avoit de deux côtés le mot de *patrie* à la bouche, mais que personne ne s'en occupoit; que les François qui commençoient à se glorifier du nom de *citoyens*, ne l'étoient pas devenus; que la cour n'avoit pas changé avec les circonstances; que conservant toujours son caractère d'imprévoyance, malgré les terribles leçons de l'adversité, elle se flattoit encore de reprendre son autorité en laissant faire des fautes aux législateurs, espérant que la nation se lasseroit des calamités de l'anarchie; que les législateurs, quoiqu'avec beaucoup et peut-être trop de talens, regardoient de même le désordre et l'anarchie comme le moyen de rendre la cour entièrement méprisable, et de gagner la confiance exclusive de la nation. Il prévit dès lors de très-grands maux, et une circonstance lui fit chercher des moyens extérieurs d'y remédier, ou de ne pas en être le témoin.

L'insurrection de la Belgique avoit précédé celle de France; elle paroissoit avoir, ou au moins être susceptible de plus d'u-

nion, et par conséquent d'un succès plus prompt et plus entier. Les troupes impériales, obligées de céder à une attaque générale, accompagnée de la désertion des troupes vallones, avoient été forcées de se retirer dans le Luxembourg, la seule des dix provinces qui restât encore sous la domination de l'Autriche. Cette révolution n'annonçoit ni désordre, ni déchirement, ni destruction. Les trois ordres de la nation étoient réunis dans le même esprit de liberté. Tout le peuple étoit armé, l'argent abondoit, et un général prussien, ayant de la réputation, commandoit dans le Luxembourg une armée, non pas de gardes nationales, mais de troupes enrégimentées et régulières. C'étoit ainsi que se présentoit de loin la révolution belgique.

On n'étoit pas en guerre avec la cour de Vienne, l'alliance subsistoit en apparence, mais cette cour avoit montré la plus grande aversion contre les innovations françoises. Elle appuyoit ouvertement la cause des princes émigrés, elle excitoit le roi de Prusse et les autres puissances contre l'assemblée nationale et ses travaux;

fidelle à son traité avec le roi de France, elle séparoit les intérêts de ce prince d'avec ceux de son peuple; elle affectoit de le regarder comme prisonnier, d'envisager tous les pas qui acheminoient les François à former une constitution monarchique, comme des attentats contre la royauté; et dans toutes les occasions elle traitoit sans ménagement la nation françoise comme rebelle. Déjà elle avoit mis sur le tapis, à Reichenbach, les moyens de mettre obstacle aux progrès de la révolution françoise; et depuis, elle a achevé à Pillnitz une forte coalition pour l'anéantir.

Au reste elle y avoit un intérêt majeur. Il est certain que la réussite de la révolution françoise devoit nécessairement entraîner après elle celle des Pays-bas, parce que deux peuples, également en insurrection et voisins, doivent naturellement se prêter un secours mutuel. La cour de Vienne avoit cependant pris le plus mauvais parti; il eût été plus sage à elle de s'expliquer avec les Belges, de leur rendre tous les droits d'une constitution antique à laquelle ils étoient attachés, et qui cimentoit la souveraineté de

la maison d'Autriche sur ces belles provinces. L'empereur François II qui vient de prendre ce parti juste et paternel, en recueille le fruit, et ce peuple bon et aimant lui assure par sa reconnoissance la jouissance inébranlable du plus bel héritage de ses ancêtres.

Une autre mesure très-sage eût été de ne point du tout se mêler des affaires intérieures de la France, et au lieu de fortifier l'imprudence des Princes par l'espoir d'un secours qui ne pouvoit qu'entraîner la guerre, de leur donner le conseil de retourner se joindre au roi. Leur obstination ne pouvoit qu'augmenter ses dangers, en exaspérant une nation violente qu'il eût fallu adoucir; elle devenoit une *félonie*, puisqu'ils résistoient aux ordres et aux prières de leur roi, puisqu'ils armoient publiquement, puisqu'ils faisoient fabriquer de faux assignats qui attaquoient le commerce et les propriétés de toute l'Europe, puisqu'ils forçoient la noblesse à abandonner ses emplois et ses foyers pour aller grossir leurs troupes et leurs embarras, puisqu'à force de répéter que le roi n'étoit pas libre, ils ont fait naître à la na-

tion l'idée de le priver de sa liberté, puisqu'en faisant succéder continuellement dans Paris de petites conjurations à d'autres foibles conjurations, toujours mal conduites, éventées, ils augmentoient les soupçons du peuple contre ce monarque infortuné, lui conseilloient la protestation et la fuite, et l'entraînoient vers sa ruine.

La cour de Vienne ne pouvoit que gagner à ce que la monarchie françoise fût fondée sur une constitution solide. Alors son alliance avec la France eût été à l'abri de la versatilité d'une cour changeante, dont la conduite varioit à chaque mutation de ministres, de factions, de maîtresse ou de favori. Mais personne alors ne voyoit les affaires de France avec le sang-froid et la prévoyance qu'on eût dû apporter dans leur examen. François, étrangers, cours, ministres, princes, assemblée constituante, peuples, tous étoient aveuglés par des passions et par des préjugés, tous ont fait des fautes, tous ont conspiré contre la malheureuse France, tous l'ont déchirée, tous ont aidé à la plonger dans l'anarchie, et cette anarchie

menace à présent toute l'Europe, et on ne peut éteindre ses fureurs que dans des flots de sang.

La cour de Vienne prenoit une part trop active, et pour trancher le mot, trop hostile dans la révolution de la France, pour que celle-ci ne fût pas justifiée en exerçant la réprésaille de s'occuper de la révolution belgique. Le club des Jacobins n'avoit pas encore acquis la funeste activité qu'il a déployée depuis, il n'étoit pas encore question de Propagande, et il n'influoit en rien sur la politique extérieure. Montmorin qui gouvernoit foiblement les affaires étrangères, étoit très-attaché au roi, mais cet amour sans discernement a été funeste au monarque et au ministre. Il vouloit rétablir l'autorité royale arbitraire, et déjouer le parti constitutionel. Il regardoit le duc d'Orléans comme un obstacle, et cherchant à l'éloigner de France, il lui avoit fait insinuer le désir de devenir duc de Brabant. Des émissaires avoient été envoyés dans la Belgique : le vil Philippe avoit été lui-même envoyé à Londres, avec une instruction très-contradictoire à l'attachement que Montmorin professoit en

même temps pour la maison d'Autriche. Ce petit machiavélisme, ce jeu double avoit manqué, et cette intrigue étoit déjà oubliée, lorsque pour la première fois Lafayette et Dumouriez s'entretinrent sérieusement de la révolution de la Belgique.

Celui-ci s'offrit d'aller sur les lieux examiner l'état de cette révolution, non pas pour donner à ce peuple un souverain méprisable, il n'en étoit déjà plus question, et Lafayette le haïssoit trop pour travailler pour lui, mais pour voir quel degré de confiance on pouvoit prendre en cette insurrection et en ses chefs qui sollicitoient ouvertement l'appui de la France.

Le congrès qui représentoit le souverain, avoit envoyé deux députés à Paris. Dumouriez fut abouché avec eux par Lafayette; il fut convenu qu'il iroit à Bruxelles; il ne voulut pas faire cette démarche sans prévenir Montmorin qui y montra beaucoup de répugnance, mais enfin qui y accéda en lui faisant promettre que dans quelqu'état qu'il trouvât les affaires de la Belgique, il viendroit à Paris rendre compte avant de prendre aucun parti personnel avec le congrès. C'étoit bien

aussi son intention. Il ne vouloit prendre aucun engagement avec les Belges, sans savoir s'il seroit soutenu par la nation françoise, ne prétendant ni tromper le peuple ni se compromettre. Il se souvenoit de la Pologne. Mais son désir étoit, si la chose devenoit possible, d'opérer dans ce pays une grande diversion, ou pour forcer la cour de Vienne à ne plus se mêler de la révolution françoise, ou pour lui donner à son tour de grands embarras, en cas qu'elle continuât dans son activité contre-révolutionnaire.

Il partit au mois de juin avec les deux députés du congrès belgique, auquel il fut présenté comme avoué secrètement, et devant être consulté sur la politique et sur la guerre. Il ne lui fallut pas une grande pénétration pour juger combien le congrès étoit au dessous de la confiance du peuple. Van-der-Noot lui parut un chef comme *Mazanielle,* Van-Eupen un fourbe hypocrite: ces deux hommes, instrumens et jouets des cours de la Haye et de Berlin trompoient les Belges par les moyens les plus grossiers; il avoient chassé de l'administration toute la haute noblesse et

toutes les bonnes têtes des grandes villes.
La déprédation la plus grande minoit les ressources pécuniaires, un fanatisme aveugle étouffoit toutes les idées d'une sage politique, et une canaille insolente appuyoit un despotisme cruel. Il se rendit à l'armée; un général prussien la commandoit; c'étoit aussi un fourbe qui ne lui cacha même pas que le sort de la Belgique dépendoit du congrès de Reichenbach: cette armée qui étoit remplie de courage, manquoit d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers et de discipline.

Il jugea qu'il n'y avoit pour la France aucun avantage à tirer d'un pareil cahos, il plaignit l'égarement de ce bon peuple, et dès lors il prévit que la révolution belgique tiroit à sa fin, et que les Belges seroient plus heureux s'ils rentroient sous la domination de leurs souverains légitimes, que s'ils abusoient plus long-temps d'une fausse liberté. Il ne prévoyoit pas alors qu'un jour il seroit forcé de faire des voeux à-peu-près pareils pour sa patrie. Cependant, pour remplir sa tâche, il remit en partant au congrès deux mémoires, l'un politique, où il cherchoit à

leur démontrer combien ils étoient trompés par toutes les puissances, dont plusieurs, après les avoir jetés dans ce précipice, alloient prendre parti contr'eux; l'autre militaire, pour les avertir du genre de guerre qu'ils avoient à faire contre une puissance aussi formidable que l'Autriche.

Il repartit aussitôt, n'ayant mis à son voyage que dix-sept jours. Il mit par écrit toutes ses observations, concluant qu'il ne falloit plus s'en occuper; ce qui fit grand plaisir à Montmorin, et fut reçu très-indifféremment de Lafayette qui étoit trop occupé des intrigues qui se tramoient continuellement pour ou contre lui. Dans le même hiver la révolution belgique fut terminée, les Pays-bas furent reconquis avec la plus grande facilité par les Autrichiens. Le général Schönfeld n'y mit pas le moindre obstacle, et alla bientôt recevoir du roi de Prusse la récompense de sa conduite. Montmorin et la cour furent enchantés de voir l'insurrection des Pays-bas terminée; ils regardoient ce pays comme le pont par où la contre-révolution pénétreroit en France, et cet espoir décevant les jeta dans de nouvelles imprudences

ces qui ont comblé les malheurs de la France.

C'est à l'époque du voyage du Brabant que Dumouriez reprit à son service son fidelle Baptiste qui avoit été séparé de lui pendant deux ans, qu'il regardoit alors plus comme son enfant que comme son domestique, et qui depuis s'est élevé par une belle action au rang de son compagnon d'armes et de son ami.

De retour à Paris, sans fortune et sans emploi, il spéculoit la marche de la révolution, et en étoit mécontent. Il voyoit continuellement son ami Laporte qui désiroit ardemment la contre-révolution; la différence de leurs opinions ne parvint jamais à rompre leur tendre amitié. Il l'avertissoit de tout ce qu'il trouvoit de dangereux pour le roi, soit dans ses démarches, soit dans celles de ses entours, et Laporte avoit la fidélité de remettre à son maître toutes les observations et toutes les notes de son ami.

Latour-du-Pin Paulin, ministre de la guerre, l'avoit pris en aversion. Il avoit cru toutes les calomnies que les partisans de la maison d'Harcourt avoient répandues

sur sa conduite en Normandie. On l'avoit accusé d'y avoir protégé ouvertement l'insurrection, et on avoit caché au roi la fermeté et la justice qu'il avoit déployées dans l'insurrection de Cherbourg. Ce ne fut que l'année suivante que Louis XVI en fut désabusé par Laporte, et ce prince avoua depuis à Dumouriez qu'il avoit eu long-temps de terribles préventions contre lui. Il ne doute pas que ce ne soit à l'insçu du duc d'Harcourt que ces calomnies ont été répandues par le faux zèle de ses flatteurs. Il aime et respecte ce seigneur, et il gémit de le savoir malheureux.

Latour-du-Pin venoit d'être renvoyé, et Duportail qui avoit fait la guerre d'Amérique avec Lafayette, fut nommé par son crédit ministre de la guerre, et lui prouva bientôt en se laissant gouverner par les Lameth, qu'il s'étoit trompé dans son choix.

A son retour du Brabant, Dumouriez avoit trouvé Lafayette occupé d'un projet de formation pour la garde nationale de tout le royaume. Il s'agissoit d'en faire le décret. Il avoit composé en 1789 à

Cherbourg un réglement pour celle de cette ville. Lafayette en avoit composé un pour celle de Paris. Mais ces travaux partiels devoient faire place à un plus grand travail. Il falloit trouver un mode général; il convint avec Lafayette de s'en occuper. On nomma six députés pour l'examiner, trois du comité de constitution, trois du comité militaire. Ces six commissaires étoient Talleyrand évêque d'Autun, l'abbé Sieyes, Rabaud de St. Estienne qui fut rapporteur, Mathieu de Montmorency, Emery de Metz, et un autre. On s'assembla pour l'examen de son travail qui fut fort applaudi, mais point adopté; il fut trouvé trop militaire, c'est-à-dire trop méthodique.

Il déclaroit tout citoyen soldat de la patrie, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. La première classe étoit composée d'un bataillon par district, ce qui donnoit 547 bataillons. Chaque bataillon composé d'une demi-compagnie d'artillerie de 53 hommes avec deux pièces de campagne, une compagnie de grenadiers de 100 hommes, une de chasseurs *idem*, quatre de fusiliers *idem*; ce qui donnoit 27000 ca-

nonniers, 1094 pièces de campagne, 54000 grenadiers, 54000 chasseurs, 220000 fusiliers; total 350000 hommes d'infanterie, sans compter Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, etc. dont la population excédoit celle d'un district, qui devoient fournir un contingent au *pro rata*; un escadron de cavalerie et un de dragons de 120 hommes chacun par département, ce qui faisoit 20000 hommes de cavalerie.

Cette première classe devoit avoir tous les ans un mois de rassemblement par quart, sans pouvoir être suppléée. Elle étoit composée des célibataires de 18 à 45 ans.

La seconde classe, composée des hommes mariés, divisée par compagnies de 100 hommes, sans grenadiers ni chasseurs, ne pouvoit être employée que dans son district.

Tous les hommes mariés depuis 45 ans jusqu'à 60, ainsi que tous les hommes sans état, formoient la troisième classe, et ne pouvoient pas être employés hors de leur canton.

Cette force militaire ne pouvoit être

aux ordres du pouvoir exécutif que sur des décrets formels du corps législatif, qui devoient toujours être motivés et temporaires. Tous les hommes sans état étant rejetés dans la troisième classe, ne pouvoient pas être nuisibles, parce qu'il ne pouvoit jamais arriver qu'ils fussent requis. Ce plan comprenoit beaucoup de détails; les troupes de ligne devoient y trouver leur recrutement, et peut-être leur licenciement, en cas que l'armée devînt un jour dangereuse.

Vers la fin de l'année, le comité de sureté publique de l'assemblée constituante découvrit une conjuration tramée à Lyon pour livrer aux Princes qui étoient à Turin, cette ville importante. On soupçonna un maréchal-de-camp nommé Lachapelle, qui commandoit dans le pays, d'être du complot, ou au moins de l'avoir su; il devint suspect, on résolut de le faire arrêter, de le remplacer par un autre officier générel dont on fût assuré. Lafayette proposa Dumouriez, il fut agréé, on le fit venir, et on lui dit de se tenir prêt à partir sous vingt-quatre heures. Il se rendit le même soir avec Lafayette et

deux membres du comité chez le ministre de la guerre qui fut chargé de prendre le lendemain les ordres du roi.

Le lendemain matin il se rendit au comité, avec lequel il travailla pour bien s'instruire des détails de la conspiration qui étoit réelle. Il alla dîner chez Montmorin, qui lui dit qu'il lui donneroit un chiffre pour Turin, un autre pour la Suisse, pour pousser plus loin les découvertes et déjouer les complots, en le priant dans toute cette affaire de ménager les Princes, et surtout le comte d'Artois. Il le lui promit de bon coeur: non seulement son intention n'étoit pas de le compromettre; mais au contraire il étoit enchanté d'avoir cette occasion de pouvoir s'ouvrir une correspondance avec Vaudreuil, pour rendre service à ce prince, et tâcher de l'engager à rentrer.

En 1790 cela étoit possible, le roi paroissoit le désirer, et le désiroit peut-être de bonne foi. Les choses n'avoient pas encore été poussées à l'extrémité. Montmorin lui dit qu'il rendroit compte au roi de cette conversation et de ses bonnes intentions. Au sortir de chez le ministre,

il fut chez son ami Laporte, et lui répéta ce qui s'étoit dit entr'eux, en lui réitérant la promesse d'être aussi favorable aux Princes qu'il le pourroit sans nuire à sa patrie. Il rentra chez lui pour les apprêts de son départ, et n'ayant aucune nouvelle du ministre Duportail, il lui écrivit un billet pour savoir s'il avoit pris les ordres du roi. La réponse fut qu'il étoit enrhumé, et gardoit la chambre; que le surlendemain étant jour de conseil, il le proposeroit.

Le comité de sureté publique de l'assemblée avoit communiqué l'affaire à celui de la municipalité de Paris. Brissot en étoit membre; il composoit une feuille jacobine, intitulée le *Patriote*. Il y inséra la conjuration de Lyon et la nomination de Dumouriez, avant que le roi en sût rien. Ce prince, en lisant cette feuille, fut très-piqué avec raison, et quand Duportail alla lui en faire la proposition, il lui dit qu'il choisît qui il voudroit, excepté Dumouriez; qu'il ne permettroit pas que les Jacobins se mêlassent de la nomination de ses généraux.

On prétend que les Lameth travaillè-

rent aussi contre lui, parce qu'il avoit été proposé par Lafayette leur ennemi, avec qui il étoit lié, et qu'ils vouloient faire exercer ce commandement par Théodore Lameth leur frère, qui commandoit un régiment de cavalerie près de Lyon. Quoiqu'il en soit, un autre eut ce commandement.

Il ne fut sensible qu'au bruit qui s'en étoit répandu d'avance, et à l'exclusion sèche du roi. Il en parla à son ami Laporte, celui-ci à Louis XVI, et c'est en cette occasion que ce bon prince ne lui cacha pas la prévention qu'on lui avoit donnée contre cet officier général. Il s'en consola. On devoit nommer au commencement de l'année suivante les généraux pour le commandement des vingt-deux divisions de l'armée, et il en restoit si peu que bon gré, mal gré, il falloit qu'on l'employât. D'ailleurs le roi avoit eu la bonté de dire à Laporte que cela ne feroit point tort à son ami, et qu'il seroit placé.

CHAPITRE V.

Année 1791.

Il continua à vivre dans la retraite, considérant les progrès de la révolution, et voyant de temps en temps Montmorin et Lafayette. Mais la proposition qu'on avoit faite de lui pour ces deux commandemens importans, engagea les diverses factions à le rechercher. Le vicomte de Noailles l'entraîna à aller dîner avec lui chez le riche Laborde, chez lequel il trouva rassemblés les Lameth, d'Aiguillon, Menou, Duport. Il leur parut pédant, ils lui parurent légers et présomptueux, et il n'y retourna pas.

Mirabeau chercha aussi à se lier avec lui. Il étoit également brouillé avec les factions de Lafayette et des Lameth. Supérieur à toute l'assemblée en scélératesse et en talens, il cherchoit pour sa propre utilité à s'associer les hommes instruits, ou qui passoient pour l'être. Alors il avoit abandonné le duc d'Orléans qu'il méprisoit, il s'étoit lié avec la cour et Montmorin qui le payoient: son but étoit de se

faire premier-ministre, et par conséquent de commencer par faire la contre-révolution.

Dumouriez détestoit son immoralité, et il avoit toujours soigneusement évité les fréquentes occasions qu'il avoit eues de faire sa connoissance. Cependant, sollicité par un de ses anciens amis, nommé Ste. Foy, il s'y laissa conduire. Dès cette première conférence Mirabeau lui découvrit tous ses projets, lui dit qu'il vouloit, sous peu de jours, faire une grande réforme et un changement total dans le corps diplomatique, et lui montrer sa liste. Dumouriez y fit quelques changemens qu'il agréa en lui offrant l'ambassade de Prusse. Il répondit qu'il l'accepteroit, pourvu que ce ne fût que dans trois mois; qu'il connoissoit une place bien plus subalterne, mais bien plus importante, celle de Mayence.

Il lui expliqua que là il pourroit, ou traiter avec les Princes, en faisant agir le roi par Mr de Laporte, ou déjouer leurs complots s'il ne pouvoit pas les regagner; que pendant ce temps-là on enverroit en Prusse le général Heymann sans caractè-

re public: que ces trois mois bien employés donneroient le temps de pacifier l'extérieur, d'achever la constitution, de rendre au pouvoir exécutif son activité, et que ce ne seroit qu'alors que le roi de Prusse recevroit sans répugnance un ambassadeur, et qu'on pourroit traiter utilement avec la cour de Berlin, pour contenir celle de Vienne si on n'en étoit pas content. Ils convinrent de tous ces articles, Mirabeau alla chez Montmorin qui remit la liste à son premier commis, Gérard de Renneval.

Dumouriez se rappeloit le refus du roi pour le commandement de Lyon; il lui écrivit une lettre qui a été trouvée dans la fatale boëte de fer, et imprimée. Il le prioit de lui faire savoir par son ami Laporte, s'il avoit de la répugnance à l'employer; que dans ce cas il ne permettroit pas que son nom parût dans une liste qui devoit lui être présentée par son ministre des affaires étrangères, et qu'il attendroit que quelqu'occasion favorable fît revenir sa majesté de ses préventions. Le roi fut content de la lettre, et dit à Laporte qu'il n'avoit plus de prévention con-

tre lui, et qu'il le nommeroit volontiers, si on le lui proposoit pour une place.

Quatre jours après il revit Mirabeau une seconde fois. Celui-ci l'engagea à faire un ouvrage sur les principes de négociation, convenables au roi constitutionnel d'un peuple libre; il se chargea de ce travail. Dans cette conférence qui fut très-confidentielle, la conversation tomba sur le fameux ministre de Prusse, le comte Hertzberg. Mirabeau le détestoit. Il dit: *ce vieux reitre est ceinturé d'un chapelet d'obstructions, et attaque de cinq ou six maladies mortelles au moins, et il se livre continuellement à de nouveaux projets, comme s'il devoit vivre cent ans; tandis que la parque tient ses ciseaux tout prêts, pour couper le fil qui tient le glaive de Damoclès suspendu sur sa tête.* Quatre jours après cette conversation, Mirabeau étoit mort. Dumouriez dit à Ste. Foy. *Hé bien, Mirabeau s'est trompé sur la tête que menaçoit le glaive de Damoclès.*

La parque en tranchant la vie de cet être extraordinaire, avoit coupé le fil de tous ses projets. Dumouriez qui n'entendit point parler de Montmorin, alla le

voir: ils eurent une explication ensemble; il nia avoir rien arrangé avec Mirabeau, il nia même la liste. Alors il dit à ce ministre qu'il l'abandonnoit, qu'il plaignoit sa fausseté qui étoit une preuve de sa foiblesse; il lui prédit qu'il perdroit le roi, et qu'il se perdroit lui-même, en ne mettant ni dignité ni vérité dans sa conduite. Il ne l'a jamais revu, et sa prédiction ne s'est que trop accomplie. Il regrette sa mort tragique. Mr. de Montmorin étoit attaché au roi, et avoit beaucoup de bonnes qualités; mais il étoit fort au dessous de sa place, surtout dans un temps aussi orageux.

Cependant la promotion venoit de se faire, et Dumouriez venoit d'être employé maréchal-de-camp de la douzième division. Cette circonstance l'obligea à retourner aux Jacobins. Sa longue absence l'avoit fait rayer de cette société. Son motif pour y rentrer fut que la société des Jacobins de Paris avoit affilié plus de deux mille sociétés dans les provinces, que dans les cinq départemens où il alloit commander, il y en avoit trente ou quarante très-*sulphureuses*, et que s'il y étoit arrivé sans

paroître Jacobin, surtout l'ayant été dans le principe, il eût été regardé comme *aristocrate*, et par conséquent bien loin d'être utile à sa patrie et au roi : il eut la précaution de faire prévenir Louis XVI de sa démarche et de ses motifs.

Comme Mirabeau étoit mort, comme Montmorin avoit non seulement négligé tous les principes diplomatiques dont ils étoient convenus, mais qu'il continuoit à mener les affaires étrangères sur les principes de l'ancien régime, Dumouriez qui avoit fait l'ouvrage convenu avec Mirabeau, intitulé *mémoire diplomatique*, le communiqua aux amis de Montmorin qu'il ne voyoit plus, pour l'engager à changer sa conduite ministérielle, incohérente avec la constitution, et dangereuse pour le roi. Montmorin fit alors paroître une déclaration au nom du roi, pour être envoyée à tous les ministres de France en cours étrangères. Cette pièce étoit si exagérée en principes de jacobinisme, que ni Mirabeau ni Dumouriez n'auroient conseillé au roi de tenir un pareil langage, qui bien loin de lui ramener les esprits, ne pouvoit qu'augmenter la méfiance par la

passage trop rapide d'une extrémité à l'autre. Dumouriez indigné de ce nouvel acte de mauvaise foi, ajouta un paragraphe sur cette déclaration à son mémoire qu'il lut aux Jacobins; il fit une grande sensation, et fut imprimé.

Quelque temps après il apprit que dans les Jacobins qui commençoient à devenir détestables, on avoit ouvert l'avis de casser tous les officiers de l'armée, et de faire une nouvelle élection d'officiers par les soldats. Si cet avis qui avoit beaucoup de partisans, même dans l'assemblée constituante, avoit prévalu, l'armée étoit absolument anéantie. Il en raisonna avec Lafayette et avec Duportail, il dit aussi son projet à Laporte, et quelque danger qu'il y eût à heurter hautement une opinion aussi populaire, il fit un mémoire, le fit donner au roi qui l'apporuva, le soumit à la censure de Duportail, et le lut aux Jacobins.

Ce mémoire intitulé *mémoire militaire*, établissoit les principes sur lesquels doit être constituée l'armée d'un peuple libre, traçoit les devoirs des généraux, officiers et soldats, prescrivoit le genre et

les bornes de la subordination du soldat citoyen, ses relations et ses devoirs à l'égard des autres citoyens; il étoit terminé par une formule de serment très-raisonnable.

Il ne reçut pas les mêmes suffrages que le mémoire diplomatique, il fut même désapprouvé par la pluralité: cependant il fut imprimé, et il fit le seul effet qu'il en avoit désiré, c'étoit de faire tomber l'avis d'élection par les soldats. Le comité militaire de l'assemblée en adopta les principes; mais pour faire du nouveau, il composa une formule de serment ridicule qui fit une scission parmi les officiers, en fit quitter plusieurs, et rendit ceux qui restoient, de très-mauvais serviteurs de la constitution.

Il fut encore retenu quelque temps à Paris par une corvée dont le chargea Duportail, en le nommant président d'un conseil de guerre pour juger une réclamation de Moreton, à qui le comte de Brienne, ministre de la guerre, avoit précédemment ôté arbitrairement le régiment de la Fère. Moreton avoit bien mérité d'être cassé, étant un colonel très-violent et très-des-

politique. Mais le ministre lui avoit refusé un conseil de guerre et des juges, et au bout de plusieurs années il réclamoit contre cet acte arbitraire.

Dumouriez avoit ordre d'aller le juger à Toul, ce qui l'eût éloigné beaucoup de Nantes sa destination. Heureusement on ne put pas remplir le nombre des juges, il profita de cette circonstance pour refuser d'aller à Toul, et après avoir attendu un mois à Paris, il renvoya au ministre cette commission, et partit. Moreton fut fait maréchal-de-camp pour faire cesser ses clabauderies, et il le retrouva malheureusement l'année suivante sous ses ordres.

La douzième division à laquelle il étoit attaché, n'étoit que de douze bataillons et six escadrons. Elle étoit commandée par le vieux Verteuil, jadis un des meilleurs officiers de l'armée françoise, mais dont toutes les facultés étoient affoiblies. Le second maréchal-de-camp étoit d'Harambure, qui ne l'a jamais joint. Ainsi il eut tout le fardeau de ce commandement qui s'étendoit sur cinq départements, Mayenne et Loire ou Angers, Loire inférieure ou Nantes, la Vendée, les

deux Sèvres, et la Charente inférieure, depuis la Vilaine jusqu'à la Garonne. Ce pays étoit déjà livré aux ravages du fanatisme et de la persécution. Il laissa au bon homme Verteuil qui demeuroit à la-Rochelle, à régir la Charente inferieure, et il se chargea des quatre autres, allant même quelquefois le trouver à la Rochelle, quand il craignoit qu'il ne fût embarrassé.

Il arriva le 19 juin 1791 à Nantes où il établit sa première résidence; il y trouva un département fort bien composé, un maire excellent, une superbe milice nationale, mais un club infernal et très-nombreux qui le reçut parfaitement, et lui donna même une couronne avant de l'avoir méritée. Il y trouva le second bataillon du vingt-cinquième régiment, Poitou. Les officiers étoient dans des principes anti-constitutionnels, excepté leur chef, homme d'esprit et grand philosophe, nommé Drouart de Lezey.

On avoit permis par un décret aux soldats de l'armée d'aller aux clubs, et pour que cette fréquentation n'entraînât pas la scission entre les officiers et les soldats,

et par conséquent l'insubordination, il avoit dit dans son mémoire militaire que les généraux devoient engager les officiers à fréquenter les clubs. Justement le 22 juin il avoit entraîné tout le corps d'officiers à l'accompagner au club, et ce fut un grand bonheur.

Le même soir, étant prêt à se coucher, ainsi que ses deux aides-de-camp, Levasseur et Philippe de Vaux, après avoir beaucoup travaillé pour se mettre au courant, il reçut une lettre du président du département, qui le prioit de se rendre sans différer à l'hôtel de la monnoie où tous les corps étoient assemblés, et l'attendoient pour délibérer sur une affaire très-importante, dans laquelle il s'agissoit du salut de la patrie. Il y court, fort intrigué de ce message; il trouve sur la place 4 à 5000 personnes en chemises, qui avoient l'air consterné et inquiet; il étoit minuit. Il a bien de la peine à percer cette foule avec ses aides-de-camp, il entre dans une grande salle où tous les corps étoient assemblés, environnés de plus de 1500 personnes qui parloient toutes à la fois. On fait silence, et le

le président lui dit, avec l'air morne : — *Monsieur le général, le roi de France est parti, il est en fuite.* — *S'il est parti, la nation reste. Délibérons sur ce qu'il y a à faire.*

Malgré l'air calme qu'il affecta pour faire cette réponse, qui releva le courage de tout le monde, jamais nouvelle ne l'a plus consterné. Il n'y avoit que six jours qu'il étoit parti de Paris, il avoit vu tous les jours son ami Laporte, et il n'avoit rien découvert d'un pareil dessein. Il prévoyoit toutes les horreurs d'une guerre civile inévitable. Il étoit forcé de cacher toutes ses craintes; le sang-froid qu'il venoit de montrer lui donnoit la confiance générale.

Il proposa d'abord de faire une proclamation pour rassurer le peuple, et l'empêcher de se livrer aux excès de la rage qui suit assez ordinairement la consternation. Il dressa le projet de cette proclamation qui fut agréé. Des brouillons proposèrent d'arrêter tous les officiers. *Comment, citoyens,* leur dit-il, *vous voulez, d'après une méfiance vague, déshonorer et maltraiter des hommes que vous*

avez tantôt reçus dans votre club? Je me charge d'eux, et dans deux heures vous serez sûrs de leur fidélité à la patrie, ou je vous en débarrasserai sans violence; laissez-moi ce soin.

Il envoye éveiller le commandant Lezay; dès qu'il est arrivé, il lui fait part de l'inquiétude du peuple, il lui ordonne d'assembler les officiers dans sa chambre, de leur peindre la circonstance où la nation se trouve, de leur laisser la liberté du choix, ou de venir avec lui prêter serment à la nation et à la loi, ou de partir à la pointe du jour avec des passeports qu'il leur donnera. Trois heures après Lezay arrive à la tête de tous les officiers qui prêtent serment sans difficulté, ainsi que l'artillerie et les ingénieurs, entre les mains du président du département. Il donne ou fait donner encore d'autres ordres pour les objets les plus pressans, et il se retire à cinq heures du matin, plus fatigué qu'il ne l'a été de sa vie.

Rentré chez lui, rempli de la tristesse la plus profonde, il médite sur ce qu'il a à faire. Il ne connoissoit aucune circon-

stance de la fuite du roi, il ignoroit de quel côté il s'étoit retiré, mais il calculoit qu'il falloit qu'il se fût assuré d'une partie de l'armée pour avoir pris un parti aussi audacieux. Il supposoit à ce prince et à ceux qui l'entraînoient, une conduite mieux combinée que celle qu'ils avoient tenue, et d'après cette supposition son imagination lui peignoit déjà Paris assiégé, et nageant dans le sang.

Il avoit sur le champ écrit deux billets, l'un à Vieillard député de St. Lô, l'autre à Berrère; il leur mandoit que sans attendre d'autres ordres, il alloit rassembler tout ce qu'il pourroit de troupes, et marcher au secours de l'assemblée constituante; car c'étoit là qu'il voyoit la patrie, que Louis avoit abandonnée, après avoir encore renouvelé depuis quinze jours, ses sermens, sans en être prié. Vieillard lut le billet qu'il avoit reçu par le courrier: il fut fort applaudi, et inséré dans le procès-verbal. Il fortifia le courage des représentans, étant le seul de ce genre qu'on eût reçu d'un officier général; plusieurs autres demandoient des ordres, ce qui étoit très-différent.

Il

Il avoit aux Sables un bataillon de Rohan-prince, dans la Vendée deux autres bataillons, à Nantes celui de Poitou, à Ancenis le régiment colonel-général dragons, à Niort et Fontenay le sixième régiment de cavalerie; il pouvoit tirer de la garde nationale de Nantes quatre mille hommes d'infanterie bien armés et bien exercés, et trois cents dragons, huit pièces de quatre, quatre pièces de douze, une compagnie d'artillerie et beaucoup de canonniers volontaires.

Il fit dans la matinée tous les ordres de marche; il donna pendant le jour quelques ordres pour la côte, et pour garder l'embouchure de la Loire. Il manda au général Verteuil qu'il alloit marcher sur Paris, mais sans lui communiquer ses détails, car il ne le connoissoit pas, et les guerres civiles ont cela d'affreux qu'elles inspirent une méfiance nécessaire.

Il alloit donc partir avec environ huit mille hommes, bien sûr de se grossir considérablement à Angers et au Mans. Cependant il cacha son projet jusqu'au moment de l'exécution; il affecta un air encore plus calme que la nuit précédente.

Il assista à la procession de la fête-dieu, et prit cette occasion, pour bien inspecter les troupes. Heureusement dans la nuit suivante un second courrier arriva, et annonça que le roi avoit été repris, et étoit sur la route de Paris.

La violente sensation qu'il avoit éprouvée en apprenant la première nouvelle, avoit trop occupé toutes ses facultés, pour lui laisser le temps d'observer avec beaucoup d'attention l'impression qu'elle avoit pu faire sur le peuple; il avoit remarqué en général qu'après un premier moment de consternation, il s'étoit élevé à une rage violente, d'où il étoit rentré dans cette contenance froide et fière qui annonçoit une détermination fixe de défendre sa liberté, sans aucun raisonnement sur le choix du gouvernement.

Entièrement calmé par la seconde nouvelle, il devint observateur attentif. Il vit avec chagrin qu'elle faisoit une sensation plutôt désagréable que consolante. Les aristocrates qui étoient très-nombreux à Nantes, parurent consternés, et les démocrates dont les idées s'étoient déjà montées sur des nouveautés, parurent non

seulement très-froids, mais même très-mécontens de voir réparoître un roi, auquel pendant deux jours ils n'avoient pensé que pour le traiter de perfide, et pour s'exciter à la vengeance. C'est de cette époque que l'infortuné Louis a perdu entièrement le reste d'amour ou de pitié qu'on conservoit encore en province.

La conduite de l'assemblée constituante fut noble, grande et généreuse. Non seulement elle sauva la famille royale du danger imminent de la fureur du peuple, mais ayant pris le temps nécessaire pour le calmer, elle rétablit le roi dans tous ses droits, et lui rendit sa dignité.

Dumourier crut que ce prince et sa cour seroient sensibles à ce procédé, qu'ils feroient des réflexions sages sur leur position, sur l'impossibilité de s'opposer davantage à la constitution, sur la sureté que le roi trouveroit à la suivre avec exactitude pour regagner la confiance de la nation, sur les moyens immenses qu'elle lui ouvroit pour le bonheur et même la gloire, en s'y attachant de bonne foi, et sur la certitude de sa perte et de celle de son auguste maison, de la monarchie et de la

France entière, s'il reprenoit son ancienne conduite. Persuadé que la faute terrible que Louis avoit faite en fuyant, après s'être parjuré deux fois, seroit pour lui une grande leçon, que son coeur même seroit touché de la générosité des François qui lui rendoient une couronne qu'il avoit perdue par les décrets de la constitution même qu'il avoit jurée, il regarda cet événement comme une espèce de bonheur qui alloit ramener tout le monde à un but raisonnable, et faire succéder la confiance et la bonne foi, ensuite l'amour et l'ordre, aux intrigues, aux conjurations, aux haines, à la discorde, qui avoient régné jusqu'alors.

Plein de cet espoir présumable qui n'eût pas été faux si chaque faction, laissant même à part le patriotisme, eût consulté son véritable intérêt, il reprit sa correspondance avec l'infortuné Laporte. Il avoit tremblé pour les jours de ce vertueux ami que son maître avoit sacrifié à son départ, en le chargeant de porter à l'assemblée constituante sa protestation. Ce serviteur fidelle s'en étoit acquitté avec une résignation héroïque, tout en calcu-

lant son danger; car il a avoué depuis à son ami, que dès lors son testament étoit fait. Hélas! il étoit destiné à être une des premières victimes du procès qui a suivi la funeste journée du 12 août 1792, et à précéder de quelques mois son malheureux maître qui ne l'a pas assez plaint!

Laporte lui manda que tout se calmoit, et Dumouriez crut devoir employer les premiers momens qu'il eut de libres, pour composer un mémoire qu'il lui envoya de Niort, sur la conduite que le roi devoit tenir à l'avenir 1°. avec sa famille, les ministres et tous les mécontens de la nouvelle constitution. 2°. avec l'assemblée nationale. 3°. avec le clergé. 4°. avec les puissances étrangères. 5°. avec la nation françoise. 6°. avec l'armée de terre et de mer. 7°. sur les nominations. 8°. sur l'emploi de sa liste civile. Ce mémoire assez long, annonçoit huit autres mémoires de détail sur chacune de ses divisions. Il demandoit qu'en cas que le roi agréât ce travail, il lui fît expédier un congé pour venir l'achever à Paris.

Cette demande étoit une épreuve qu'il faisoit pour juger les véritables intentions

du roi; si on l'appeloit, alors il eût été sûr que son mémoire eût fait une profonde impression, et que Louis étoit véritablement déterminé à s'appuyer de la constitution; si au contraire, on ne lui demandoit pas de donner de la suite à ses conseils, alors il devoit perdre toutes ses espérances, et ne plus entrevoir que des malheurs; et c'est ce qui arriva. Laporte remit fidellement le mémoire; le roi le lut, l'apostilla, et l'enferma avec beaucoup d'autres papiers dans la boëte de fer; il a été trouvé dans cette boëte fatale, et imprimé avec les autres pièces du procès.

La cour avoit repris ses habitudes, ses correspondances secrètes en pays étranger, ses corruptions qui ne servoient qu'à la mettre à la merci des traîtres qui lui voloient son argent; elle avoit recommencé ses intrigues, ses petites conjurations à Paris et dans les provinces, ses plaintes inutiles, ses dénigremens contre l'assemblée et ses travaux, sa paralysie ministérielle, ses feuilles mordantes qui en attiroient d'incendiaires de la part des Jacobins. Tout le ministère avoit été changé après la fuite du roi; mais excepté Narbonne ministre

de la guerre, qui avoit un grand parti dans l'assemblée, le reste suivoit à-peu-près les mêmes erremens que ses prédécesseurs, surtout Lessart ministre des affaires étrangères.

L'assemblée qui avoit été si grande, si prudente à l'événement de la fuite du roi, qui alors avoit sauvé la France par sa conduite généreuse et mesurée, étoit retombée dans ses factions puériles, dans ses corruptions; elle ne faisoit plus rien, elle fatiguoit si fort la France par son avilissement, que tout le monde soupiroit après le moment de la voir remplacée par une autre. Honteuse d'elle-même, elle n'aspiroit qu'à s'en aller. Ses derniers travaux se ressentoient de son abattement, et elle fut fort aise, au mois d'octobre, de faire place à la première législature qui prit le nom d'assemblée nationale. Celle-ci fut horriblement composée. Louis, mal conseillé, n'avoit point réparé, par une conduite franche, la funeste impression de sa fuite; au contraire, ses démarches et celles de sa cour augmentoient les méfiances.

Ce fut vraiment à cette époque que les Jacobins commencèrent à se saisir de

la funeste influence qui a ensuite comblé l'anarchie. Cette société, étendant par toutes ses nombreuses affiliations, se servit des clubs de provinces pour se rendre maîtresse des élections. Toutes les mauvaises têtes, tous les écrivailleurs séditieux, tous les agitateurs furent nommés pour aller représenter la nation, *pour défendre*, disoit-on, *ses intérêts contre une cour perfide;* très-peu d'hommes éclairés ou sages, encore moins de nobles furent choisis, et l'assemblée nationale, ainsi composée, se réunit, armée de préventions et de vues hostiles contre le malheureux Louis et contre sa cour. Elle commença par adorer la constitution pour bien s'établir, mais les républicains travailloient déjà sous main, et répandoient leurs opinions destructives dans des feuilles incendiaires qui se multiplièrent à l'infini.

C'est cette même assemblée qui, profitant en 1792 de la catastrophe du 10 août qu'elle avoit préparée, s'est érigée en convention nationale, après avoir encore chassé de son sein quelques membres trop sages, et s'être renforcée de scélérats et de têtes folles. C'est elle qui a fait périr sur

l'échaffaud le roi et la reine; qui a immolé ses plus ardens promoteurs, tels que les Brissot, Vergniaud etc; c'est elle qui règne en France environnée de cadavres et de débris. La guillotine est son trône, l'irréligion et l'anarchie sont ses mobiles, et le peuple françois languit dans le plus honteux et le plus criminel esclavage. Oh ma patrie! . . . .

Après avoir esquissé rapidement ce tableau funeste des événemens généraux, il est temps de revenir à ce qui se passoit à Nantes. Dumouriez s'étoit réservé toutes les dispositions militaires, et ne laissoit point entamer son autorité. Il travailloit très-confidentiellement avec les corps administratifs qui étoient très-prudens et très-sages, et ne leur cachoit rien de ses mesures. Ce n'étoit pas-là le compte du club de Nantes. Cette société affectoit de se mêler de toutes les branches du gouvernement, sous prétexte de vigilance et d'inspection sur ses agens.

Elle étoit dirigée par un homme très-dangereux, nommé Coustard, gentilhomme breton, chevalier de St. Louis, ci-devant lieutenant des maréchaux de France,

et alors commandant de la garde nationale. Il a depuis été nommé membre de la convention, et s'étant attaché au parti de la Gironde, il a péri sous la guillotine. Coustard étoit téméraire, emporté, séditieux et fourbe. Il avoit acquis un grand empire sur la populace qui est très-nombreuse dans cette grande ville; il étoit craint de tous les honnêtes gens, il s'étoit fait une garde prétorienne d'une compagnie des maîtres en fait d'armes et des bouchers. L'année précédente il avoit chassé de Nantes le duc de Maillé, commandant en chef de la province, et ensuite le régiment de Rohan-prince dont il avoit pensé faire assassiner le colonel, le brave d'Hervilly.

Ce chef de révolte vit avec peine son crédit réprimé par un officier général auquel on ne pouvoit reprocher ni la plus légère aristocratie, ni une démocratie outrée; il étoit l'ennemi juré de la noblesse et du clergé; le général protégeoit l'une et l'autre, et avoit eu plusieurs occasions d'arrêter les excès du même peuple, en employant à propos, tantôt le bataillon de Poitou dont il étoit sûr, tantôt la partie

saint de la garde nationale, qui en général étoit fort bien composée. Coustard faisoit sa cour au général, qui l'observoit, battoit ses démarches criminelles, et n'avoit pas l'air de s'en méfier.

Dumouriez alloit rarement au club, qui lui envoya une députation pour le prier d'autoriser un envoi de commissaires de cette société pour aller inspecter les fonderies de canon établies à l'île d'Hindret à une lieue de Nantes, dirigées par le lieutenant-colonel Thouvenot, homme de mérite, dont il sera fort question dans la suite de ces mémoires, et pour inspecter pareillement les anciennes batteries des côtes. Il leur dit que, comme citoyens, ils pouvoient se promener par tout où ils ne trouveroient pas de consigne qui défendît de laisser entrer ceux qui par état n'étoient pas chargés d'inspection, qu'ils n'avoient aucun titre qui pût l'autoriser à leur permettre de remplir des fonctions qui étoient déjà occupées, qu'il n'y avoit ni danger extérieur, ni apparence de guerre maritime, qu'ils se tranquillisassent, et surtout se méfiassent des séditieux qui

cherchoient à leur inspirer des soupçons ridicules pour amener l'anarchie.

Cette réponse excita le plus grand mécontentement; mais ce qui se passoit dans la Vendée suspendit pour quelque temps cette querelle. Ce département étoit agité par les fureurs de la persécution et du fanatisme. La noblesse y étoit très-remuante, les prêtres très-irrités, et les démocrates très-intolérans. La cause de la religion y avoit excité une insurrection, un mois avant l'arrivée du général. La garde nationale avoit marché contre les aristocrates; on s'étoit battu près d'un village nommé St. Clément. Les troupes de ligne et les gardes nationales avoient eu l'avantage, et ce premier effort avoit été dissipé. Une partie de la noblesse du Poitou servoit dans la marine; la plupart s'étoient réfugiés à Jersey; le reste se tenoit tranquille.

La nouvelle de la fuite du roi avoit fait reprendre courage à ce parti. Un vieux gentilhomme, d'ailleurs très-respectable, avoit rassemblé, d'abord à Luçon, ensuite dans son château près de Talmont, beaucoup de gentilshommes; ils avoient

fait le projet de se rendre maîtres du port des Sables-d'Olonne, où ils devoient être joints par les émigrés de Jersey qui devoient leur apporter des armes et des munitions.

La nouvelle du retour du roi rendoit toutes leurs mesures vaines, mais leurs assemblées avoient allarmé le département de la Vendée où le parti démocratique étoit très-foible. Les administrateurs écrivirent à ceux de Nantes pour leur demander instamment de prompts secours. Le général partit avec huit cents hommes d'infanterie de la garde nationale, cent dragons du colonel-général, la compagnie de grenadiers et un piquet de Poitou et quatre pièces de campagne, et il se rendit à Machecoul pour dissiper ce rassemblement, et empêcher les deux partis d'en venir aux mains.

Il y apprit que le district des Sables avoit fait marcher deux cent cinquante hommes du régiment de Rohan-Soubise, avec huit à neuf cents gardes nationales ou paysans armés; que cette troupe s'étoit portée sur le château de Mr de la Lezardière; que le rassemblement d'à-peu-

près cinquante gentilshommes et six vingt paysans royalistes, s'étoit dissipé à l'approche de la petite armée des Sables qui avoit pillé et brûlé ce château, et commis tous les excès d'une troupe indisciplinée et mal conduite. Au premier avis de la marche de la petite armée des Sables, il avoit envoyé à toute bride le chevalier du Lorencin, capitaine au régiment de dragons, à la tête de cinquante dragons, avec ordre de prendre tous les moyens de conciliation, et d'empêcher le pillage et les excès. Lorencin étoit arrivé trop tard. Le général, fort fâché de cette aventure, avoit ramené son détachement à Nantes, bien résolu d'aller bientôt visiter la Vendée pour y contenir les deux partis, et empêcher la guerre civile.

A son retour, le club éleva de plus grandes prétentions, et devint plus intraitable. On répandit exprès une fausse alarme. Des Jacobins du club des Sables et de celui de Pimbeuf, mandèrent qu'on voyoit croiser le long de cette côte des bâtimens armés, et qu'une chaloupe avoit mis à terre plusieurs hommes près de l'île de Bouin. Le club répandit l'alarme

dans Nantes, et assura que c'étoit une escadre angloise. Les administrateurs, quoique n'y croyant pas, furent forcés d'en parler au général, qui sur le premier bruit avoit envoyé des officiers sur les lieux, avec ordre de prendre par écrit le rapport des municipalités. Ils revinrent avec des preuves très-solides de la fausseté de la nouvelle. Armé de ces preuves, il se rendit à la société, et lui répéta sa phrase ordinaire, de se méfier des fabricateurs d'alarmes qui vouloient soufler la discorde et l'anarchie. On lui répondit que tout cela étoit égal, que le peuple vouloit qu'il fît armer les batteries des côtes, qu'alors on seroit sans inquiétude.

Il leur objecta qu'il ne pouvoit pas adopter cette mesure sans ordres et sans argent, qu'il n'avoit ni canonniers ni troupes pour garder ces batteries, que les corps-de-garde et les magasins à poudre de la côte étoient inhabitables: il leur dit de mettre leur demande par écrit, et qu'il l'enverroit au ministre de la guerre, à qui il manda que pour éviter un plus grand inconvénient, il étoit convenable d'armer des batteries au port du Croisic, à St. Na-

zaire à une lieue au dessous de Nantes, à Paimbœuf et au port des Sables. Effectivement Duportail qui étoit alors ministre, eût la sagesse d'ordonner cet armement: ces quatre batteries restèrent tout l'été sans être gardées, le premier polisson auroit pu les enclouer, jusqu'au moment de la levée de cinq bataillons de gardes nationales qu'il eût ordre de faire en automne, un par département.

Ce *mezzo-termine* du général ne satisfit pas beaucoup le club. Sa conduite douce et conciliante avec les prêtres et les nobles qu'il arrachoit tous les jours aux fureurs des clubistes, acheva d'irriter contre lui. Il fut averti qu'on tramoit un soulèvement, et comme il avoit réellement des affaires bien plus importantes dans la Vendée, comme il falloit qu'il allât se concerter avec le général Verteuil qu'il n'avoit pas encore vu, comme il avoit à faire l'inspection des troupes de sa division, et à se faire reconnoître dans les autres départemens, il partit de Nantes dans le mois de juillet. Coustard fut nommé député, le club devint plus tranquille, et quand dans l'automne le général revint à Nantes pour

lever

lever le bataillon de la Loire inférieure, il y fut très-caressé, et on fit toutes les instances possibles pour l'engager à s'y fixer; mais il n'étoit plus temps, il avoit pris d'autres arrangemens pour son hiver, dans un point plus central de ce commandement très-étendu, et plus rapproché de son lieutenant-général qui avoit souvent besoin de lui.

En partant de Nantes, il y laissoit sur son compte deux opinions bien contradictoires. Les Jacobins le regardoient comme un aristocrate déguisé, les nobles comme un démocrate inébranlable. Egalement éloigné de ces deux factions, ne méritant aucune de ces deux dénominations factieuses, il étoit conduit par un patriotisme sincère, il désiroit une monarchie et une constitution, et il se seroit sacrifié volontiers pour la loi et pour le roi, pourvu que l'un et l'autre ne fussent pas séparés. Quant à la république, il trouvoit la France trop étendue, trop riche, trop relâchée dans ses moeurs, pour croire que ce régime pût lui convenir, et il le regardoit comme un malheur, et comme la source d'une anarchie sanguinaire. Son opinion

n'a pas varié; il croit encore que, même en supposant les plus grands succès à la république françoise, même la paix la plus triomphante, elle ne se soutiendra pas.

Il se rendit d'abord à la Rochelle où il passa quelques jours avec son respectable général qui devint bientôt son ami. Ensuite il établit sa résidence à Fontenay-le-*comte*, ou le-*peuple*, capitale de la Vendée. Il n'y avoit pour toutes troupes qu'un escadron, environ cent trente hommes du seizième régiment de cavalerie, commandé par un chef d'escadron fort sage, nommé Dille. Il étudia les moeurs de cette partie du Poitou, et les causes de l'affreuse discorde qui y régnoit.

L'assemblée constituante avoit d'abord entraîné à elle tout le *bas*-clergé, qui gagnoit à la révolution de la considération et un sort plus heureux. Mais bientôt, par l'imprudence la plus folle, elle avoit assujetti le clergé à un serment, par lequel il s'engageoit à se soumettre à tous les décrets de la constitution *faits* ou *à faire*. Ce serment étoit absurde et injuste. Il révolta tous les hommes de cet état qui avoient ou de la pudeur ou de la

conscience. Les curés les plus attachés à la cause de la liberté, renoncèrent à leurs places. Les aristocrates et le haut-clergé profitèrent de cette désertion pour secouer la torche du fanatisme. Les législateurs, au lieu de revenir sur leur erreur, crurent devoir soutenir la loi; les Jacobins, enchantés de tout ce qui pouvoit autoriser les excès, commencèrent une persécution cruelle. Le *bas*-clergé du Poitou étoit parfaitement composé. Des moeurs irréprochables, plus de vertus que de lumières, une simplicité patriarchale leur donnoient sur leurs paroissiens une autorité paternelle. Ils furent remplacés par des moines apostats, par des prêtres flétris et sans moeurs.

Le paysan Poitevin est bon, simple, très-peu éclairé, très-religieux, et même superstitieux. La plupart des villages refusèrent ces nouveaux pasteurs, cachèrent leurs vénérables curés, et on les voyoit s'assembler dans le désert pour en recevoir les secours spirituels, tandis que dans les églises paroissiales le service divin se faisoit la baïonnette au bout du fusil, et n'avoit point d'assistans. Ces rassemble-

mens, quoique le prétexte, et même le vrai motif de la plupart ne fût que religieux, donnoient des inquiétudes, quelquefois fondées, aux corps administratifs, parce que les aristocrates pouvoient les faire servir à des desseins dangereux.

On venoit solliciter le général d'envoyer des détachemens pour les dissiper. Il prit des notes sur tous les prêtres cachés dans le département, et sur tous les nobles qui l'habitoient; ce qui le mit à portée de ne dissiper que deux où trois de ces rassemblemens, et de protéger sous main les autres, en faisant donner des avis prudens aux curés de bonne foi, et ils étoient en grand nombre. Quand les administrateurs lui communiquoient leurs craintes sur un rassemblement qu'il savoit être innocent, il montoit à cheval avec ses aides-de-camp, s'y rendoit sans escorte, et revenoit comblé des bénédictions de ces bonnes gens. Pendant tout le temps de sa résidence dans la Vendée, il ne s'y est pas tiré un coup de fusil, et on n'a mis en prison que deux prêtres séditieux, dont un étoit un curé sermenté qu'il fit chasser par l'évêque sermenté de

Luçon, qui étoit un homme de bien, ainsi que celui de Nantes; tous deux le secondèrent dans ses vues pacifiques.

Cependant on avoit exagéré à l'assemblée les dangers de cette insurrection religieuse. De par tout les Jacobins grossissoient les rapports, et sollicitoient avec chaleur pour qu'on redoublât la persécution, et qu'on portât une loi pour la transportation, ou au moins l'emprisonnement de tous les prêtres non sermentés. Le club de Nantes prévint même cette loi, et força le département à en emprisonner une grande quantité qu'on eut bien de la peine à leur faire relâcher.

Les législateurs, avant de se résoudre à un parti aussi violent, pour se procurer des informations précises, envoyèrent des commissaires dans plusieurs départemens. Les deux qui furent choisis pour la Vendée, furent Gensonné, avocat de Bordeaux, et Gallois, homme de lettres de Paris. Ils étoient pleins d'esprit, de sagesse et de douceur. Le général visita pendant un mois avec eux tout le département, et leur remit un mémoire de ses observations. Gensonné fut élu membre de l'assemblée

nationale, ce qui a causé sa perte; il fut chargé de rendre compte de cette mission. Il fondit dans son rapport tout le mémoire de Dumouriez, mais il n'osa pas y insérer le projet de décret de ce général qui modifioit le serment. Son rapport fut sans conclusion. Il y inséra l'éloge du général, qui acheva de pacifier le pays.

C'est cette même Vendée qui depuis est devenue le foyer d'une guerre civile barbare, qui n'est plus qu'un monceau de cendres et de ruines, et dont les bons habitans méritoient un plus heureux sort. Un seul homme sage eût pu contenir ce pays que le général quitta avec regret. Il fixa pendant l'hiver son séjour à Niort, capitale du département des deux Sèvres. Ce peuple étoit bon, il y étoit aimé, il occupoit dans le château un appartement agréable.

Il y avoit un club, moins ardent que celui de Nantes; il en fut président pendant un mois, et il répéta sur ce club l'expérience qu'il avoit faite autrefois avec succès sur l'académie de Cherbourg. Il l'occupa de travaux réunis sur des objets utiles, comme projets de chemins et de

canaux, amélioration des poudres, recherche du salpêtre, établissemens de charité. Ces occupations utiles l'empêchoient de se livrer à la fougue qui rendoit les autres clubs dangereux. Il passa ainsi la fin de l'année 1791 et le mois de janvier de l'année suivante, dans les douceurs de l'étude et de l'amitié. C'est le seul temps de tranquillité dont il ait joui depuis la fatale époque de la révolution.

La ville de Niort le pria de s'inscrire lui-même sur le registre des citoyens. Oh, bons Niortois! quel que soit à présent votre opinion sur le général Dumourier, il vous chérit comme ses concitoyens d'adoption! Tous ses voeux sont pour vous! Puissent vos erreurs et les maux qui en résultent, cesser bien vîte! Puissent vos vertus qui ne sont qu'obscurcies, reparoître avec éclat! Vous êtes dignes du bonheur et de la liberté; c'est l'abus de l'une qui a détruit l'autre! Vous êtes moins coupables que toute autre contrée de la France, et la guerre civile vous a rendus les plus malheureux des François! Oh! qu'il seroit content, si avant de mourir, il apprenoit

guerre, avoit pour ennemi déclaré Bertrand, ministre de la marine, qui affichoit hautement l'aristocratie. La cour penchoit pour ce dernier, et Narbonne avoit pour lui Brissot, Condorcet et la Gironde, qui à peine arrivée, avoit acquis déjà de la prépondérance par la supériorité de ses orateurs.

Gensonné prônoit à tout ce parti le général Dumouriez depuis son retour de la Vendée, et vouloit le voir ou général d'armée ou ministre. Lessart eut l'air de lui demander des conseils, mais il étoit livré aux Lameth, Duport, Beaumé et plusieurs autres des anciens législateurs, qui ne sembloient se tenir à Paris que pour tourner en ridicule la nouvelle assemblée. Ils étoient les chefs du club des Feuillans, qui dans l'assemblée étoit le parti de l'opposition, hors de l'assemblée le parti du roi contre les Jacobins. Dumouriez, à cette occasion, et dès l'année précédente, avoit souvent dit à son ami Laporte: *si j'étois le roi, je me ferois jacobin pour déjouer tous les partis.* Il y a bien souvent réfléchi depuis, et il pense que c'est ce que le roi eût pu faire de mieux, car

dès lors la face de cette société eût changé entièrement.

Narbonne accueillit très-bien Dumouriez, et lui annonça qu'il étoit employé à l'armée d'Alsace sous Luckner, et qu'il iroit commander la division de Besançon. Il accepta, mais il lui dit que puisque, selon les apparences, la guerre étoit prochaine, il croyoit devoir lui représenter qu'il étoit à présumer qu'elle deviendroit générale; qu'il ne voyoit pas qu'on s'occupât du midi; qu'on pourroit y être attaqué au dépourvu; qu'il croyoit utile de faire un plan de défensive pour le midi, d'y destiner un général en chef et une armée.

Narbonne approuva son idée. Il se chargea de faire le plan; il s'enferma trois jours au dépôt de la guerre avec un commis, et il alla porter ce plan au ministre. Son but étoit de se faire donner cette armée qu'il regardoit comme une ressource extrême, car il craignoit que cette législature ne tînt pas contre le mépris qu'on versoit sur elle, et que la nation, trahie et jouée, n'eût recours à la guerre civile; il ne le cacha pas à Gensonné et à plusieurs membres de la Gironde, avec les

quels Gensonné lui avoit fait faire connoissance. Ils lui montrèrent les mêmes craintes, et appuyèrent ses prétentions. A peine avoit-il donné son plan à Narbonne, que ce ministre fut renvoyé avec son antagoniste Bertrand.

Degraves remplaça Narbonne; il étoit bon constitutionnel, jeune, sans expérience, et inférieur à sa place par sa santé et sa timidité en affaires. Dumouriez lui remit une copie de son plan de défensive du midi, et il fut décidé qu'il seroit nommé commandant en chef d'une quatrième armée. Il voyoit souvent Lessart, à qui Laporte surtout conseilloit souvent de prendre ses avis. Ils avoient étudié tous les trois ensemble, mais jamais Lessart n'avoit été lié avec les deux amis.

Dumouriez apprenoit tous les jours par le parti de la Gironde dont quelques membres étoient du comité diplomatique, que ce comité, et surtout Brissot qui en étoit le coryphée, étoient très-mécontens des négociations de Lessart, surtout avec la cour de Vienne, et que cette cour en abusoit pour faire les réponses les plus insultantes pour la nation.

Alors il força la confiance de Lessart, et lui fit connoître tous ses dangers. Celui-ci plein de sécurité, lui répondit que la négociation alloit très-bien, et pour le lui prouver, il lui montra la copie de ses dépêches à Mr de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, les réponses de Mr de Noailles, une note qu'il avoit fait parvenir à Mr le prince de Kaunitz, et la réponse de ce ministre. Elle étoit d'une hauteur révoltante: c'étoit une diatribe contre les Jacobins, un refus formel de regarder le roi comme libre.

L'étonnement de Dumouriez ne peut se comparer qu'à la parfaite tranquillité de Lessart. *Le comité diplomatique a t'il connoissance de ces pièces?* lui dit-il. — *Oui, il les a toutes. — En ce cas vous êtes perdu si vous n'allez sur le champ les retirer, lui porter une réplique d'un style très-ferme et très-noble, à l'écrit de Mr de Kaunitz, et lui promettre de négocier sur ce pied-là à l'avenir.* — Lessart ne fut point convaincu. Dupe des Feuillans, il se croyoit sûr d'un grand parti dans l'assemblée. La chûte de Narbonne étoit un échec que le parti de Brissot avoit reçû,

il ne doutoit pas d'en triompher en cas d'attaque. Au sortir de chez lui, Dumouriez alla dire à Laporte qu'il regardoit Lessart comme perdu.

Le lendemain Brissot dénonça Lessart, et posa plusieurs griefs contre lui. En même temps il demanda que ce ministre fût mandé pour venir lire à l'assemblée sa négociation de Vienne qu'il trouvoit, dit-il, très-coupable, d'après l'examen qu'il en avoit fait. C'étoit un jeudi, jour du dîner des ambassadeurs chez le ministre; Dumouriez y étoit invité. Le ministre alla à l'assemblée le matin, lut les pièces, des huées d'indignation partirent de tous côtés, même du côté droit qui l'abandonna. On ordonna l'impression des pièces et le rapport du comité.

Lessart regarda encore l'impression des pièces comme un bon augure; il parut très-satisfait. Les ministres étrangers, toujours fourbes, lui firent de grands complimens. Dumouriez lui dit en particulier; *au nom de dieu, dépêchez-vous de faire la démarche que je vous ai dite; il est peut-être encore temps.* Lessart continua dans sa sécurité. Deux jours après, sur le rap-

port du terrible Brissot qui n'étoit jamais plus content que quand il pouvoit faire du mal, l'assemblée rendit un décret d'arrestation, et le malheureux Lessart fut conduit à Orléans, d'où il n'a été tiré que pour être égorgé à Versailles avec les autres prisonniers, au mois de septembre de la même année. Alors Dumouriez gardoit la chambre pour un gros rhume.

Le lendemain, 9 ou 10 mars, à minuit, le ministre de la guerre arrive chez lui, et lui dit que le roi l'a choisi pour ministre des affaires étrangères, mais à condition qu'il n'acceptera que par *interim*, parce que Lessart devant incessamment avoir des juges, et n'étant point criminel, reviendra bientôt d'Orléans, et reprendra ses fonctions. Il répond qu'il ne veut du ministère ni par *interim* ni sans *interim*; qu'il préfère le commandement qu'il lui a promis. Degraves insiste, et Dumouriez persiste dans son refus. Louis XVI, depuis la révolution, s'étoit fait l'habitude de charger l'ancien du conseil de lui proposer les remplacemens. Degraves, ministre depuis dix jours, étoit l'ancien du conseil. Il étoit lié avec Pethion et le parti

de la Gironde, et Gensonné avoit engagé le comité diplomatique à diriger son choix. Les anciennes liaisons de Dumouriez avec le comte de Broglie et Favier, le mémoire diplomatique qu'il avoit lu aux Jacobins, et dont on fit alors une nouvelle édition, sa conduite prudente dans le département de la Vendée, engageoit la pluralité des membres de l'assemblée à désirer qu'on lui donnât cette place. Degraves en avoit parlé au roi, le roi à Laporte, qui lui avoit conseillé de le nommer.

Le jour suivant Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, homme d'un civisme pur et sage, en qui le roi avoit une juste confiance, vient chez lui de la part du roi, pour l'engager à prendre la place; il le prie de l'excuser auprès de sa majesté, et de lui dire qu'indépendamment de ce qu'il se croit plus propre au service militaire, il ne prendra jamais ce ministère par *interim*:

« Que nos affaires ont déjà trop de dé-
« faveur en pays étranger, pour que les
« cours puissent traiter avec un ministre
« *intérimaire*: que cet *interim* est une mal-
« adresse, contre laquelle l'assemblée nas-

«tionale s'élèvera fortement, qu'outre qu'on lui en voudra d'avoir accepté sous cette condition, cet *interim* compromettra le roi, qui semblera vouloir prouver qu'il juge que le décret porté contre son ministre a été fabriqué injustement, ou au moins très-légèrement: que bien loin d'ouvrir par là à Lessart le moyen de rentrer dans sa place, c'est le conduire infailliblement à sa perte: qu'il est d'avis lui-même que le décret est précipité, parce qu'on auroit dû, pour suivre les formes judiciaires d'un peuple libre, commencer par le décret d'accusation, et entendre Lessart avant de le faire arrêter, ce qui est préjuger le crime: que c'est un motif de plus pour lui de désirer que le roi choisisse une autre personne pour remplir une place aussi dangereuse.»

Cahier de Gerville retourne chez le roi, et revient lui donner ordre d'accepter la place sans *intérim*. Il le fit alors par pure obéissance, espérant devenir plus utile à sa patrie et à son roi, mais avec bien du regret d'abandonner le commandement de l'armée du midi, qui fut donné à Montesquiou, qui en étoit très-digne, et qui

auroit parfaitement rempli telle place qu'on lui auroit donnée, étant un véritable homme d'état.

Il entra au ministère le 15 mars au matin, et fut présenté au roi. Il assista au conseil du soir, sans porte-feuille, n'ayant encore aucune affaire prête, et il se mit au courant des formes. Ce conseil n'étoit composé que de trois ministres, Degraves, Cahier de Gerville et Dumouriez. Duport-Duterire avoit donné sa démission, et n'y parut plus. Le ministère de la marine et celui des contributions étoient vacans.

Le lendemain le roi lui accorda une audience particulière qu'il lui avoit fait demander. On l'avoit fort trompé sur le caractère de ce prince qu'on lui avoit peint comme un homme violent et colère, qui juroit beaucoup, et maltraitoit ses ministres. Il doit au contraire lui rendre justice, en assurant que pendant trois mois qu'il l'a vu particulièrement, et dans des circonstances très-délicates, il l'a toujours trouvé poli, doux, affable, et même très-patient.

Ce prince avoit une grande timidité

qui venoit de son éducation et de sa méfiance en lui-même, de la difficulté à parler, un esprit médiocre, mais juste, le coeur pur, le sens droit, beaucoup de connoissances sur les arts, l'histoire et surtout la géographie, et une mémoire étonnante. Il avoit le caractère très-foible, et cependant une grande fermeté, qu'on pourroit plutôt appeler une grande résignation. Dès lors il a parlé plusieurs fois à Dumouriez de sa mort comme d'un événement qu'il prévoyoit, et il en parloit avec le plus grand sang-froid.

On se rappelle le trait du jour où il fut insulté par Santerre et par la canaille de Paris, où on lui mit le bonnet rouge sur la tête. Il prit la main d'un grenadier de la garde nationale, et la portant sur son coeur, il lui dit: *tâtez si mon coeur bat plus fort qu'à l'ordinaire.* Il étoit bon, et cependant peu susceptible de regrets, et encore moins d'attachement, excepté pour la reine. En tout, c'étoit un fort bon prince, et s'il eût été mieux élevé, c'auroit été un de nos meilleurs rois.

Dumouriez en l'abordant, lui dit: « Sire, l'ordre que vous m'avez donné d'ac-

« cepter la place que j'avois refusée, me
« persuade que votre majesté est revenue
« des préventions qu'on lui avoit données
« contre moi. — Oui, entièrement. — Hé
« bien, sire, je me dévoue à votre service,
« mais la place de ministre n'est plus la
« même qu'autrefois; sans cesser d'être le
« zélé serviteur de votre majesté, je suis
« l'homme de la nation. Je vous parlerai
« toujours le langage de la liberté et de
« la constitution. Renfermé dans mes fon-
« ctions, je ne vous ferai point ma cour,
« et à cet égard je romprai toutes les éti-
« quettes pour mieux vous servir. Je ne
« travaillerai qu'avec vous ou au conseil.
« Presque tout votre corps diplomatique
« est contre-révolutionnaire ouvertement.
« On me pressera de vous engager à le
« changer. Je contrarierai vos goûts dans
« les choix, je vous proposerai des sujets
« que vous ne connoîtrez pas du tout,
« d'autres qui vous déplairont. Quand
« votre répugnance sera trop forte et mo-
« tivée, comme vous êtes le maître, j'o-
« béirai; mais si vos choix sont suggérés
« par vos entours, et visiblement dans le
« cas de vous compromettre, alors je vous

« supplierai, ou de me laisser le maître, « ou de me donner un successeur. Pensez « aux dangers terribles qui assiégent votre « trône. Il faut le soutenir par la confian- « ce publique; c'est une conquête à faire, « sire, et elle dépend de vous. J'ai fait « ce matin le plan de quatre dépêches im- « portantes; je les apporterai au premier « conseil. Elle ne ressemblent en rien, ni « pour les principes ni pour le style, à cel- « les de mes prédécesseurs, parce qu'elles « doivent convenir aux circonstances: si « mon travail vous agrée, je continuerai; « sinon, j'aurai toujours mes équipages tout « prêts pour aller servir ma patrie et vous « dans les armées; c'est mon véritable élé- « ment, et l'objet de mes plus grands tra- « vaux depuis trente-six ans. «

Le roi très-étonné de ce discours, lui dit avec bonté: *j'aime votre franchise, je sais que vous m'êtes attaché, je veux la constitution, j'espère que je serai content de votre travail. On m'avoit dit bien des choses contre vous.* Alors il lui parla de la Normandie, et après une explication simple des faits, il parut content. Il sortit du cabinet, à la suite du roi qui alloit à

la messe. Tous les courtisans le laissèrent passer comme un pestiféré, excepté deux ou trois de ses anciennes connoissances. Le maréchal de Noailles, le duc de Nivernois, et le malheureux duc de Brissac lui firent amitié.

Le lendemain au conseil il porta quatre dépêches, pour l'Espagne, pour Vienne, pour la Prusse et pour Londres. Elles contenoient les principes sur lesquels il vouloit d'ores-en-avant négocier avec les puissances. Chaque ministre françois, au lieu de tronquer la dépêche ministérielle, avoit ordre de la communiquer en entier au ministre des affaires étrangères de chaque cour, et même de lui en donner copie.

Le ministre y parloit au nom du roi, mais absolument dans le sens de la constitution, sans menace et sans foiblesse. Il discutoit les véritables intérêts de chaque puissance, relativement à la révolution de France. Comme toutes se plaignoient des pamphlets très-déplacés des Jacobins, il rejetoit ces injures, foncièrement méprisables, sur la liberté indéfinie de la presse dans un temps de révolution. Il citoit les Anglois, qui même dans leur

temps de plus grande tranquillité parloient souvent avec une liberté injurieuse, des cours et des nations, non seulement dans leurs nombreux papiers, mais souvent dans leur parlement, et même dans leur chambre des pairs. Il disoit que jamais on ne s'étoit avisé de déclarer la guerre à l'Angleterre, ou ce qui revenoit au même, de la séquestrer du grand corps politique, pour ces légers délits qui n'étoient point la faute du gouvernement ni de la nation, qui ne pouvoient jamais en être responsables. Enfin il demandoit la paix, sans foiblesse, au nom d'une nation libre dont le roi étoit le représentant héréditaire.

Ces dépêches plurent beaucoup au roi qui dit: *on ne m'a jamais montré rien de pareil.* Cahier de Gerville lui dit: *Sire, voilà comment les ministres doivent toujours parler et écrire au nom de votre majesté.* Les courriers étoient tout prêts; les dépêches partirent dès le même soir.

Ce fut à ce conseil que Depraves lui proposa quatre nouveaux ministres, puisque malgré les instances du roi et celles de ses deux collègues, Cahier de Gerville

voulut absolument quitter, ayant à la vérité une très-foible santé. Le roi agréa le choix: voici comme il avoit été fait. Degraves étoit chargé, comme l'ancien du conseil, de présenter au roi des sujets pour le ministère. Il en connoissoit très-peu, Dumouriez encore moins; ils étoient rares; la plupart de ceux que l'un ou l'autre auroient pu choisir, étoient émigrés, ou contre-révolutionnaires décidés; et parmi les hommes nouveaux que la révolution auroit pu produire, ils avoient trop peu d'habitude de ce nouveau monde, pour fixer leur choix. Pethion et Roederer étoient à la tête, l'un de la municipalité, l'autre du département de Paris; ces deux hommes, Brissot, Condorcet et quelques autres membres parisiens, leur parurent les plus propres à les éclairer sur leur choix. Ils les consultèrent. Ce qui diminuoit leurs moyens, c'est que d'après un décret de l'assemblée constituante, aucun de ses membres ne pouvoit posséder aucun emploi public que deux ans après sa législature, sans quoi ils n'auroient pas été embarrassés.

Dumouriez ne présenta qu'un sujet

pour le ministère de la marine, qui paroissoit le plus difficile à trouver. Ce fut Lacoste, commissaire-ordonnateur de la marine. Il se souvint qu'étant jadis premier commis, il avoit donné sa démission au ministre de Boynes, plutôt que de participer à une injustice. Cette affaire, bien loin de nuire à Lacoste, quoique dans le temps de la corruption, lui avoit valu la place de député des colonies. Il étoit grand travailleur, avoit une expérience profonde, un grand courage, une probité à toute épreuve, un patriotisme éclairé. Le roi l'a pris ensuite en amitié, l'a retenu en place malgré lui, et a paru le quitter à regret. C'est le seul que Dumouriez proposa de son choix; Degraves y consentit, les Bordelais rendirent justice à Lacoste qui se trouvoit à Paris, et il fut le premier sur la liste.

Quant aux autres, la Gironde, après avoir vu que les Parisiens ne trouvoient personne dans la capitale qui fût propre à être ministre de la justice, proposa un avocat de Bordeaux qui avoit de la réputation: il s'appeloit Duranton. C'étoit un homme assez éclairé, très-droit, très-

bon citoyen, mais foible et lent. Il fut pareillement accepté, et il arriva au bout de quinze jours.

Pour ministre des contributions on proposa Clavières, homme de beaucoup d'esprit, parent ou allié de Brissot, qui avoit été lié successivement avec Mirabeau, Lafayette, l'évêque d'Autun, qui avoit fait un mémoire très-connu et très-bon sur la finance. Il fut agréé.

Pour ministre de l'intérieur on choisit Roland, qui sous l'ancien régime avoit été long-temps inspecteur du commerce et des manufactures, et qui étoit connu par de fort bons ouvrages sur ces parties.

Le conseil se trouva donc complet, et il étoit fort bien composé. Chacun de ces six hommes avoit de l'esprit et de l'expérience dans sa partie, étoit travailleur, et si c'eût été dans des temps moins difficiles, ou plutôt moins sujets aux passions, il eût fort bien conduit les affaires du royaume. La cour et les papiers aristocrates plaisantèrent beaucoup sur ce ministère. Roland ressembloit à Pâques [illegible] à un quakre endimanché. Des cheveux plats et blancs, avec peu de poudre, un

habit noir, des souliers avec des cordons au lieu de boucles, le firent regarder comme le rhinoceros. Il avoit cependant une figure décente et agréable.

On les appela les ministres *sansculottes*. Un courtisan vint un jour dire à Dumouriez que c'étoit le surnom qu'on leur avoit donné dans l'intérieur. *Si nous sommes sansculottes*, répondit-il, *on s'apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes.* Les papiers de la cour ne le désignoient jamais que sous le nom du ministre *Bonnet-rouge*, parce que, par un mal-entendu, il avoit été obligé de se coiffer de ce bonnet à une séance des Jacobins, le lendemain de son entrée au ministère. Le fait est que depuis cette séance du bonnet rouge, il n'y est jamais rentré qu'une fois, au retour de la campagne des Prussiens.

Quant à l'appellation de *Sansculottes*, il croit que c'est alors que les courtisans l'ont inventée. Elle a eu des conséquences bien plus terribles que celle des *Gueux* des Pays-bas. Il est à remarquer que presque tous les sobriquets de factions sont vils, et que cependant c'est presque

toujours la faction supérieure en dignité qui les invente pour exprimer son mépris. Il est à remarquer aussi qu'elle est presque toujours dans le cas de s'en repentir.

Ce ministère fut qualifié, en apparence avec plus de raison, mais cependant avec aussi peu de vérité, d'être jacobin. Lacoste, Degrave ni Duranton n'ont jamais été de cette société. Dumouriez, Roland et Clavières étoient trois hommes studieux et appliqués vivant dans leur ménage, assistant très-rarement aux séances de cette société avant leur entrée au ministère, jamais depuis, la regardant comme un assemblage dangereux qu'il falloit, ou étouffer ou endormir, pour la rendre moins nuisible. Les Girondistes pensoient comme eux, et dès qu'ils se crurent assurés d'un ministère dont tous les membres avoient passé par leur scrutin, ils attaquèrent trop tôt et trop imprudemment les mêmes Jacobins, que par là ils ont rendus plus furieux et plus puissans, et qui ont fini par les égorger avec le poignard du républicanisme que les Girondistes evoient aiguisé et remis dans leurs mains barbares.

Dumouriez doit expliquer ici une con-

tradiction qui sautera aux yeux de ses lecteurs, surtout de ceux qui le lisant avec des préjugés défavorables, chercheront à lui trouver des torts. Il annonce dans tout le cours de ses mémoires, qu'il n'a jamais été d'aucune faction, et cependant le voilà porté au ministère par les Girondistes, faisant passer le choix de ses collègues par le scrutin des Girondistes, prenant de leur main un trésorier pour son département, les consultant sur le choix de ses commis et des ministres en cours étrangères. Il ne faut, pour détruire cette contradiction, que rappeler les époques.

C'est le 26 février 1792 qu'il est arrivé de Niort à Paris; il est entré au ministère le 25 mars. L'assemblée n'existoit que depuis le mois d'octobre précédent, et n'avoit pas encore fixé sa politique, ses intrigues et ses factions. Elle étoit couverte de ridicule par les anciens constitutionnels, chefs du club des Feuillans, qui croyoient, en la perdant, se faire rappeler et établir le système des deux chambres, à *l'instar* de l'Angleterre. Ce parti formoit le côté droit de l'assemblée. Tout le reste, Jacobins, Girondistes, Impartiaux,

ne formoit alors qu'un corps, pour résister à cette grande attaque. Il n'y avoit pas encore de faction girondiste proprement dite.

Dumouriez en arrivant au ministère, connoissoit les chefs des Feuillans pour des intrigans téméraires et légers. Il n'étoit ni opposé au système des deux chambres, ni partisan de ce système. Pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importoit laquelle. Mais il se méfioit des mesures de cette faction; il craignoit que si elle réussissoit à détruire l'assemblée, elle ne parvînt pas à en recomposer une autre, et que le despotisme ne vînt dévorer tous les partis, d'où il prévoyoit la guerre civile. Ainsi il soutenoit les Girondistes, non pas comme une faction, mais comme l'appui de l'assemblée nationale.

Degraves et Lacoste pensoient comme lui. Le premier se retira; le second lutta, avec lui, contre la Gironde devenue faction tyrannique, pour soutenir l'indépendance du pouvoir exécutif; et dès lors ils furent en butte à toute sa rage, surtout Dumouriez qui d'abord l'avoit avertie, ensuite démasquée. Il n'y a jamais eu dans

le ministère que deux membres, d'abord, qui fussent vraiment Girondistes, Clavière et Roland. Ensuite Servan qui remplaça Degraves, le fut aussi. Mais Dumouriez, Lacoste, et même le bon Duranton furent toujours indépendans. Ce dernier même déplut à tel point à la faction, qu'elle le força de retourner à Bordeaux d'où elle l'avoit appelé, parce que, sans nuire à son patriotisme, il avoit montré de l'attachement à Louis XVI qui l'aimoit aussi.

Dumouriez, à son entrée dans le ministère, tâcha d'attacher la faction de la Gironde au roi; il en parla à Laporte qu'il voyoit moins souvent et avec précaution. Ce prince auroit bien fait de se les attacher, au lieu de se laisser tromper par les Feuillans qui l'ont perdu.

C'est cette démarche qui produisit la lettre au roi, de Gensonné, Vergniaud et Guadet, qui est un des délits qu'on leur a reprochés. A cette époque, le roi se seroit concilié par eux l'assemblée entière, même les Jacobins; le gouvernement auroit repris un peu de force, et les circonstances auroient amené le reste. Le mauvais génie de la France a rompu toutes ces

mesures pour perdre la famille royale, les Feuillans et les Girondistes, et pour faire triompher des scélérats.

Voilà l'exacte vérité. La série des faits qu'on va lire, en donnera la preuve complète. Dumouriez n'a jamais eu en vue qu'un objet, c'étoit d'unir d'une manière indissoluble le roi et la nation par la constitution. Hors de là, il n'envisageoit aucune autre ressource de salut pour sa patrie dont il apercevoit les dangers.

Dès les premiers jours de son ministère il écrivit au président de l'assemblée, pour demander un secours de six millions pour les dépenses secrètes de son département. On l'avoit refusé à ses prédécesseurs, parce que la nature de ces dépenses ne pouvant pas admettre une reddition de comptes détaillés et publics, son emploi pouvoit être dangereux. Les Feuillans et le côté droit se récrièrent contre cette demande, disant que cet argent serviroit à soudoyer les Jacobins, et seroit partagé entre ceux qui l'avoient fait ministre. Leur acharnement la fit réussir en plein. Il avoit annoncé que si on ne la lui accordoit pas, il ne prendroit pas la place.

Il

fut décrété que le ministre des affaires étrangères auroit à sa disposition une somme de six millions pour les dépenses secrètes de son département, dont il ne seroit tenu à rendre aucun compte. Il reçut le décret sans le lire, et la somme; on verra reparoître cette affaire.

Pétion étoit alors maire de Paris; il cachoit sous un intérieur doux et sage une ame froidement méchante. Dumouriez le connoissoit peu, lui voyoit un grand crédit, et vouloit le réconcilier avec le roi pour diminuer les dangers et les désagrémens de ce prince. Pétion n'avoit aucun fonds pour conduire la police de Paris; il fit demander par les Girondistes, par les ministres, et il vint demander lui-même qu'on lui attribuât trente mille livres par mois pour solder la police.

Avant d'accorder cette demande qu'il trouvoit juste, en supposant, comme on le lui promit, que cet argent seroit employé à dépister les agitateurs du peuple, à découvrir les complots des agens étrangers, et à assurer la tranquillité de Paris, il alla le proposer au roi, qui connoissant mieux que lui le maire de Paris, lui dit:

Pétion est mon ennemi : vous verrez qu'il emploiera cet argent à faire des écrits contre moi ; mais si vous le croyez utile, accordez-le. Le ministre crut que ce prince écoutoit des préventions ; il lui dit qu'il regarderoit le refus de cette somme comme une déclaration de soupçons et d'animosité qui en feroit un ennemi sans ménagement, qu'il croyoit prudent d'accorder un secours demandé sur des motifs sages, que ce seroit même un moyen de rapprochement ; qu'en tout cas la somme étoit trop modique pour que l'abus en fût bien nuisible. Louis consentit. Le ministre fit porter la somme à Pétion, et ayant reconnu que le roi avoit eu raison, il n'a payé qu'une fois.

Les bureaux des affaires étrangères et les ministres en pays étrangers étoient très-contre-révolutionnaires. Les ministres, ses prédécesseurs, plus courtisans qu'hommes d'état, avoient été plus occupés d'intrigues que des affaires de la France, qui depuis la disgrace du duc de Choiseul avoit perdu son influence en pays étranger, qu'elle avoit paru reprendre un moment sous Mr de Vergennes, pour retom-

ber dans l'avilissement sous l'archevêque Brienne.

La France, malgré sa grande existence, étoit devenue dans l'état politique de l'Europe une puissance, tout au plus, du second ordre. La révolution et les mouvemens des émigrés avoient achevé de l'anéantir, et elle étoit alors comme effacée du tableau politique. Il falloit, pour lui rendre sa considération, changer tous les agens, et en adopter d'autres qui fussent propres à soutenir avec dignité le système constitutionnel.

Il commença par la réforme de ses bureaux. Deux anciens premiers commis, Gérard de Renneval et Henin, conduisoient ce département, et faisoient signer aux ministres des dépêches toutes faites. Ils demandèrent leur retraite à temps, pour prévenir les intentions du nouveau ministre. Il partagea leurs départemens en six bureaux. Il nomma un directeur-général. Il se créa un secrétariat particulier, se réservant toutes les grandes dépêches. Pour le choix des sujets nouveaux, il consulta les membres les plus éclairés de l'assemblée, et à deux ou trois Jacobins près qui

s'y glissèrent, le choix fut bon. Les Girondistes se récrièrent sur celui qu'il avoit fait de Bonne-Carrère pour directeur-général.

Celui-ci n'étoit d'aucune faction. Sa jeunesse avoit été pétulante, il avoit été joueur et homme de plaisir, ce qui avoit jeté un mauvais vernis sur son moral. Intimement lié avec Mirabeau, il avoit obtenu par lui la place de ministre de France à Liège. Jadis secrétaire des Jacobins, ayant été rayé de cette société, il en connoissoit tous les mystères. Il étoit très-fidelle en attachement, très-actif, connoissoit tout Paris, toutes les factions, tous les députés de l'assemblée, et la cour. Il étoit avec cela singulièrement laborieux, il avoit un travail facile et une grande clarté, et pendant trois mois qu'il a été avec Dumouriez, il a été de la plus grande utilité. Il a été très-net sur sa comptabilié, dans laquelle ses ennemis, très-nombreux et très-déchaînés, n'ont pas pu trouver la moindre attaque fondée à lui faire. Il étoit d'ailleurs infatigable, et d'une société aussi agréable que sûre; enfin il con-

venoit fort à sa place qu'il a remplie avec une grande dextérité, et très-utilement.

Outre la sureté politique dans ses bureaux, le ministre y établit par cette réforme une grande économie. Il commença par lui-même. Ses appointemens étoient de cent cinquante mille livres; il les reduisit à cent vingt, en attribuant aux commis subalternes des appointemens plus forts et plus honnêtes, pour pouvoir en exiger plus d'assiduité et de travail; il établit une économie de cent trente mille livres sur ses seuls bureaux. Il porta les deux tableaux comparatifs au roi qui en fut très-content, parce que cela étoit dans ses principes. Il remit les deux mêmes tableaux au comité diplomatique pour fixer irrévocablement le sort de ses bureaux, et il fut très-approuvé.

Il examina les pensions. Les fonds des affaires étrangères ne montoient qu'à cinq cent mille livres par mois, dont la moitié, susceptible de reddition de comptes, étoit destinée aux appointemens des ministres en cours étrangères, des commis et de tous les employés avoués, et aux pensions de retraite des uns et des autres; l'autre

moitié, sans comptabilité qu'au roi seul, sous le nom de dépenses secrètes.

On avoit chargé cette seconde moitié d'environ un million de pensions pour des grands seigneurs, pour des étrangers et pour des services secrets, comme espionnage, et pour le secret des postes, c'est-à-dire pour l'abus de l'ouverture des lettres. Il eut de la peine à se procurer une liste exacte de ces pensionnaires qui ne se montroient pas, mais qui touchoient toujours leurs quartiers sur des anciens bons des ministres précédens. Il découvrit cette ruse, et fit cesser les payemens jusqu'à ce qu'on eût présenté à sa vérification les titres des pensions. Alors il fit trois états de toutes les pensions.

1°. Celles des anciens serviteurs; c'étoient les plus mal payées. Il fit solder les arrérages, fit même donner de nouvelles pensions à d'anciens serviteurs dont les demandes avoient été rejetées, en fit augmenter d'autres trop foibles, comme celles de Mrs Follard et Odunne, anciens ministres octogénaires.

2°. L'état des pensions accordées en vertu de traités ou d'engagemens pris au

nèbles de la France, comme celles de la maison de Parme, de celle de Carignan, de la comtesse d'Albani, veuve du prétendant d'Angleterre; il les fit conserver sans difficulté.

3. Un état composé de toutes les pensions accordées par la faveur, ou sans titre de services diplomatiques ou d'engagemens de la France; par exemple, Mr Dogny ancien intendant-général des postes, homme riche de plus de deux cent mille livres de rente, avoit une pension de trente mille livres sur les affaires étrangères. Il raya impitoyablement toutes ces pensions injustes, et d'un trait de plume il gagna pour le département entre six et sept cent mille livres. Il eut le courage de résister à la répugnance du roi, qui quand cela fut fait, lui en sut gré.

Montmorin et Lessart avoient fait nommer par le roi des successeurs à tous les ministres en cours étrangères, ce qui formoit un double emploi. Il représenta au roi qu'aucun de ces nouveaux élus ne pouvoit être employé sans le compromettre de nouveau avec la nation. Le prince supprima cette liste, et ce double em-

ploi, cessa. Enfin, il enrichit ainsi son département de plus d'un million.

Il se fit donner une liste et des notes de tous les sujets que le comité diplomatique lui proposa; il n'y ajouta que quatre sujets, anciens négociateurs qu'il connoissoit particulièrement, et un cinquième qui sans avoir couru cette carrière, étoit un homme très-instruit. C'étoient le chevalier de Taulès, Châteauneuf son cousin, Emanuel de Meulde, neveu du maréchal d'Armentières, Naillac et Mourgues. Il porta la liste au roi, il lui dit que quoique pressé par le comité diplomatique de renouveler tous les ministres, il ne lui proposoit pas de faire ce changement tout à coup, mais peu-à-peu, et selon que la nécessité des négociations l'indiqueroit, ce qui lui donneroit le temps de prendre des instructions sur les principes et les talens des sujets contenus dans cette liste, qu'à l'exception de cinq, il n'en connoissoit aucun.

Qu'en outre, parmi les ministres actuellement employés, il falloit distinguer trois classes. 1.° de ceux qui ayant affiché hautement des intentions contre-révo-

lutionnaires, devoient être sur le champ rappelés; 2°. de ceux qui s'étant conduits prudemment, pouvoient être conservés, avec la précaution de les changer de résidence, ce qui seroit pour eux un avantage, parce qu'en vertu de leur ancienneté, ils passeroient à des résidences plus importantes; 3°. enfin de ceux auxquels sa majesté prenoit un intérêt particulier, qu'il lui promettoit de conserver, pourvu qu'ils ne fussent pas dans des résidences trop importantes, en cas qu'ils fussent de la première classe. Le roi trouva toutes ces propositions raisonnables, et lui sut gré de son attention; il n'excepta de la réforme générale, dirigée avec prudence et lentement, que Mr. de Durfort ambassadeur à Venise, et de Chalons ambassadeur en Portugal.

Le ministre crut devoir user très-sobrement de la grande latitude que le roi lui avoit laissée pour cette nomination. Il entroit dans le système qu'il avoit établi dans son mémoire diplomatique, de prodiguer très-peu le titre d'ambassadeur, et de les remplacer autant qu'il pourroit par des ministres plénipotentiares. La circonstance favorisoit ce système.

Il vouloit aussi diminuer le nombre des petites résidences sans objet utile, comme Liège, les princes particuliers d'Allemagne, Dantzick etc. Il vouloit ne tenir des ambassadeurs qu'à Vienne, Londres, dans les cours de *famille*, à Venise, en Suisse et à la Porte. Par tout ailleurs il vouloit établir des ministres plénipotentiaires. Quant aux petites cours, il les réunissoit aux grandes ambassades, et ne vouloit y placer que des chargés d'affaires, sous le nom de secrétaires de légation; le discrédit de la France et la rareté de sujets le confirmoient encore dans ce plan. Ces places inférieures, et pour ainsi dire, ambulantes, étoient des écoles par où devoient passer les agens diplomatiques pour se former avec plus de simplicité et moins de prétentions.

D'après ce plan, il fit agréer au roi la promotion suivante. De Maulde fut nommé ministre plénipotentiaire à la Haye, à la place de Gouvernet, fils de la Tour-du-Pin, ci-devant ministre de la guerre. Barthelemi, ancien négociateur qui résidoit comme chargé d'affaires à Londres, am-

bassadeur en Suisse à la place du marquis de Vérac. Verninac ministre en Suède. Vibraye, ministre plénipotentiaire à Dresde, passa dans la même qualité en Dannemarck, à la place du baron de la Houze, devenu hébété par apoplexie. Le fils du général Montesquiou remplaça Vibraye à Dresde. Macault, fils de la dame de ce nom qui avoit été sous-gouvernante du roi et de ses frères, passa de Stutgard ambassadeur à Naples, et fut remplacé à Stutgard par Maisonneuve, beau-frère de Mr. de la Tour-Maubourg. Caillard, ancien négociateur, ministre plénipotentiaire à Batisbonne. Dassigny à Munich; il avoit été nommé par Lessart. Châteauneuf remplaça à Genève Castelnau qui étoit l'agent public des Princes. Villars à Mayence. De Pons à Cologne, à la place de Maulevrier. Comme on avoit arrangé depuis long-temps que Talleyrand, ancien évêque d'Autun, iroit négocier en Angleterre; comme il avoit beaucoup de talens, mais qu'on étoit gêné, pour lui donner un caractère public, par le décret exclusif des membres de l'assemblée constituante, le ministre lui donna pour prête-nom

le jeune Chauvelin, fils de son ancien général et ami, auquel il vouloit assurer une place après l'expiration de deux ans du décret, au bout duquel terme Talleyrand devoit déployer le caractère d'ambassadeur.

Cette promotion étoit sage. La plupart des sujets étoient pris dans les anciens diplomaticiens. Ils étoient tous connus du roi; il n'y avoit qu'un seul jacobin, qui étoit un homme d'esprit, sage et prudent. Il choisit dans la liste une grande quantité de sujets pour secrétaires d'ambassade; leurs places étoient amovibles et sans conséquence. Il fit lui-même une instruction pour chacun des ministres, afin que le systême de négotiation fût uniforme, et pour le dégager de toutes les intrigues et les puérilités diplomatiques. Il laissa en place les autres ministres, pour les juger avant de prendre un parti sur leur compte.

Sa vie fut pendant les trois mois de son ministère, la plus pénible et la plus malheureuse possible. Il entroit à cinq heures du matin dans son cabinet, à six heures Bonne-Carrere venoit travailler avec lui. A onze heures commençoient les

rendez-vous ou les audiences qui lui faisoient perdre du temps. A quatre heures il se mettoit à table. A cinq et demi il rentroit dans son cabinet, il en sortoit à minuit pour souper, et se couchoit à une heure du matin. Les jours de conseil ou de séance nécessaire à l'assemblée ou au comité diplomatique, ne faisoient qu'une variété encore plus embarrassante. Joignez à cela les intrigues, les injures, les pamphlets, les calomnies, les attentats même, auxquels il fut en butte pendant cet espace de temps, et osez, hommes ambitieux, désirer d'être ministres d'un peuple en révolution et déchiré par des cabales, se brisant l'une contre l'autre, comme les vagues d'une mer agitée par une violente tempête!

Le roi commençoit à paroître prendre confiance en lui, et lui savoit gré de la franchise avec laquelle il lui redisoit tout ce qui se passoit dans son intérieur dont il n'étoit que trop bien instruit, car la plupart des domestiques de ce malheureux roi étoient ses ennemis et ses espions. C'est alors qu'il dit un jour au général Montesquiou: *on m'avoit dit que Dumou-*

rioz étoit une mauvaise tête : il ne m'a donné que de bons conseils. Plût à dieu qu'il les eût tous suivis ! Un jour ce prince lui dit que la reine vouloit avoir une conférence particulière avec lui. Il en fut très-fâché, parce que c'étoit une démarche inutile, qui pouvoit être mal interprétée par tous les partis. Il fallut obéir ; il reçut ordre de descendre chez la reine une heure avant le conseil. Il prit la précaution de gagner une demi-heure sur ce rendez-vous dangereux, afin qu'il durât moins long-temps. Il avoit été présenté à cette princesse le jour de sa nomination ; elle lui avoit fait un discours très-vague et très-court pour l'engager à bien servir le roi ; il y avoit répondu respectueusement et vaguement, et ne l'avoit pas revue depuis.

Introduit dans la chambre de la reine, il la trouva seule, très-rouge, se promenant à grands pas, avec une agitation qui présageoit une explication très-vive ; il alla se poster au coin de la cheminée, douloureusement affecté du sort malheureux de cette princesse, et des sensations terribles qu'elle éprouvoit. Elle vint à lui

d'un air majestueux et irrité, et lui dit: *Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles... Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talens. Vous devez juger que ni le roi ni moi, ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés ni la constitution. Je vous le déclare franchement; prenez votre parti.*

Il lui répondit: *Madame, je suis désolé de la pénible confidence que vient de me faire votre majesté. Je ne la trahirai pas; mais je suis entre le roi et la nation, et j'appartiens à ma patrie. Permettez-moi de vous représenter que le salut du roi, le vôtre, celui de vos augustes enfans, est attaché à la constitution, ainsi que le rétablissement de son autorité légitime. Je vous servirois mal et lui aussi, si je vous parlois différemment. Vous êtes tous les deux entourés d'ennemis qui vous sacrifient à leur propre intérêt. La constitution, si une fois elle est en vigueur, bien loin de faire le malheur du roi, fera sa félicité et sa gloire; il faut qu'il concoure à ce qu'elle s'établisse solidement et*

promptement. — L'infortunée reine choquée de ce qu'il heurtoit ses idées, lui dit en haussant la voix, avec colère: *Cela ne durera pas; prenez garde à vous.*

Dumouriez répondit avec une fermeté modeste: *Madame, j'ai plus de cinquante ans; ma vie a été traversée de bien des périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'est pas le plus grand de mes dangers.* — *Il ne manquoit plus*, s'écria t'elle avec douleur, *que de me calomnier. Vous semblez croire que je suis capable de vous faire assassiner.* Et des larmes coulèrent de ses yeux.

Agité autant qu'elle-même: *Dieu me préserve*, dit-il, *de vous faire une aussi cruelle injure. Le caractère de votre majesté est grand et noble; elle en a donné des preuves héroïques que j'ai admirées, et qui m'ont attaché à elle.* Dans le moment elle fut calmée, s'approcha de lui, et s'appuya sur son bras. Il continua: *croyez-moi, madame, je n'ai aucun intérêt à vous tromper, j'abhorre autant que vous l'anarchie et les crimes. Croyez-moi, j'ai de l'expérience. Je suis mieux posé que votre majesté pour juger les événemens.*

Ce

Ceci n'est pas un mouvement populaire momentané, comme vous semblez le croire. C'est l'insurrection presqu'unanime d'une grande nation contre des abus invétérés. De grandes factions attisent cet incendie; il y a dans toutes des scélérats et des foux. Je n'envisage dans la révolution que le roi et la nation entière; tout ce qui tend à les séparer conduit à leur ruine mutuelle; je travaille autant que je peux à les réunir, c'est à vous à m'aider. Si je suis un obstacle à vos desseins, si vous y persistez, dites-le moi; je porte sur le champ ma démission au roi, et je vais gémir dans un coin sur le sort de ma patrie et sur le vôtre.

La fin de cette conversation établit entièrement la confiance de la reine. Ils parcoururent ensemble les diverses factions; il lui cita des fautes et des crimes de toutes; il lui prouva qu'elle étoit trahie dans son intérieur; il lui cita des propos tenus dans sa confidence la plus intime; cette princesse lui parut à la fin entièrement convaincue. Il fut obligé de lui montrer à la pendule que l'heure du conseil étoit sonnée, et elle le congédia avec un air

serein et affable. Elle étoit de bonne foi, mais ses entours et les horribles excès des feuilles de Marat et des Jacobins la replongèrent bientôt dans ses funestes résolutions.

Un autre jour elle lui dit devant le roi; *vous me voyez désolée; je n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de la cour. Un canonnier de garde m'a apostrophée d'une injure grossière, en ajoutant: que j'auroit de plaisir à voir ta tête au bout de ma baïonnette. Dans cet affreux jardin, d'un côté on voit un homme monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous; d'un autre, c'est un militaire ou un abbé qu'on traîne dans un bassin, en l'accablant d'injures et de coups; pendant ce temps-là d'autres jouent au ballon, ou se promènent tranquillement. Quel séjour! quel peuple!* Elle n'avoit que trop raison. Dumouriez étoit consterné, et des soupirs étoient toute sa réponse. Mais il en revenoit toujours à conseiller la réunion la mieux cimentée avec l'assemblée nationale, puisque toute autre

ressource étoit perdue, car il a toujours regardé la contre-révolution comme impossible. Elle auroit pu se faire si les Princes n'étoient pas sortis, ou si alors ils étoient rentrés, si la noblesse eût repris par tout ses postes, et si on eût joint à cela un plan sage. Mais encore, que de dangers! . . . .

Il ne cessoit d'être plongé dans les réflexions les plus tristes depuis la terrible confidence que la reine lui avoit faite. Ne la voyant que très-rarement dans la chambre du roi, quand un travail particulier l'y appeloit le matin, il étoit plus vigilant que jamais sur les démarches de la cour. Tous les anciens gardes-du-corps étoient allé joindre les Princes; il apprit que la reine avoit fait donner de l'argent à quelques-uns. Il avertit Laporte et le roi de mettre plus de secret dans leurs démarches, et surtout de ne pas laisser découvrir par leur indiscrétion ou celle de leurs agens, qu'ils favorisoient cette émigration. On lui répondit que c'étoient des payemens d'anciens gages, et que ceux qui les avoient touchés, n'avoient pas fait confidence de leurs projets d'émigrer.

On avoit composé au roi une nouvelle garde constitutionnelle; la plupart des officiers avoient quitté leurs régimens par refus du serment; elle étoit composée d'un tiers de soldats de ligne, de deux tiers de gardes nationales que les départemens avoient choisies eux-mêmes parmi les citoyens les mieux faits, les plus riches et les mieux élevés. Les officiers avoient facilement gagné les anciens soldats de ligne qu'ils avoient choisis eux-mêmes; mais comme ils ne pouvoient pas parvenir à séduire ces jeunes gens, l'élite des départemens, ils les maltraitèrent, ce qui les obligeoit à donner leurs démissions.

Sous prétexte de les remplacer, on recrutoit dans Paris tous les *coupe-jarrets*, les chevaliers d'industrie dont cette ville est remplie. Il y avoit des bureaux connus pour ces enrôlemens, et par ce moyen cette garde, au lieu d'être composée constitutionnellement de dix-huit cents hommes, l'étoit de près de six mille spadassins. Parmi ce nombre il y avoit des faux-frères, qui par l'appas de quelques assignats espionnoient leurs chefs, et rendoient

compte de toutes leurs démarches au comité de sureté publique.

Dumouriez bien informé, en avoit souvent averti le roi qui lui répondoit: *ah pardi, s'ils soupçonnent le duc de Brissac d'être un chef de conjurés dangereux, ils ont bien tort.* Cependant les gardes-du-corps, surtout les officiers, avoient toujours l'air menaçant quand ils voyoient au château passer les ministres et les commissaires de l'assemblée, quand ils venoient présenter au roi des décrets à signer. Ils s'étoient liés avec trois ou quatre bataillons de gardes nationales qui faisoient le service avec eux, mais ils traitoient les autres avec mépris. Ils réveilloient des étiquettes de la vieille cour pour leur chercher querelle sur l'ordre du service, et les mortifier. Enfin les choses furent poussées au point que les soupçons éclatèrent de toute part.

Les clubs et la municipalité s'en mêlèrent. L'assemblée nationale s'alarma. On dit que dans les casernes des gardes-du-corps, à l'ancienne école militaire, il y avoit un drapeau blanc; on ajouta qu'il avoit été donné par le roi. Le peuple

des faubourgs voisins de cette caserne s'assembla, des officiers municipaux se mirent à la tête, demandèrent à entrer: on commença par refuser, les officiers vouloient se défendre, les gardes, ce qui arrivoit toujours, les abandonnèrent, on fouilla par tout, on ne trouva qu'un très-petit drapeau blanc qu'on dit avoir été sur un gâteau, donné à ou par le dauphin. Mais on trouva des chansons et des hymnes pour le roi et contre l'assemblée nationale, et quantité de feuilles injurieuses. Alors l'assemblée examina de près, non seulement la conduite, mais la composition de ce corps; elle fit faire un rapport en règle qui prouva que sa formation étoit inconstitutionnelle, et elle lança un décret pour enjoindre au roi de le casser; en même temps elle ordonna l'arrestation du duc de Brissac.

Le roi voulut résister au décret; son conseil l'engagea à ne pas s'exposer pour ce corps qu'il connoissoit depuis aussi peu de temps. On lui rappela la catastrophe horrible des cinq et six octobre 1789. Dumouriez ne put pas s'empêcher de lui témoigner son étonnement de ce qu'il

mettoit plus de chaleur et d'intérêt à ce corps nouveau qu'à ses anciens gardes-du-corps bien mieux composés. Enfin le roi céda, le corps fut réformé. On insistoit pour qu'il en créât un nouveau, en choisissant des officiers plus prudens. Il ne voulut jamais y consentir, et il eut grand tort, tant pour lui-même, quels que fussent ses projets, que parce que cela donna matière à de nouveaux soupçons, par les caresses infinies que la cour fit ensuite aux bataillons de la garde nationale qu'elle avoit espéré de s'attacher, surtout à celui des *filles de St. Thomas*, composé de banquiers de la rue Vivienne et autres gens riches, qui a été sacrifié depuis à la journée du 10 août.

C'étoit à la même époque que le ministre insistoit très-vivement auprès du roi, pour qu'il engageât ses frères à rentrer en France. Louis fit cette démarche sans balancer; il leur envoya le chevalier de Coigny... Il leur écrivit avec instance de sa main. Tout fut inutile; ils persistèrent à rester dans le pays de Trêves, et à armer, disoient-ils, pour sa délivrance. Cette obstination est une des principales

causes de la déclaration de guerre, qu'on eût pu éviter, s'ils fussent revenus auprès du roi. Leur présence eût peut-être changé la face des affaires. Il pouvoit y avoir du danger; leur devoir étoit de s'y exposer, et de ne pas augmenter, par leur refus, celui du roi qu'on soupçonnoit de connivence avec eux, et qui donnoit prise à ce soupçon par sa fuite précédente et par sa conduite douteuse après son retour.

Une autre cause de méfiance contre Louis XVI étoit la multiplication inconcevable des chevaliers de St. Louis. Il sembloit, depuis son séjour à Paris, que cette distinction honorifique fût devenue un signe de conjuration. Cet abus a avili cet ordre militaire jadis respectable, et si par impossible l'ancien régime se rétablissoit complètement, ou si un roi constitutionnel étoit autorisé par la nation à relever cette décoration des guerriers, on seroit forcé de la recréer, par l'impossibilité de la rétablir, ou même de lui substituer une autre distinction; car la croix de St. Louis a perdu toute considération dans l'opinion publique. Certainement il en a été donné plus de six mille dans les deux

dernières années, et sur ce nombre énorme il n'y en avoit pas un sixième de mérités.

On donna dans ce temps-là des motifs trop réels aux Cantons suisses de se plaindre. Le régiment de Châteauvieux s'étoit révolté à Nancy. Quarante-deux soldats avoient été jugés selon les loix de leur nation, condamnés aux galères, et conduits à celles de Brest. Par haine pour le général Bouillé qui avoit été l'auteur du projet de la fuite du roi, et qui précédemment avoit châtié les rebelles de Nancy; par haine contre Lafayette qui très-justement avoit soutenu Bouillé dans cette affaire, les Jacobins regardoient alors les rebelles de Nancy comme des victimes du despotisme, et ils résolurent de délivrer les galériens suisses. En ce cas ils avoient le droit, tout au plus, de les rendre à leurs cantons respectifs, pour en faire ce qu'ils jugeroient à propos. Délivrer ces condamnés, c'étoit insulter les Cantons, attaquer leurs droits capitulaires de juger leurs coupables. Nous avions déjà assés d'ennemis, sans nous attirer sur les bras un peuple

allié qui se conduisoit sagement avec nous, surtout un peuple libre et républicain.

Le ministre représenta tous les dangers d'une fausse démarche aussi inexcusable au comité diplomatique qui ne voulut pas s'en mêler, non plus que l'assemblée nationale. Il s'adressa à Collot d'Herbois, comédien et jacobin furieux; il chercha à le gagner par des espérances de places; cet histrion avoit imaginé qu'on songeoit à lui pour celle de ministre de l'intérieur, et il avoit conservé de la rancune contre le ministre des affaires étrangères; au lieu de se rendre à ses justes sollicitations, il redoubla d'enthousiasme: les Jacobins de Paris firent venir de Brest les galériens de Châteauvieux, les promenèrent dans un char de triomphe, les menèrent à l'assemblée nationale, et la forcèrent à sanctionner l'injure scandaleuse qu'on fit *nationalement* à une nation alliée.

Une seconde affaire vint aggraver les torts de la France avec le canton de Berne; ce fut celle du régiment d'Ernst qui fut désarmé et renvoyé d'Aix, un peu par sa faute, mais surtout par la mauvaise conduite du général Barbantane. Ces

deux affaires donnèrent beaucoup d'embarras à Degraves et Dumouriez, qui engagèrent le roi à laisser faire en son nom toutes les démarches personnelles pour réparer les torts réels de la nation, ce qui réussit. Le ministre des affaires étrangères fit donner le cordon rouge à Mr. de Watteville, major de ce régiment, et l'en fit nommer colonel, sur la retraite de Mr Ernst, qui eut aussi le cordon rouge.

A cette occasion Degraves dit à Dumouriez, que s'il vouloit le cordon rouge pour lui-même, il le proposeroit en même temps. Il pria son collégue de n'en rien faire, mais il en parla lui-même au roi, qui lui dit qu'il le lui donneroit volontiers. Il lui répondit: *Sire, votre majesté se compromettroit, et je passerois pour vous être vendu. Je sers depuis trente-six ans, je suis chevalier de St. Louis depuis trente ans, je suis couvert de blessures, j'ai fait dix campagnes de guerre. C'est lorsque la constitution sera bien établie, et votre majesté heureuse, que j'accepterai volontiers toutes les grâces qu'elle voudra me faire, sans jamais en solliciter aucune.* Il fit donner le cordon ro-

cant à un vieux lieutenant-général, nommé Verdières.

Alors les six ministres vivoient en bonne intelligence. Ils étoient convenus de dîner entr'eux seuls, les trois jours de conseil de chaque semaine, tour-à-tour, chez l'un d'entr'eux. Là chacun apportoit son porte-feuille, on convenoit des affaires qu'on présenteroit au roi, on les discutoit à fond pour n'être pas dans le cas de disputer devant lui, et pour se former une opinion commune. Cela dura à-peu-près un mois; au bout duquel temps Roland voulut que chez lui sa femme et ses amis fussent admis.

Lacoste et Dumouriez convinrent entr'eux de ne plus porter leurs porte-feuilles à ces dîners, après s'être opposés vainement à cette ridicule innovation. C'étoit un moyen que les Girondistes venoient d'inventer pour s'immiscer dans les affaires, et pour conduire le gouvernement. Ils surent très-mauvais gré à ces deux ministres. Ce fut alors que Dumouriez dit à Gensonné, que ses confrères commençoient à devenir une faction trop ambitieuse, et que la pétulance de Guadet,

la légèreté de Brissot, la noirceur de Condorcet les perdroit. Cette faction n'a jamais été parfaitement unie. Gensonné y tenoit pour tâcher de la bien conduire. Vergniaud avoit souvent des querelles avec elle. Guadet et lui étoient rivaux de tribune. L'orgueil avoit plus de part dans leur conduite que le patriotisme.

Une affaire tenoit fort à cœur au roi, et cependant il n'avoit jamais pu prendre sur lui de s'en ouvrir à Dumouriez. Déjà depuis huit ou dix jours il s'appercevoit que ce prince lui cachoit quelque chose, et cependant sembloit être prêt à la lui confier quand ils étoient en particulier. C'étoit la nomination du gouverneur du dauphin. Il vouloit donner cette place à Fleurieu, homme de mérite, de l'académie des sciences, capitaine de vaisseau, qui avoit été un moment ministre de la marine. Le roi s'étoit adressé à ses confidens qui tout aussitôt en avoient fait une affaire, et lui avoient promis de faire réussir ce choix s'il vouloit sacrifier deux millions; le roi n'écoutant que la violence de son désir et de celui de la reine, y avoit malheureusement consenti.

Le ministre l'apprit, et alla le trouver. Il lui dit que ses confidens le trompoient, et n'étoient que des fripons; que ce n'étoit pas le moment de faire cette proposition, parce que dans le même temps Condorcet travailloit à un projet de décret sur l'éducation du prince royal, que l'assemblée s'apercevroit que sa demande étoit faite pour éluder et prévenir le décret, qu'elle s'opiniâtreroit, et lui donneroit le désagrément de se voir refuser. *Voulez-vous réussir? ne précipitez rien. Donnez-moi le temps de préparer la Gironde, et par elle les Jacobins. Assurez-vous du côté droit sans le payer, ce qui est une duperie qui ne vous réussit jamais. On va avoir la guerre, tous les citoyens offrent des dons gratuits. Offrez vos deux millions, puisque vous voulez bien les sacrifier, et peut-être nous réussirons.* Le roi ne répondit rien.

Malheureusement il s'étoit engagé, et on lui avoit promis un succès complet. On lui fit même entendre que son ministre le trompoit. Le lendemain très-matin, chaque ministre reçut un message du roi pour se rendre chez lui à dix heures du

matin, ce qui étoit extraordinaire. Ils arrivèrent, et de la salle du conseil on les fit passer dans la chambre du roi, où ils le trouvèrent avec la reine. Elle prit la parole, et leur dit:

« Le roi vous assemble pour une affaire qui m'intéresse. Je suis mère, l'éducation de mon fils est l'objet de tous mes vœux. On ne peut pas nous refuser le droit qu'ont les plus simples citoyens, de choisir les instituteurs de leurs enfans. Nous avons nommé Mr de Fleurieu; il s'agit d'en aller rendre compte sur le champ à l'assemblée. »

Alors le roi tire de sa poche une lettre pour le président, qui lui annonçoit cette nomination, et la remet à Duranton, ministre de la justice. Dumouriez se tait. Un autre veut faire une observation. Louis lui ferme la bouche en disant: *allez-y tous ensemble; je vous l'ordonne.* Ils se rendent en corps à l'assemblée; on attendoit alors une réponse catégorique de la cour de Vienne. Tout le monde croit que c'est le ministre des affaires étrangères qui va parler. Duranton se lève, et

lit la lettre du roi; il est interrompu par de violentes huées.

Le président prend la lettre du roi, l'examine, et la lui rend en lui faisant remarquer qu'elle n'est pas contre-signée. Un décret prescrivoit que toute lettre du roi à l'assemblée devoit être contre-signée par un ministre, pour que quelqu'un en fût responsable. Aucun des six ministres n'y avoit pensé. La démarche fut manquée, et si le roi n'y perdit pas tout-à-fait ses deux millions, il lui en coûta au moins une bonne partie. Cette affaire prouve combien l'infortuné Louis étoit trompé, même par les personnes qui lui montroient, en apparence, le plus d'attachement personnel, et qui dévoroient sa liste civile.

Toutes ces affaires intérieures se sont passées à différentes époques, ainsi que beaucoup d'autres que Dumouriez passe sous silence, pour arriver à la plus grande affaire de son ministère, la plus intéressante pour toute l'Europe, la déclaration de la guerre.

FIN DU LIVRE III.

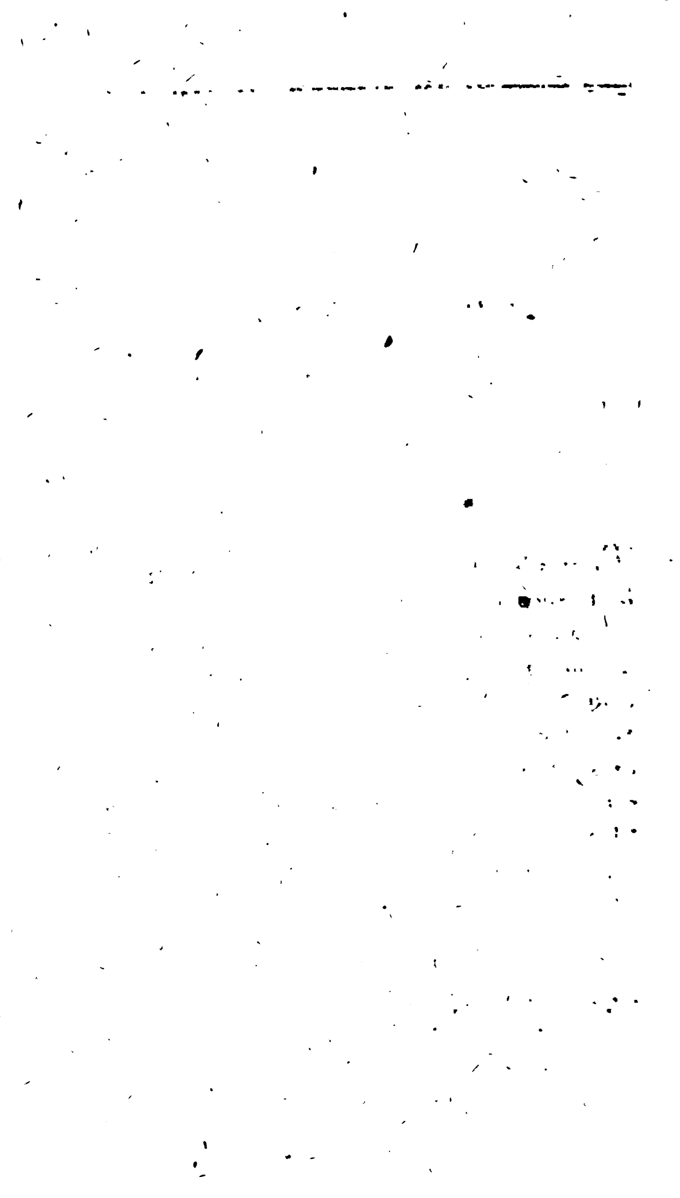
LA

LA VIE

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ,

LIVRE IV.



CHAPITRE I.

Négociations.

Toutes les puissances de l'Europe voyoient la France comme un état absolument nul par les suites de sa révolution, qui au lieu d'avancer vers un but utile, une réformation nécessaire, tendoit à la plus affreuse anarchie, parce que les deux pouvoirs, au lieu de se réunir, se divisoient de jour en jour de plus en plus. Tous les peuples de l'Europe avoient un intérêt plus ou moins direct à la plus prompte cessation de ces troubles; mais une fausse manière de voir, une politique érronée les égaroient tous. Les plaintes des François fugitifs donnoient encore des idées trom-

peuses aux cours qui les avoient accueillis.

Ils peignoient l'assemblée nationale comme une faction plus audacieuse que puissante; ils annonçoient que leur parti étoit encore le plus fort, que l'armée de ligne étoit encore à eux, que d'ailleurs l'émigration l'avoit affoiblie en lui enlevant tous ses officiers, que la garde nationale n'étoit qu'un âmas de *bourgeois* timides, incapables de résister au feu, que les provinces n'attendoient que leur rentrée pour déchirer la constitution, et reprendre avec joie le gouvernement auquel elles étoient soumises depuis quatorze siècles: que cette constitution étoit impraticable, et ne convenoit pas au génie de la nation, accoutumée à adorer ses rois. Ils se donnoient pour exemple de ce dévouement, et ils l'avoient abandonné aux factieux dont ils parloient avec mépris.

Tous les gouvernemens de l'Europe ajoutoient foi, plus ou moins, à ces exagérations. Les plus éloignés y mettoient une indifférence peu prévoyante; les plus voisins se repaissoient de l'espoir de se payer, par des démembremens, de la part

active qu'ils pourroient y prendre. L'exemple du partage de la Pologne avoit fait passer en système politique cette manière de profiter des troubles intérieurs des nations voisines. Louis XIII, Louis XIV, et même Louis XV avoient ajouté à la France le Roussillon, la Bresse, le pays de Gex, l'Alsace, la Franche-Comté, la Flandre et la Lorraine. Le système de partage ayant parfaitement réussi en Pologne, ou pouvoit, en excitant les mêmes guerres civiles en France, y produire les mêmes effets. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne alloient trouver l'occasion de revendiquer leurs anciens démembremens. L'Angleterre pouvoit gagner aussi les colonies au morcellement de la France, et c'étoit une utile vengeance de la guerre de l'Amérique.

Le peuple françois, toujours excessif, traitoit en tyrans et en ennemis tous les gouvernemens qui désapprouvoient, même les excès de sa révolution, et surtout ceux qui sembloient la menacer, non seulement en donnant retraite à la faction fugitive, ce qui en soi-même n'eût pas été repréhensible, (car à moins de délits atro-

ces, tout état doit un azyle aux malheureux) mais en prenant hautement leur parti, en protégeant la levée de corps armés sous des enseignes et des dénominations françoises, et avec l'intention ouverte de faire la guerre civile; en donnant aux Princes, non pas de simples pensions alimentaires, mais de vrais subsides pour payer leurs troupes; en refusant de traiter d'ores-en-avant avec les ministres de la France, quoique négociant au nom du roi; en reconnoissant, quoiqu'avec un caractère secret, les plénipotentiaires des princes émigrés; en ayant l'air de voir en ces princes le vrai gouvernement et l'unique représentation de la monarchie françoise.

De tous ces gouvernemens, les républicains étoient sages, mais indifférens; et l'ancien état de négociation subsistoit à-peu-près sur le même pied.

1°. avec Venise. Le ministre étoit convenu avec son ambassadeur, Mr Pisani, homme de mérite, de ne rien changer à la représentation diplomatique, de ne faire nommer un nouvel ambassadeur à Venise, par le roi, qu'en cas qu'il y fût forcé, et

qu'après en avoir prévenu le sénat, et le lui avoir fait agréer.

2°. Avec Gênes, où résidoit Semonville, nommé par Montmorin, et qui, à tort ou à raison, y est devenu la terreur de l'Italie.

3°. Avec les Etats unis de l'Amérique, où le ministre avoit laissé le chevalier de Ternant, homme sage, nommé par le crédit de Lafayette.

4°. Avec la Suisse, qui par la sagesse des cantons de Berne, Zurich et Appenzell, et par l'énergie du colonel de Veiss, avoit résisté à la fougue de deux ou trois cantons, et à l'influence du comte d'Artois dont la présence même n'avoit pas pu produire une déclaration, quoique les François eussent commis des imprudences et des injustices capacles d'altérer la bonne harmonie entre ces deux nations alliées, quoique l'agrégation du Porentruy à la république françoise pût être considérée comme un attentat contre la confédération helvétique. Mais la prudence prévoyante des Suisses les avoit maintenus dans des principes modérés.

Les gouvernemens monarchiques à-

voient pris des impressions entièrement hostiles, et ne cherchoient que l'occasion de se réunir pour détruire la révolution françoise.

10. Le pape prévoyoit la diminution de sa puissance et de son revenu. Il avoit perdu le comtat d'Avignon, devenu le théâtre de crimes atroces qui n'étoient que les avant-coureurs de plus grands crimes. Ce pays, usurpé jadis sur la Provence par des fraudes pieuses, possédé d'après des engagemens rachetables, pouvoit être réintégré très-légitimement par la France, si elle avoit voulu de bonne foi rembourser au pape le prix de l'engagement. Il est même à croire qu'il eût consenti à ce traité que Dumouriez, mu par esprit de justice, et pour l'honneur de la nation, vouloit faire réussir.

Le pape, hors d'état de soutenir par les armes cette petite souveraineté temporelle, enclaveé dans la France, eût fini par la céder en en recevant le prix. Mais un autre intérêt plus grand le rendoit irréconciliable; c'étoit celui de son autorité spirituelle qui en diminuant en France, détruisoit le fameux concordat de Léon X, et

le prenoit d'immenses revenus. Mais tout cela n'auroit pas nui à la négociation, et le pape eût été obligé de faire le sacrifice de cette source de richesses très-illégitime que ses prédécesseurs ne devoient qu'à la finesse de Léon X et à la sottise de François I. Mais l'assemblée nationale gâta tout par l'horrible imprudence d'aliéner tout le clergé avec son serment absurde.

2°. L'ordre de Malthe ne pouvoit pas subsister en France, à contre-sens du système de l'égalité établi par l'abolition de tous les titres. Rien n'eût été plus incohérent avec la constitution, que de conserver des bénéfices revêtus de tous les droits féodaux, dans toutes les provinces de la France, en faveur de François qui seroient restés *moines-nobles*, assujettis à un prince étranger pour faire une guerre éternelle contre les Turcs nos alliés, par esprit d'intolérance religieuse. Mais le ministre avoit mis cette affaire difficile en négociation.

Sans contredit ces biens étoient devenus nationaux par le décret, comme les autres biens du clergé; mais il cherchoit

un biais pour indemniser les possesseurs actuels, ne les regardant que comme usufruitiers; car d'ailleurs il ne pouvoit plus exister un ordre étranger en France, et cependant composé de citoyens françois. Ainsi l'ordre de Malthe étoit aboli de fait et de droit en France, par la réforme politique, comme il l'avoit été autrefois en Angleterre et dans tous les pays qui avoient adopté la réforme religieuse.

3°. Naples et Parme, deux cours de la maison de Bourbon, étoient trop foibles pour être dangereuses; mais elles montroient une aversion décidée et très-naturelle pour la révolution françoise, parce qu'elles y croyoient voir la diminution de leur maison, quoique cette idée fût très-fausse; car la constitution auroit au contraire assuré, sur une base inébranlable et sage, la vraie puissance et la gloire de leur branche aînée qui régnoit en France. Leur fausse politique multiplioit les dangers auxquels elle croyoit remédier par de petites conjurations impuissantes.

Parme vivant presque des bienfaits du roi de France, dépendoit du ministre des affaires étrangères, qui la rendoit sage

en lui continuant le payement de ses pensions. Naples craignant avec raison l'introduction du principe du jacobinisme dans un peuple vraiment *sansculottes*, fameux par ses fréquentes révoltes, persécutoit les François, ce qui auroit fini par des querelles dont la cour de Naples eût été la dupe après l'achèvement de la constitution.

4°. La Toscane pensoit comme la cour de Vienne, mais se sentoit trop foible pour en donner aucune marque extérieure.

5°. Le roi de Sardaigne obsédé par les princes françois et par les nombreux émigrés qui remplissoient ses états, craignant pour ses états *transalpins*, avoit une conduite équivoque, mais toujours hostile, qui peu après, sur un sujet très-léger, l'a engagé dans une guerre dangereuse qui le ruinera malgré le subside insuffisant de l'Angleterre, en supposant même que ses provinces transalpines puissent lui rentrer, ce qui devient de jour en jour plus douteux.

6°. L'Espagne et le Portugal s'appliquoient avec raison à sauver leurs états de l'introduction du système révolutionnai-

te, persécutoient et chassoient tous les François, forçant ceux qu'un long séjour avoit rendus presqu'indigènes à des sermens inutiles qui ne faisoient que leur donner de la curiosité et de l'inclination pour les nouvelles opinions.

Cependant le comte d'Aranda étant devenu premier-ministre d'Espagne, Dumouriez prit la résolution de s'adresser directement à lui pour assurer au moins la neutralité de la cour de Madrid. L'année précédente, cette cour ayant été sur le point d'entrer en guerre contre l'Angleterre pour la querelle de l'établissement de Nootka-Sund, au nord de la Mer-pacifique, l'assemblée constituante, fidelle à son alliance, avoit décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux pour soutenir l'Espagne. Le pacte de *famille* ne pouvoit plus subsister, puisque la France n'étoit plus la propriété du roi, mais qu'au contraire, par la nouvelle constitution, le roi appartenoit à la nation. Dumouriez ne regardoit cette nuance que comme une dispute de mots impropres qu'il n'étoit pas temps de traiter, et qui se rectifieroit très-facilement après l'établissement de la con-

stitution. Ce qui lui importoit, c'étoit d'assurer la neutralité de cette cour, n'ayant pas besoin de ses secours; et il se l'étoit assurée par sa négociation franche et personnelle avec le comte d'Aranda. Aussi ce sage ministre fut-il bientôt sacrifié quand cette cour changea de système.

8°. L'intérêt de l'Angleterre étoit de rester neutre, et malgré la répugnance extrême du roi contre la nation françoise, la cour de St. James se conduisoit avec sagesse. Le ministre avoit toujours traité très-franchement avec mylord Gower son ambassadeur; ils avoient ensemble appaisé quelques petits sujets de dissention, et il a fallu toute l'imprudence de Brissot, toute la pétulance de la convention nationale, et le crime aussi atroce qu'impolitique du meurtre de Louis XVI, pour forcer les Anglois, en 1793, à sortir de leur système de neutralité, et les plonger dans une guerre très-dispendieuse qui leur donne des avantages momentanés aux îles, balancés par de grandes pertes et par d'énormes subsides, sans assurance de conserver leurs conquêtes.

9°. L'intérêt de la Hollande *république*

étoit la paix. Celui du stathouder étoit d'écraser la liberté françoise, de peur qu'elle ne devînt un jour un appui pour les patriotes. Cet intérêt est encore mal entendu; car, ou ce pays est gouverné selon sa constitution, alors son représentant n'a rien à craindre; ou on a usurpé des pouvoirs trop étendus, alors le peuple réclamera toujours, et finira par rentrer dans ses droits.

La cour de la Haye devoit se méfier encore plus de la cour de France gouvernant arbitrairement, sans constitution, que d'un roi constitutionnel dont tous les mouvemens sont réglés sur l'intérêt de la nation. N'avoit-elle pas pensé être la victime du génie brouillon du ministre Brienne, qui avoit excité les patriotes, et ensuite les avoit perfidement abandonnés? Cette cour auroit donc dû se tenir dans une parfaite neutralité; et c'est ce qu'elle ne faisoit pas. De Maulde reçut des instructions fort sages et sans aucune duplicité. Il ne pouvoit plus y en avoir dans la politique françoise où tout étoit à découvert; il ne falloit la juger, ni sur les intrigues de l'ancienne diplomatie fran-

çoise, ni sur les pamphlets des Jacobins; et c'est en quoi tous les cabinets de l'Europe ont erré pour n'avoir pas pris un juste millieu.

10°. Le Dannemark peut être présenté comme le modèle de la conduite qu'il falloit tenir avec la nation françoise. Observant une neutralité sage, il a conservé ses rapports avec cette nation, sans se mêler de ses querelles intestines. Il étoit trop éloigné pour que sa médiation pût être utile entre le peuple et le roi: c'eût été aux gouvernemens voisins de la France à se porter comme conciliateurs; c'étoit le seul rôle juste, utile pour la France, nécessaire pour leur propre tranquillité, qu'ils eussent pu se donner pour arrêter les excès de la révolution: mais pour cela, il ne falloit pas protéger hautement les Princes, leur désobéissance, leur armement, leurs fureurs; il ne falloit pas méconnoître une assemblée légale d'une grande nation, regarder toute la France comme jacobine et le roi comme prisonnier, car alors il n'étoit que contrarié dans les fausses démarches que lui faisoit faire une cour perverse. C'est la conduite de cette cour et des

Princes, c'est la fausse politique des puissances voisines, qui ont amené la guerre extérieure et le déchirement de la France, qui ont rendu cette révolution excessive et criminelle.

11°. La Suède tenoit une conduite entièrement opposée à celle du Dannemark. Gustave avoit des obligations à Louis XV, il en avoit reçu des conseils et une protection décidée dans une révolution absolument en sens contraire de celle de France. Il prévoyoit que la France régénérée, débarrassée du système politique agitateur de ses rois ambitieux et de leurs courtisans intrigans, ne devant plus avoir avec le reste de la grande république européenne que des intérêts généraux, commerciels et pacifiques, se débarrasseroit d'une quantité de subsides quelle payoit à des puissances subalternes; il étoit du nombre.

Il avoit à craindre en même temps que l'exemple des François ne réveillât les Suédois. Aussi s'étoit-il jeté ouvertement dans le parti contre-révolutionnaire. Les émigrés se vantoient hautement de leur grand crédit sur lui. Il devoit, disoient-ils, venir à leur tête, rétablir le roi de

France

France sur son trône. Sa mort tragique a été en conséquence attribuée aux Jacobins. Dumouriez n'a trouvé aucune trace qui puisse fonder cette accusation, dans tous les papiers relatifs à cet horrible événement. Il croit qu'on a supposé à cette société plus d'activité qu'elle n'en avoit alors au dehors, et c'est peut-être cette supposition qui a doublé la force de cette secte.

12°. La Russie montroit contre la nation françoise un acharnement très-violent. Peut-être couvroit-il une politique profonde. Cette puissance ne pouvoit que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les places fortes dont la France est hérissée. Le second partage de la Pologne donne un premier développement de ses vues, et sous peu verrons-nous peut-être le reste de son plan s'exécuter contre les malheureux Turcs, qui dès l'année 1794 se voient menacés par cette ambitieuse puissance qui sous prétexte d'aller attaquer les côtes méridionales de la France, va couvrir la mer noire,

le Bosphore et l'Archipel de ses nombreux vaisseaux.

13°. La Turquie depuis long-temps pouvoit être considérée comme nulle, relativement aux grands intérêts politiques de la France, mais il falloit soigneusement la ménager, relativement à son intérêt commerciel; et c'est ce qui avoit engagé le ministre à y laisser pour ambassadeur Mr de Choiseul-Gouffier, homme d'un grand mérite, qui sous ce rapport conduisoit très-bien les affaires de France, quoique décidément contre-révolutionnaire.

Ce ne fut qu'après la déclaration de guerre contre l'Autriche qu'il pensa qu'il étoit utile d'y envoyer un autre ambassadeur, pour tirer des Turcs une diversion militaire contre cette puissance, en cas que l'occasion s'en présentât; et une circonstance étranpère à ce plan l'engagea à y désigner Semonville, qui y fut nommé ensuite par ses successeurs, ce qui lui a attiré une arrestation illégale en terre libre, et une longue prison.

14°. La nation véritablement intéressée à ce que les troubles qu'occasionoit la révolution françoise, se terminassent promp-

tement et sans s'étendre au dehors, étoit la nation germanique. Dumouriez voyoit en elle trois intérêts très-distincts: celui du Corps germanique proprement dit, ou de l'Empire; celui du roi de Prusse; celui de la maison d'Autriche. Ces intérêts, bien entendus, devoient engager ou à une neutralité parfaite, ou à une médiation conciliatoire. Mal entendus, ils entraînoient nécessairement et très-promptement la guerre.

Le Corps germanique avoit été lésé par les décrets consitutionnels dans la personne de ses membres qui avoient des enclaves dans l'Alsace, parce que ces biens se trouvoient nécessairement déchargés des droits féodaux et de tout servage. Mais c'étoit une simple discussion juridique qui n'intéressoit pas assez tout le Corps germanique pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux armes; il étoit juste d'acheter le droit de souveraineté de quelques-unes de ces enclaves, d'indemniser pour les droits utiles de toutes ces propriétés, et cette affaire étoit déjà mise en négociation; déjà plusieurs de ces petits souverains, comme le comte de Löwen-

stein-Wertheim, avoient passé des traités avec le ministre des affaires étrangères, qui eût réussi à les satisfaire en suivant les règles exactes de la justice, si les grands souverains de l'Empire n'en avoient pas fait une affaire générale pour l'embrouiller.

Il en auroit coûté de l'argent à la France. Alors l'assemblée n'étoit pas encore devenue assez injuste pour refuser un accommodement raisonnable qui étoit la base des négociations du ministre, et qui convenoit au Corps germanique par des raisons de haute politique très-importantes. Une guerre contre la France ne pouvoit que ruiner le Corps germanique qui n'avoit rien à y gagner: au contraire même, si la Prusse et l'Autriche rétablissoient la monarchie arbitraire, elles seules profiteroient du démembrement, et toute augmentation de leur puissance alloit au détriment des autres états de l'Empire, et à la diminution de sa force constitutive.

Ainsi le Corps germanique, proprement dit, étoit véritablement intéressé à la réussite d'une constitution raisonnable en France, et à la conservation d'une neutralité exacte. Tout ce qui s'est passé depuis que

Dumouriez a quitté le ministère, s'est fait, et de la part de la France, et de la part du Corps germanique, à contre-sens de leur véritable intérêt.

15°. La cour de Berlin, si elle ne s'étoit pas trouvée engagée avec celle de Russie dans un cours de partage de la Pologne, auroit vu très-indifféremment la révolution de France, trop éloignée d'elle pour l'inquiéter, et elle ne s'en seroit pas mêlée. Jusqu'au congrès de Reichenbach elle s'étoit conduite hostilement avec la maison d'Autriche; elle avoit fomenté, conjointement avec la cour de la Haye, l'insurrection de la Belgique; mais la cour de Vienne l'avoit regagnée par ses complaisances. Le roi de Prusse entrevit qu'en se joignant à elle pour faire cesser d'abord les troubles des Pays-bas, ensuite étouffer l'insurrection de France, elle le laisseroit plus tranquille pour effectuer le second partage de la Pologne qui le payeroit des frais d'une guerre contre la France qu'on regardoit comme devant être très-courte.

On lui peignit cette entreprise comme très-facile; elle pouvoit même être très-

lucrative, car si le roi de Prusse fût arrivé jusqu'à Paris; certainement les contributions qu'il en auroit tiré, l'eussent bien indemnisé de ses dépenses, et Louis XVI ne seroit pas remonté gratuitement sur son trône. A ces deux intérêts, l'un d'augmentation de territoire, l'autre d'argent, se joignoit la rancune de ce monarque contre les insultes grossières que prodiguoient les Jacobins dans toutes leurs feuilles contre tous les rois étrangers avec autant d'imprudence que de légèreté.

Tous ces motifs réunis changèrent entièrement l'ancien système politique du cabinet de Berlin, et lui firent contracter avec la cour de Vienne une alliance peu naturelle qui ne durera pas plus longtemps que la guerre de France. Ce cabinet traita toujours la France avec rigueur, et parut favoriser les émigrés, sans cependant se laisser entraîner par là à une grande dépense: mais il fit une grande faute en les prenant pour ses guides dans les opérations militaires.

Le jeune Custine qui vient de périr victime de sa tendresse filiale, et qui eût ét bien supérieur a son père, jeune, mais

plein de talens, ne put jamais être reconnu ministre en Prusse, et les efforts qu'il fit pour communiquer à ce cabinet les notes de son ministre, furent toujours repoussées. Il n'y eut jamais aucune négociation entre le roi constitutionnel françois et le roi de Prusse.

Dumouriez ménagea cette cour; il n'avoit pas de relation assez bien établie au dehors pour savoir qu'on méditât le second partage de la Pologne, sans quoi il eût parfaitement deviné les motifs et les résultats de ce cabinet. Il étoit bien question de l'invasion de Dantzick, mais la cour de Vienne ne pouvoit pas y mettre obstacle; il ne regarda pas cette affaire comme une raison suffisante pour la cour de Berlin pour changer son système de rivalité. Il regarda donc son rapprochement avec la cour de Vienne comme une aberration de politique qui ne tiendroit pas; en conséquence il décida que, quelque parti que prît le roi de Prusse, il falloit, même en repoussant ses attaques, ne pas le traiter en ennemi; il sépara toujours sa cause de celle de l'Autriche, pour laisser une porte ouverte à des négocia-

tions conciliatoires quand on commenceroit à s'apercevoir de quelque refroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

16. Quant à la cour de Vienne, elle s'étoit déclarée si ouvertement l'ennemie de la révolution françoise, elle accordoit une protection et un appui si décidés aux émigrés, qu'il n'étoit plus possible de suivre avec elle un cours de négociation flétrissant pour le roi et la nation, dont les ménagemens n'avoient servi qu'à perdre deux ministres, à compromettre le malheureux Louis XVI, à faire éclorre nombre de conjurations, à souffler le feu de la discorde, et à donner une consistance politique aux dangereux Jacobins, parce que cette cour les avoit attaqués avec un acharnement mal-adroit.

Dumouriez que toute l'Europe croit être l'auteur de la guerre, comme l'électeur de Cologne l'en a injustement accusé dans une lettre imprimée, parce que se trouvant ministre au moment de l'explosion de cet incendie préparé par des intrigans, il a été forcé de faire le rapport qui a amené la déclaration de guerre; Dumouriez avoit travaillé depuis 1791 à éteindre les

germes de la discorde, aidé de Mrs de Ste. Foy et la Sonde.

Il s'étoit servi de son influence sur une partie du corps diplomatique et de son intimité avec Mr de Laporte, pour faire admettre à l'assemblée et au roi, des principes qui auroient uni plus que jamais la France et l'Autriche contre tous les agitateurs qui entretenoient les troubles en France et dans les Pays-bas.

C'étoit le seul moyen de ramener la confiance des François dans la cour de Vienne, et lui faire jouer le noble rôle de conciliatrice, convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts, puisqu'en cas de succès elle eût assuré une constitution à la France qui lui eût confirmé son alliance sur des bases invariables, et lui eût garanti la tranquillité des Pays-bas. La cour de Vienne parut adhérer à cette opinion, puisque le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire des Pays-bas, envoya à Paris un agent pour négocier sur ces principes.

A l'entrée de Dumouriez dans le ministère, le même agent se représenta, et le nouveau ministre traita toujours avec la

même bonne foi; mais il trouva une incohérence étonnante entre cette négociation indirecte et la manière directe de traiter de la cour de Vienne avec l'ambassadeur de France. Son prédécesseur venoit d'être sacrifié au peu de dignité qu'il avoit mise dans sa correspondance pleine de timidité et de petites ruses, pendant que celle des ministres de Vieune étoit dure, tranchante et orgueilleuse.

Il mit sous les yeux du roi les ouvertures de Mr de Metternich et les dépêches de Mr de Noailles. Ce prince fut frappé de la discordance qui se trouvoit entre la manière de traiter du ministre autrichien de Bruxelles, et du ministère autrichien de Vienne. La catastrophe de Lessart, non seulement compromettoit le roi, et menaçoit du même sort son successeur s'il avoit sa même conduite politique, mais elle tenoit l'assemblée nationale très-attentive pour veiller à ce qu'on ne trahît plus l'honneur et la sureté de la nation; et à cette époque la cour de Vienne avoit donné tant de preuves de mauvaise volonté et des réponses si sèches, qu'on pouvoit la regarder déjà comme

ennemie déclarée. Les émigrés, armés et enrégimentés étoient à Ath, d'où ils avoient fait une vaine tentative pour surprendre la citadelle de Valenciennes. Un bataillon d'infanterie étoit déserté de Dunkerque avec sa caisse militaire et ses drapeaux sans qu'on restituât rien, et il avoit été bien reçu dans les Pays-bas.

On annonçoit un congrès à Aix-la-Chapelle, où les émigrés prétendoient que devoit se décider le sort de la France. Non seulement la cour de Vienne mettoit le plus d'obstacles qu'elle pouvoit à la négociation des indemnités des princes allemands pour les enclaves de l'Alsace, mais elle les menaçoit de faire casser par la diète de l'Empire tous leurs traités, et elle excitoit les Cercles pour les engager à en faire une cause commune, et les tirer de leur esprit de neutralité.

La nomination du nouveau ministère parut redoubler encore son acharnement· mal instruite et trompée par les émigré et par les intrigans de Paris sur le c ractère des nouveaux ministres, elle reg da ce choix comme un triomphe de faction des Jacobins, contre lesquel

prince de Kaunitz venoit de lancer sa diatribe qui bien loin de leur nuire, les avoit rendus plus importans. Le roi avoit paru regretter Lessart. Son successeur, le lendemain de sa reception, avoit été aux Jacobins, et s'y étoit coiffé d'un bonnet rouge; dès ce moment elle le regarda comme un jacobin furieux avec qui il ne falloit pas traiter.

Cependant rempli de son objet, voulant ramener la négociation au point de dignité et de respect mutuel qui convenoit à deux aussi grandes puissances, il crut devoir prendre une route entièrement opposée à celle de Montmorin et de Lessart, et il exposa dans une dépêche franche les vrais intérêts de chacune d'elles, pour faire cesser le jeu des passions et des intrigues. Cette dépêche fut mal reçue, et Mr le Noailles, foible et machiavéliste, quoiu'ayant tronqué la dépêche, ne put pas ême parvenir à obtenir une explication. Dès lors Dumouriez auroit dû rappecet ambassadeur, d'ailleurs très-conrévolutionnaire. Par une condescene qu'il crut utile, et qui ne servit à il le laissa en place, mais il lui en-

voya un courrier, avec ordre de demander une explication et une réponse catégorique, et de la lui envoyer par le même courrier. Il craignoit en retirant Mr de Noailles, que la cour de Vienne ne s'en choquât, ne refusât de recevoir son successeur, et en ce cas la guerre étoit inévitable.

Pour peu que la réponse de Mr de Kauuitz pût être montrée à l'assemblée nationale pour adoucir sa dernière dépêche à l'infortuné Lessart, il comptoit lier la négociation de Vienne avec celle des Pays-bas, pour tâcher de parvenir à tout pacifier. Mais depuis le changement de ministère en France, Mr de Kaunitz ne daignoit plus traiter lui-même avec l'ambassadeur de France, et Mr de Cobentzl étoit chargé de ce soin. Pour toute réponse, il reçut une lettre de Mr de Noailles, qui lui mandoit que dans la certitude où il étoit de ne pas parvenir à changer les opinions de la cour de Vienne, il le prioit de faire agréer au roi sa démission.

Cette résolution ou timide ou de mauvaise volonté, de Mr de Noailles, dans le temps où conséquemment aux ordres qu'il avoit reçus, il auroit dû mettre de la

fermeté et de la promptitude dans la négociation avec le prince Kaunitz, acheva de couper toutes les ressources à une réconciliation. Depuis un mois l'assemblée nationale et toute la nation s'inquiétoit sur la conduite hautaine et hostile de la cour de Vienne; elle s'en prenoit au roi, à cause de la répugnance qu'il avoit montrée à sacrifier Lessart qu'on regardoit comme un traitre, à cause de la continuité des petites conjurations dans la capitale, à cause de la fréquence des courriers particuliers des Tuilleries pour Vienne et Coblenz.

On demandoit continuellement au ministre des affaires étrangères qu'il rendît compte des progrès de la négociation; il avoit été obligé d'annoncer qu'il avoit envoyé un courrier qui devoit apporter une réponse catégorique, et faire cesser la perplexité d'une nation justement irritée des mépris qu'elle éprouvoit de la part de son allié. Cette nation attribuoit, d'un côté, à la cour de Vienne la conduite plus qu'équivoque et très-imprudente de la malheureuse reine; de l'autre, à la reine la conduite hautaine et hostile de la cour de

Vienne, et on croyoit généralement à l'existence d'un comité autrichien, dont Montmorin étoit, disoit-on, le principal agent, et qu'on croyoit dirigé par les Feuillans. Il n'y avoit point de preuves sur ce comité, mais les présomptions étoient très-fortes.

A cette époque les Feuillans étoient ouvertement raccommodés avec la cour, et faisoient cause commune avec elle contre l'assemblée nationale qu'ils affectoient de confondre, ainsi que le ministère, sous la dénomination odieuse de Jacobins. Lafayette, chef apparent de cette faction, avoit eu l'imprudente vanité de se faire donner le cordon rouge, et paroissoit à la cour qu'il avoit si fort *gênée* les années précédentes. Les Lameth dont Louis XVI avoit eu de si justes motifs de se plaindre, qui six mois avant étoient les ennemis les plus acharnés de Lafayette, étoient alors les appuis et les directeurs de ce général et de la cour. Toute la nation croyoit voir dans cette coalition d'intrigues un plan de contre-révolution, et bien persuadée que la cour de Vienne en étoit le principal appui, elle attendoit avec im-

patience d'être instruite de sa dernière résolution.

Telle étoit la disposition des esprits et des affaires, lorsque le courrier rapporta la plate ou perfide démission de Mr de Noailles. Dumouriez alla sur le champ trouver le roi, il lui retraça le tableau des dispositions de la nation et de ses propres dangers, il lui dit qu'il étoit impossible de ne pas faire connoître à l'assemblée la démission de Mr de Noailles et la nécessité de nommer un autre ambassadeur, et d'annoncer en même tems que la négociation ne marchoit pas. Le roi en convint. Alors le ministre ne lui cacha pas que tout le ressentiment de la nation retomberoit sur lui et sur la reine; que s'il étoit réellement résolu à prouver la droiture de ses intentions et la fausseté de l'existence du comité autrichien, il y avoit un parti à prendre qui achèveroit de lui rendre la confiance du peuple et de déjouer toutes les intrigues, tant celles qui l'entouroient, que celles des émigrés qui égaroient la cour de Viene sur ses vrais intérêts; que ce parti étoit qu'il écrivît de sa main à l'empereur, et qu'il fit porter

porter cette lettre par un ambassadeur extraordinaire qui relèveroit Mr de Noailles.

Le roi suivit ce conseil avec l'air de la plus grande confiance, et même de la reconnoissance; il fit une lettre parfaitement raisonnée et toute de sa main pour l'empereur, et il approuva le choix d'Emanuel de Maulde pour cette mission extraordinaire. Dumouriez dressa pour ce ministre une instruction, et lui remit plusieurs articles sur lesquels il devoit demander une réponse précise. En cas de refus, Louis XVI se trouvoit à couvert de tout reproche si la paix se trouvoit rompue; au contraire même sa démarche justifioit, d'une part sa modération, de l'autre sa dignité à soutenir l'honneur de sa couronne. On ne pouvoit pas accuser cette démarche d'être un acte forcé, puisqu'elle étoit de son propre mouvement et de sa composition; elle prouvoit qu'il étoit libre et roi, malgré les fausses assertions des émigrés; ainsi elle pouvoit changer les dispositions de la cour de Vienne, en lui prouvant l'union volontaire de Louis avec sa nation.

Muni de cette pièce, le ministre se

rendit à l'assemblée; il lut ses dépêches à Mr de Noailles, les réponses foibles de ce ministre, ses derniers ordres, la démission de Mr de Noailles; l'assemblée fut indignée, et lança précipitamment un décret d'accusation contre cet ambassadeur. Dumouriez rendit compte ensuite du parti que le roi venoit de prendre de son propre mouvement, et il lut la lettre de ce monarque à l'empereur. Cette démarche fut très-applaudie, et tous les honnêtes gens de l'assemblée en surent très-bon gré à Louis, qui avec cinq ou six traits pareils auroit entièrement regagné la confiance. Mais toutes les peines que le ministre se donnoit pour lui recouvrer l'amour et la confiance de la nation, étoient rendues nulles par l'activité des intrigans. C'étoit la toile de Pénélope. La cour défaisoit la nuit l'ouvrage du jour.

De Maulde devoit partir le lendemain, lorsqu'arriva un second courrier de Mr de Noailles deux jours après le premier. Ce plénipotentiaire s'étoit ravisé sur sa démission; il avoit enfin pris le parti de r'ouvrir la négociation avec le ministère de Vienne, et d'exigèr une réponse catégo-

rique aux demandes précises du ministre des affaires étrangères. Cette réponse étoit une note de Mr de Cobentzl. Elle étoit sèche, courte, dure; elle imposoit des conditions à la nation françoise; ainsi en cas que cette nation ne pût ou ne voulût pas accepter ces conditions, cette note étoit une vraie déclaration de guerre, et c'est en quoi le ministère de Vienne est inexcusable, si cette cour, comme elle l'a dit depuis, vouloit conserver la paix et maintenir son alliance.

Ces conditions étoient: le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale de Louis XVI du 23 juin 1789, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé, comme *ordres*.

La restitution des biens du clergé, celle des terres de l'Alsace aux princes allemands, avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, et la restitution au pape, d'Avignon et du comtat Venaissin.

En vérité, quand le ministère de Vienne auroit dormi de suite pendant les trente-trois mois qui s'étoient écoulés depuis la séance royale, et qu'à son réveil, sans autre information, il eût dicté cette note,

il ne pouvoit pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avoit prise la révolution.

La nation avoit fait une constitution. Le roi, de gré ou de force, l'avoit acceptée. Ce nouveau pacte social, à tort ou à droit, étoit fondé sur l'abolition des ordres et sur l'égalité des citoyens. Le système financier qui seul pouvoit empêcher la banqueroute, étoit fondé sur la création des assignats. Les assignats étoient hypothéqués sur les biens du clergé, devenus biens nationaux. La plupart de ces biens étoit déjà vendue. La nation ne pouvoit donc accepter ces conditions qu'en déchirant sa constitution, confondant toutes les propriétés, ruinant ses acheteurs, annullant ses assignats, et déclarant la banqueroute. Pouvoit-on attendre une obéissance aussi humiliante de la part d'une grande nation, fière d'avoir conquis sa liberté, et cela pour se remettre sous le joug des nobles, qui ayant abandonné leur roi même, menaçoient de rentrer dans leur patrie pour y porter le fer et la flamme et tous les fléaux de leur vengeance, pour

des parlementaires inutiles, et pour un haut clergé trop orgueilleux?

D'ailleurs, de quel droit la cour de Vienne imposoit-elle des conditions? Sur une discussion de propriété territoriale entre la France et le pape, entre la France et les princes d'Allemagne? Encore si ces conditions, tout inconvenantes qu'elles étoient, eussent été présentées avec un mode conciliatoire et honnête, on auroit pu entrer en discussion réglée, et la cour de Vienne auroit pu jouer le rôle, non pas d'arbitre, mais de médiatrice, entre le roi et la nation. Mais la forme même de cette note étoit insultante, et pour le roi qu'on affectoit de regarder comme nul, et pour la nation qu'on traitoit comme rebelle, et son assemblée comme illégale.

On a donc tort de jeter le blâme de la déclaration de la guerre sur le général Dumouriez. Il a d'abord travaillé à nouer une négociation par le comte de Metternich, et si elle n'a pas eu de suite, ce n'a pas été sa faute. Ensuite, pour réparer le tort qu'avoient fait au roi les humiliantes tergiversations de ses deux prédécesseurs, Montmorin et Lessart, il a né-

gocié d'après un syttème de franchise et de dignité convenable à deux grandes puissances également intéressées à conserver la paix et l'alliance; on n'y a répondu que par un silence méprisant. Lorsque Mr de Noailles, par l'offre déplacée de sa démission, a paru désespérer de la négociation, le ministre a engagé le roi à s'adresser directement à l'empereur, pour rompre le machiavélisme des ministres. La note de Mr de Cobentzl est venue alors lui enlever cette dernière ressource, en dictant des lois inexécutables à une nation libre.

Qu'on juge à présent impartialement de quel côté est l'aggression. Toutes ces pièces sont imprimées. Dumouriez qui a toujours été très-discret sur les petites intrigues de la cour qui n'auroient fait qu'aigrir si elles avoient été publiques, a cru, et croit encore que toute grande négociation qui intéresse le bonheur et la tranquillité de deux ou plusieurs nations, doit avoir la plus grande publicité, et que le mystère à cet égard est un crime de lèse-majesté contre les rois et les peuples, a rendu compte, de l'aveu du roi et en

sa présence, pour la justification de ce prince et pour la sienne propre, à la nation, de la conduite de la cour de Vienne, dans un rapport très-connu. Qu'on recueille ces pièces précieuses pour l'histoire, qu'on les médite, et qu'on juge.

Ce rapport lui-même prouve que Dumouriez, forcé dans ses derniers retranchemens, donnoit encore un moyen de renouer, et étant fait au nom de Louis XVI, il le déchargeoit de la responsabilité de la déclaration de guerre, car ses conclusions sont, non pas *que la nation doit déclarer la guerre*, mais qu'elle doit *se regarder comme en état de guerre*. Il étoit possible que l'assemblée prît encore le parti de laisser envoyer à Vienne l'ambassadeur extraordinaire avec la lettre personnelle du roi pour l'empereur, mesure qu'elle avoit approuvée, et dans ce cas la négociation n'eût pas été entièrement désespérée. Comme ministre, Dumouriez ne pouvoit pas ouvrir cet avis dans son rapport; il le suggéra à plusieurs des principaux membres du comité diplomatique; mais l'indignation fut si forte à la lecture des conditions de la cour de

Vienne qu'il n'y eut pas même occasion de placer cet avis, qui au reste n'auroit servi qu'à compromettre inutilement le roi avec le ministère autrichien, égaré par les fausses assertions des trop coupables et trop malheureux émigrés.

CHAPITRE II.

Déclaration de guerre.

Dès que la note fut arrivée, Dumouriez la porta au roi. Il lui dit que nécessairement il devoit la communiquer à l'assemblée nationale, ne fût-ce que pour justifier Mr de Noailles, et faire lever le décret d'accusation lancé contre cet ambassadeur. Le roi l'approuva, et il se rendit à l'assemblée qui reçut avec indignation cette note, au moins imprudente. Tout le monde s'écria qu'il falloit venger la gloire de la nation, et de ce moment la guerre parut le voeu général. Le décret contre Mr de Noailles fut levé, quoiqu'on observât que sa première démarche avoit

été déplacée. Le ministre instruisit le roi de la sensation qu'avoit faite la note, et s'enferma ensuite chez lui, pour composer son rapport de toute la négociation de Vienne. Il ne put pas y insérer celle de Metternich; elle n'étoit pas authentique, elle avoit passé par des mains tierces, et elle n'auroit fait qu'irriter les esprits qui l'étoient déjà trop, par l'apparence de duplicité qu'elle auroit jetée ou sur Mr. de Metternich, ou sur le cabinet de Vienne.

Il se renferma dans les faits appuyés de pièces authentiques; il séquestra même les lettres confidentielles de la main de Mr de Noailles, tant à son prédécesseur qu'à lui. Au bout de peu de jours, il porta son travail au roi, qui le garda trois jours, et y fit des corrections de sa main. Ce fut à cette époque qu'il commença à y avoir quelques discussions entre lui et les principaux membres de la Gironde; ceux-ci voulurent qu'il travaillât son rapport d'après leurs idées; ils vouloient qu'il y entrât dans des discussions métaphysiques qui n'avoient aucun trait à l'affaire. Ils vouloient enfin lui faire produire une pièce de rhétorique et de logique. Il leur dit

décidément, qu'il ne composoit pas cette pièce pour la nation françoise seulement, mais pour l'Europe entière, et qu'il vouloit être entendu sans le secours d'un nouveau dictionnaire qui n'étoit pas encore fait. Cette plaisanterie les déconcerta.

Le roi, d'après les décrets constitutionnels, devoit paroître lui-même à l'assemblée, à la tête de son conseil, le jour du rapport. Ils voulurent, au moins, lui composer son discours pour le jour de la séance. Un Genevois, homme de beaucoup d'esprit, en fit un très-long qui contenoit une discussion métaphysique dans laquelle Louis ne devoit naturellement pas entrer. Un autre en composa un second plus court, mais entièrement déplacé dans la bouche du roi. Il les prit tous deux, et leur dit qu'il les soumettroit à ce prince.

La plus grande dispute entre lui et les membres de la Gironde, ainsi qu'avec les ministres Roland et Clavières, roula sur la conclusion. Ils prétendoient qu'aux termes du décret, et parlant au nom du roi, il devoit conclure par demander la dé-

claration de guerre: effectivement le décret paroissoit être pour eux. Il leur soutint que ce n'étoit pas le cas de la position présente, que le roi avoit tant d'ennemis qu'il ne pouvoit être trop prudent, que prononcer la déclaration de guerre étoit une démarche trop délicate pour qu'il s'en chargeât, qu'il ne falloit fermer la porte, ni à de nouvelles négociations, ni au repentir des Princes, ni au retour des émigrés: effectivement il avoit placé dans son rapport une phrase dans laquelle il les exhortoit à venir combattre sous les drapeaux de la France, dans une cause où l'honneur de la nation et du roi étoient compromis. Il tint bon; il prévint le roi que dans la lecture qui en seroit faite au conseil, il devoit s'ouvrir une discussion sur cette conclusion, et il l'engagea à ne pas céder.

On tint de suite deux conseils extraordinaires; la discussion fut ouverte. Lacoste, Degraves et Dumouriez soutinrent la conclusion de *l'état de guerre:* le roi fut ferme, et elle resta comme le ministre l'avoit composée. Il l'avoit également prévenu sur les deux projets de discours

qu'il s'étoit chargé de lui présenter; ce prince les prit, et composa lui-même un discours très-court et très-sage qu'il prononça avec beaucoup de facilité.

Le 20 avril, Louis XVI, à la tête de son conseil, se rendit à l'assemblée nationale. Toute la France savoit combien cette séance devoit être intéressante. La salle étoit pleine. Le président avoit donné les ordres pour que tout se passât avec la plus grande gravité, et que personne ne se permît ni applaudissement ni improbation. Le roi y fut très-majestueux; après avoir prononcé son discours, il donna la plus grande attention à la lecture du rapport du ministre, paroissant, par des gestes de la tête et de la main, en approuver toutes les parties. Il sortit ensuite, et le ministre retourna à l'assemblée où il fut fort applaudi; la séance dura toute la journée. La délibération n'avoit pas été longue, et le voeu fut unanime pour la guerre. Aucun Feuillant n'osa exprimer un voeu contraire. On fit passer le ministre au comité diplomatique pour aider à la composition du décret. A dix heu-

res du soir il fut rendu, et porté au roi qui le sanctionna aussitôt.

Ni le roi, ni le ministre, ni l'assemblée nationale ne pouvoient avoir une autre conduite que celle qu'ils ont tenue. Le roi y trouvoit sa sureté et le rétablissement de la confiance publique, qui ne fut à la vérité que momentané, parce que d'autres intrigues et d'autres circonstances malheureuses ramenèrent les soupçons mutuels et la discorde. Le ministre ne pouvoit pas, sans trahir les intérêts et l'honneur de la nation, et sans exposer le roi, laisser ignorer les faits. Il en calculoit bien les résultats, mais c'étoit un mal sans remède, et il valoit mieux un état de guerre décidé, qu'une paix perfide et pleine de dangers. L'assemblée insultée, ainsi que le roi et la nation, poussée par la volonté générale, car il n'y eut pas un département ni un district qui ne montrât le plus grand désir de la guerre, se seroit déshonorée et perdue si elle avoit balancé sur la déclaration.

La proclamation qui s'en fit, produisit une allégresse générale dans toute la France. La protection ouverte donnée au

parti des émigrés avoit indigné la nation qui espéroit que dès lors ils deviendroient moins dangereux, et c'est ce qui est arrivé. On espéroit 1°. que les factions cesseroient, et que l'amour de la patrie réuniroit tous les François contre l'ennemi extérieur. 2°. Cet ennemi étoit la cour de Vienne, d'où on étoit persuadé que venoient tous les conseils par lesquels la cour s'étoit dirigée depuis l'arrivée de la reine en France, mais surtout depuis la révolution, et on regardoit la déclaration de guerre comme le ciseau qui coupoit tous les fils de ces intrigues dangereuses et multipliées qu'à tort ou à raison, on imputoit à cette cour. 3°. On espéroit que la guerre feroit sortir de Paris et des grandes villes, quantité d'hommes turbulens qui, faute d'emploi, troubloient la tranquillité publique, et fomentoient les discordes.

Ce ne fut que quelques jours après que les Feuillans osèrent s'élever contre cette déclaration; ils se mirent à argumenter comme dans les écoles, en disant que c'étoit un acte offensif, et que la constitution ne permettoit la guerre que défensivement. Ces sophismes étoient pué-

rils et de mauvaise foi; cependant presque tous les constitutionnels les adoptèrent, et quelques officiers généraux envoyèrent leur démission.

Certainement rien n'étoit plus défensif que cette déclaration de guerre; il s'agissoit de repousser les injures d'une cour qui déclaroit à la France que son roi étoit prisonnier, que tous les actes que la nation avoit faits depuis 1789 étoient illégaux, que sa constitution étoit absurde et injuste, et qu'elle étoit en état de rebellion; et qui en même temps permettoit sur son territoire, sur nos frontières, l'armement d'un parti qui avoit refusé d'obéir au roi et à la nation.

Ces mêmes hommes qui se permettoient cette critique sophistique, deux ans auparavant avoient décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux contre l'Angleterre qui n'attaquoit point la France, en faveur de l'Espagne, pour la cause la plus frivole, l'établissement d'un comptoir anglois sur une pointe glacée du pôle arctique, à cinq mille lieues de nous, qui n'étoit d'aucun intérêt pour la France, sur le prétexte d'un pacte de *famille* que la constitu-

tion devoit un jour nécessairement réformer et anéantir.

Cette cause même étoit très-injuste, car la bulle d'Alexandre VI n'avoit pas donné un privilége exclusif aux Espagnols sur la Mer pacifique, où il restoit encore beaucoup d'îles et de terres à conquérir et à découvrir; et les Anglois, comme toute autre nation, avoient le droit naturel de s'établir où ils ne trouveroient pas d'Espagnols établis. Cet argument sur la guerre offensive et défensive étoit une *espiéterie* digne de la mauvaise foi et de la légéreté de ce parti.

Lafayette ne l'adopta pas d'abord, et sembla se préparer de très-bonne foi au grand rôle que la guerre alloit le mettre à portée de jouer. Il étoit le mieux posé, le plus jeune, et par conséquent devoit être le plus actif des trois généraux. Que de maux il auroit épargnés, s'il ne s'étoit pas laissé séduire ensuite par les sophismes des intrigans!

Une autre espèce de factieux se réjouissoit alors de ce parti *violent et téméraire* selon eux, et ils ne l'ont reproché à Dumouriez que depuis que les événemens

ont

ont prouvé qu'ils s'étoient trompés dans leurs calculs; c'étoient les aristocrates décidés, intérieurs et extérieurs. Ils prévoyoient dans la guerre leur prochaine rentrée et le rétablissement de l'ancien régime. Ils s'imaginoient que la France ne pourroit pas résister à la puissance réunie de la Prusse et de l'Autriche. Personne ne connoissoit les immenses ressources d'une nation libre et brave, chez laquelle la liberté alloit rendre tous les citoyens soldats.

Certainement, si l'empereur et le roi de Prusse avoient pu prévoir que cette nation pouvoit résister à toute l'Europe, ils ne se fussent pas mêlés de ses querelles intérieures; ils eussent traité ses émigrés avec compassion, mais sans confiance; ils eussent répondu à la manière franche et sans détour de négocier du ministre; la révolution se fût achevée sans cruautés; l'Europe eût resté en paix, et la France seroit heureuse.

Après avoir prouvé avec la dernière évidence, que comme ministre il a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre, qu'il n'a participé à sa déclaration que

forcément, Dumouriez est trop ami de la vérité pour ne pas déclarer que comme François, il désiroit que sa nation prît ce parti, le seul noble, le seul convenable, et qu'il l'auroit regardée comme lâche et comme indigne de la liberté, si elle avoit supporté davantage les dédains et les hostilités de la cour de Vienne.

Car enfin, ce n'étoit que prévenir cette cour, et faire crever l'orage avant de le laisser grossir. Les Princes armoient, levoient une maison du roi, des régimens; ce n'étoit pas pour rester oisifs. Plusieurs cours de l'Allemagne les soutenoient, laissoient rassembler des magasins sur leurs territoires, laissoient exercer une manoeuvre encore plus criminelle, celle de fabriquer et distribuer de faux assignats. Les cours de Vienne et de Berlin délibéroient sur les moyens de faire cesser la révolution en France, d'abord à Reichenbach, ensuite à Pillnitz, ne reconnoissant ni le roi de France comme libre, ni le peuple françois comme nation. Cela ne pouvoit durer tout au plus que jusqu'à l'été. On annonçoit un congrès à Aix-la-Chapelle qui devoit opérer sur la France, comme

celui de Berlin en 1772 sur la Pologne, celui de la Haye en 1790 sur les Pays-bas.

Il étoit donc très-prudent de déconcerter toutes ces manoeuvres, de ne pas laisser le temps de former une armée d'émigrés sur nos frontières, de ne pas donner le temps de préparer une forte ligue contre la France, de séparer l'Autriche, de porter la guerre dans ses propres états, pendant que les Belges étoient encore dans le cas de se relever de leur récente soumission, de lui donner des embarras qui prissent toute son attention, et peut-être d'éteindre en France l'esprit de faction en occupant extérieurement la fougue nationale.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens pacificateurs, que Dumouriez s'est pénétré de la nécessité de hâter une décision. Il eût été plus content, si la cour de Vienne avoit vu que son véritable intérêt étoit d'accord avec celui de la France révolutionnaire; qu'une constitution solide convenoit mieux à son alliance qu'un régime arbitraire qui la faisoit dépendre des caprices d'une cour frivole; que les mauvais succès de sa malheureuse guerre

de sept ans étoient provenus de la mauvaise conduite du gouvernement françois, régi par la Pompadour; que dans sa guerre de 1778 et 1779 elle n'avoit pu tirer aucun secours de son allié, et qu'une nation aussi puissante, gouvernée despotiquement par des êtres frivoles, est un mauvais voisin. Il falloit donc que la cour de Vienne, ou ne se mêlât de rien, ou qu'elle fût médiatrice impartiale. Quel beau rôle pouvoit jouer Léopold!

CHAPITRE III.

Plan de campagne.

Long-temps avant d'entrer au ministère, Dumouriez, pendant qu'il étoit dans la Vendée, avoit envisagé la guerre extérieure comme inévitable et très-prochaine, et suivant ses anciennes habitudes il s'étoit occupé de tous les moyens d'attaque et de défense de sa patrie. Lorsqu'il avoit appris qu'on formoit trois corps d'armée sur la frontière, depuis la Suisse jusqu'à Dunkerque, et que Narbonne, ministre de la

guerre, alloit visiter les frontières, il n'avoit pas douté que ce ne fût pour donner aux préparatifs toute l'activité de son caractère; il lui avoit écrit de Niort pour l'engager à forcer les électeurs de Trêves et de Mayence à ordonner la dispersion et la vente des magasins qu'on assembloit pour les Princes sur notre frontière, et de les acheter, non pas que nous en eussions besoin, mais pour qu'on ne regardât pas leur enlèvement comme un acte de violence, ce qui au reste auroit été bien excusable, et n'eût pu être regardé que comme un acte de propre défense, en administrant à ces souverains les preuves que ces magasins étoient formés pour des rebelles, ce qui étoit fort facile.

Nommé ensuite lieutenant-général, appelé à Paris, il avoit donné à ce ministre et à son successeur Degraves un plan de défensive pour le midi, en deux parties, dont la première comprenoit tout le système de guerre qu'il jugeoit devoir être suivi, lequel étoit de se tenir sur une défensive exacte par tout où des montagnes comme les Alpes et les Pyrénées, la mer ou une rivière comme le Rhin présen-

toient une barrière naturelle, et de porter la guerre au dehors par tout ailleurs.

D'après ce système général, comme il ne doutoit pas qu'une guerre particulière n'en entraînât une générale, il n'avoit proposé la guerre offensive que dans deux parties ; vers l'Italie, pour s'emparer de toutes les possessions du roi de Sardaigne jusqu'aux Alpes, en cas que ce roi fût entraîné à se déclarer notre ennemi, ce à quoi il voyoit beaucoup d'apparence ; mais de ce côté l'offensive devoit être très-bornée ; et une fois la Savoie et le comté de Nice occupés, on devoit se remettre sur la défensive.

L'autre partie où il avoit indiqué l'offensive, étoit les Pays-bas. Les Belges et les Liégeois venoient à peine d'être soumis, après avoir tenté une révolution qui avoit même précédé la nôtre. Ils étoient encore mécontens, parce qu'en pareil cas, quelque prudence qu'emploient les souverains qui soumettent un peuple qui a voulu se soustraire à leur autorité, il ne se peut pas, surtout dans les premiers temps, qu'ils ne le regardent encore comme rebelle, et qu'ils n'en soient encore regardés comme oppresseurs. Le

soupçon subsiste long-temps entre le gouvernant et le gouverné, et le feu qui couve, n'a besoin que d'un souffle léger pour rallumer un violent incendie. C'étoit le cas des Pays-bas. Le nombre des mécontens étoit considérable. La démolition des places et la rupture du traité des barrières avoient préparé ce pays à recevoir la loi de la France, parce que rien ne pouvoit le garantir contre ses invasions. La Belgique étoit riche et fertile, et ses peuples mécontens sembloient nous solliciter; et amie ou ennemie, il étoit sage d'en faire le premier théâtre de la guerre, pour prévenir la maison d'Autriche qui ne nous ménageoit plus.

Narbonne avoit annoncé à l'assemblée nationale, au retour de son voyage, que les places frontières étoient en état de défense, que les magasins étoient remplis, et les trois armées en état. Son successeur Degraves avoit donné les mêmes assertions. D'ailleurs, l'attaque des Pays-bas ne demandoit pas d'abord de grands préparatifs de guerre. Les Impériaux n'y avoient pas plus de trente mille hommes. Le pays étoit tout ouvert et fertile, les peuples nous attendoient avec impatience; la

preuve en est que six mois après ils nous y ont reçu avec joie, malgré le honteux succès de nos premières tentatives.

Ainsi à l'époque de la déclaration de la guerre, il ne s'agissoit, pour réussir à cette invasion, que de la faire avec plus de rapidité que de méthode, pour ne pas donner le temps à l'empereur d'y envoyer des troupes; de diriger les colonnes de manière à ce que leurs mouvemens fussent bien correspondans, et surtout de se conduire avec ces peuples comme avec des frères en liberté, pour qu'ils coopérassent ensuite à la défense du pays, et doublassent nos forces.

Le ministre Degraves, avec beaucoup de lumières, manquoit d'expérience, et en faisoit le noble aveu; il prit confiance en son collégue Dumouriez, qui traça le plan de campagne qu'il crut le plus convenable à la circonstance. Le maréchal de Rochambeau commandoit l'armée du nord dont, les garnisons tirées, (et elles n'avoient pas besoin d'être fortes puisqu'on devoit opérer en avant des places) il pouvoit former un corps d'au moins trente à trente-cinq mille hommes disponibles. Lafayette,

commandant de l'armée du centre, ne pouvoit guères disposer de plus de vingt à vingt-cinq mille hommes, parce qu'il étoit obligé de s'éloigner davantage de ses places, et que par conséquent il devoit y laisser des garnisons plus fortes. Ainsi Dumouriez calcula, pour ce premier mouvement, sur une force d'environ cinquante à soixante mille hommes pour s'emparer des Pays-bas; et c'étoit plus qu'il n'en falloit.

Mais Rochambeau étoit un de ceux qui avoient montré le plus d'aversion contre le nouveau ministère. et surtout contre la déclaration de guerre. Il avoit dit *tout uniment* à Dumouriez qu'il étoit un fou, et pour ne travailler, ni avec lui ni avec Degraves, dont apparemment la jeunesse ne lui inspiroit pas de confiance, il étoit parti avec beaucoup d'humeur pour son commandement. Ce général avoit fort bien fait la guerre, il avoit une longue expérience; mais l'âge l'avoit appesanti; et un état habituellement maladif lui avoit ôté toute son activité. Chagrin, mécontent de tout ce qu'il voyoit, ennemi de la révolution quoiqu'elle l'eût fait

maréchal de France, obsédé par les Feuillans dont une partie étoient ses officiers généraux, il avoit annoncé que la discipline étoit rétablie dans les troupes; il se trouva ensuite qu'il n'en étoit rien, et qu'on ne pouvoit pas compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenans n'avoient gagné la confiance, seul mobile du soldat françois en tout temps, mais surtout depuis qu'on s'étoit attaché à désorganiser les armées par système, regardant faussement la licence militaire comme l'égide de la liberté publique.

Lafayette, plus jeune, plus ambitieux, s'étoit fait aimer de son armée qui étoit mieux tenue. Il cachoit alors l'opinion qu'il a prononcée depuis contre la déclaration de guerre; il y voyoit une grande carrière et un rôle brillant à jouer, qui le conduisoit tout naturellement à la dictature. Ses nombreux partisans et les Feuillans qui le portoient en avant, ne cachoient pas ces vues ambitieuses. De leur exécution seroit résulté le renvoi de l'assemblée nationale, le retour des constitutionnels et le nouveau système des deux chambres. Mais ce changement ne pouvoit

pas s'exécuter sans le secours de l'armée, et ces grands projets étoient contrariés par la guerre extérieure.

Soit dissimulation, soit ambition, Lafayette se plia facilement au plan de campagne proposé par Dumouriez; ils travaillèrent ensemble de très-bon accord, et on convint du temps et des moyens d'exécution; mais il proposa à ce ministre, vu la mauvaise santé et la mauvaise humeur de Rochambeau, d'être chargé en chef de l'exécution; il demanda cinquante mille hommes avec lesquels il entreroit par Namur, et descendroit la Meuse jusqu'à Liége, ce qui le rendroit maître des Pays-bas.

Ce plan étoit bon, et Dumouriez croyoit bien que Lafayette auroit pu réussir; mais la conduite que ce général avoit tenue depuis son retour à Paris, ses liaisons si peu naturelles avec la cour après avoir été si long-temps son fléau, sa coalition subite avec le parti des Lameth qui l'avoit ruiné dans l'esprit de la nation, et qui alors le regardoit comme son chef; tout l'avoit rendu suspect à l'assemblée nationale autant qu'aux Jacobins. Ces derniers trou-

voient déjà mauvais qu'il eût le commandement d'une armée, et si on eût réuni sur sa tête tout le commandement militaire, le ministre eût passé pour feuillant, et l'assemblée se fût portée à des extrémités fâcheuses contre le roi, contre Lafayette et contre les ministres, plutôt que de le souffrir.

D'ailleurs, il y avoit deux maréchaux de France. Si Rochambeau étoit trop usé et trop maladif pour agir, il n'y avoit pas la même objection contre Luckner. Enfin, Dumourlez lui-même ne comptoit pas assez sur le caractère et les talens de Lafayette, pour courir en sa faveur une chance aussi périlleuse. Lafayette s'étoit toujours montré indécis, versatile et plus fin que fort, lorsqu'il avoit joué le premier rôle dans les trois premières années de la révolution. Il avoit de l'esprit et des connoissances, mais il manquoit de ce génie qui entraîne les hommes, et quelle que fût son ambition, la nature l'avoit condamné à la médiocrité. Il lui refusa donc ce commandement général; cependant il le lui laissa espérer, et c'étoit sans le tromper. Une fois l'invasion des Pays-bas exécutée, Rochambeau devoit naturellement rester en

France, vu le mauvais état de sa santé; ainsi Lafayette devoit se trouver naturellement chargé du commandement extérieur et de la défense des Pays-bas, ce qui le faisoit très-vîte maréchal de France.

La Fayette eut l'air content, et dissimula son ressentiment. Il y a même apparence qu'il fut de bonne foi jusqu'après le mauvais succès, car ce ne fut qu'alors qu'il se déclara hautement. Mais Jaucourt, membre du côté droit, c'est-à-dire feuillant, de l'assemblée, membre du comité militaire et ami de ce général, revint très-souvent sur cette proposition. Dumas, du même parti dans l'assemblée, devenu ennemi déclaré du ministre, quoique celui-ci l'estimât et lui en eût donné des preuves dans toutes les occasions, appuya aussi la proposition sous main, et tous s'acharnèrent davantage contre le ministre depuis son refus.

Pour le plan de campagne qui étoit très-simple, il devoit y avoir deux vraies attaques et deux fausses. Lafayette devoit avec un corps de dix mille hommes, suivis du reste de son armée, déboucher par Givet, et aller s'emparer de Namur,

où il n'y avoit alors qu'un bataillon wallon, dont plus de la moitié avoit conjuré de déserter à l'apparition des François. De là Lafayette devoit se porter sur Bruxelles ou Liége, car il n'y avoit que la première opération de prescrite; pour le reste, il avoit carte blanche. Ce mouvement devoit s'exécuter du 30 avril au 2 mai.

A la même époque le lieutenant-général Biron devoit partir de Valenciennes avec dix mille hommes, et se porter sur Mons où étoit le général autrichien Beaulieu avec deux mille cinq cents hommes qui furent renforcés jusqu'à cinq mille. Un officier général devoit être envoyé le même jour par le lieutenant-général d'Aumont de Lille avec trois mille six cents hommes sur Tournay, avec ordre de pousser dans la ville s'il ne trouvoit pas de résistance, de mettre garnison dans la citadelle, et de se rejoindre au général Biron, ou d'exécuter ce qu'il lui ordonneroit. Mais il étoit prévenu dans son instruction, que si les Belges ne venoient pas au devant de lui et ne se déclaroient pas, il devoit s'arrêter à Bessieux, sur le territoire de France, à l'extrême frontière,

parce qu'il ne devoit faire qu'une fausse attaque sans se compromettre en même temps. Carle, maréchal-de-camp commandant à Dunkerque, en devoit sortir avec douze cents hommes, et se porter sur Furnes pour tâter l'esprit des Flamands, et se conduire d'après le plus ou moins de progrès des trois autres corps, soit pour rentrer à Dunkerque, soit pour s'établir dans le pays, et s'y fortifier par de nouvelles troupes.

Cette attaque générale étoit d'environ quarante mille hommes qui suffisoient d'abord. La guerre n'étoit déclarée que depuis dix jours; il ne pouvoit être arrivé à temps, ni ordres de Vienne ni troupes pour défendre le pays qui étoit très-bien disposé. Entre les mains d'un homme de génie, habile, actif et de bonne volonté, le succès eût été immanquable.

Cette armée devoit être promptement renforcée de plus de trente mille hommes d'infanterie, des bataillons nationaux levés dans la campagne précédente, dans les départemens du nord et de l'ouest de la France. Une seconde levée étoit ordonnée, et on tiroit aussi de l'intérieur plu-

sieurs régimens de cavalerie qui se rapprochoient de la Flandre. Ainsi lorsque l'empereur auroit assemblé une armée en juin ou juillet, pour venir reconquérir les Pays-bas, on auroit eu à combattre La-fayette à la tête de plus de soixante quinze mille François, et tout le pays en insurrection. C'est précisément le même plan que le général Dumouriez a exécuté lui-même, à la vérité avec de plus grands moyens, mais aussi contre une défensive mieux préparée.

Lafayette auroit dû être très-content de ce plan qui sans exclure en apparence le maréchal Rochambeau, lui accordoit l'objet de ses voeux, le commandement en chef, puisqu'il ne marchoit de l'armée du maréchal qu'un lieutenant-général et des maréchaux-de-camp, qui une fois entrés dans les Pays-bas, se trouvoient naturellement à ses ordres, et devenoient une partie de son armée.

Quant à Rochambeau, il n'avoit pas à se plaindre. Il se disoit malade, et il l'étoit réellement; on ne lui donnoit pas l'ordre de marcher. Il montroit une grande répugnance à se soumettre à l'autorité du conseil,

conseil, et à adopter ses plans. On ménageoit cette répugnance, en ne donnant des ordres qu'à ses subalternes. Cependant, pour caresser son amour-propre, et par égard pour son grade, c'étoit par lui qu'on faisoit passer les ordres aux généraux qui devoient opérer. A la vérité, on ne le consultoit pas; mais il s'étoit donné l'exclusion à lui-même par son amertume contre les ministres. Ce plan fut porté au conseil, approuvé par le roi, et revêtu de son autorité.

CHAPITRE IV.

Conduite des généraux.

Lafayette se donna des peines infinies pour amener sa grosse artillerie jusqu'à Givet, et se plaça dans le camp de Ransenne vers le 1. mai. Tous ses magasins étoient dans le pays Messin. Comme la position de Givet qui ne devoit être qu'un camp de passage pour pénétrer dans le comté de Namur, devint ensuite sa position fixe, sans aucune utilité, il y souffrit

de tous les besoins, et son humeur le fit éclater en plaintes contre les ministres et surtout contre l'auteur du plan de campagne qu'il n'avoit pas exécuté.

Cette inexécution volontaire de sa part étoit une faute. L'attaque de Namur, faisable le 2 mai, étoit une expédition indépendante de l'échec que Biron essuya devant Mons le 1 mai. Cet échec étoit un motif de plus pour l'exécuter, car il étoit beaucoup plus fort que les Autrichiens dans cette partie, et il pouvoit par un succès compenser la honte de nos armes en Flandre. Sa gloire personnelle y étoit intéressée.

S'il avoit pris Namur, comme cela étoit indubitable, il devenoit l'homme essentiel de l'armée françoise, et en ce cas son crédit eût augmenté, et il eût pu blâmer tout à son aise le ministère, le renverser même et le remplacer par ses créatures, comme il a fait deux mois après; au lieu que n'ayant rien tenté, il paroissoit ménager l'ennemi, et réserver tout son courage contre les ministres et contre les Jacobins qu'il sembloit toujours confondre ensemble, quoiqu'ils fussent très-séparés.

Il n'y eut donc pas d'attaque du côté de Namur; et ce qui feroit croire que Lafayette comptoit peu sur l'exécution du plan, c'est qu'au lieu de faire marcher toute son armée à sa suite, il n'avoit pris avec lui que dix mille hommes, et cantonné le reste du côté de Dun, dans les Évêchés, à trente lieues de lui.

Biron partit de Valenciennes, et vint camper à Quiesvrain le 1 mai. C'étoit un très-brave homme, d'un esprit doux, d'un caractère agréable et de très-bonne volonté; mais il n'étoit pas grand militaire. De Quiesvrain il alla jusqu'à Boussu, où le général Beaulieu avoit des troupes légères. Lui-même occupoit les hauteurs près de Mons avec une très-petite armée.

Biron n'avoit fait aucune disposition, mais il n'y en avoit aucune à faire contre l'événement imprévu qui arriva. Deux régimens de dragons, sans voir d'ennemi, se mettent à fuir en criant qu'on est coupé, qu'on est trahi; mettent l'infanterie en désordre, et l'entraînent. Biron, Rochambeau fils, Levasseur aide-de-camp de Dumourier, quelques autres officiers se jetant au milieu d'eux, les conjurant de

s'arrêter, et veulent les rallier ; pour toute réponse on tire sur eux, on les menace. Toute l'armée se débande, et n'est suivie que par cinq ou six cents hullans ou chasseurs, qui pillent le camp de Quiesvrain, les équipages de Biron et la caisse militaire. Cette armée arrive dans le plus grand désordre à Valenciennes, où joignant la licence la plus criminelle à la terreur la plus vile, elle veut massacrer le maréchal de Rochambeau et ses officiers généraux. Il est peu d'époques plus déshonorantes pour le militaire françois ; mais c'étoit un coup monté.

Le même jour, à la même heure, Théobald Dillon, maréchal-de-camp, sort de Lille, arrive à Bessieux avec trois mille hommes dont un tiers à cheval ; un petit corps autrichien de huit à neuf cents hommes, sortant de Tournay, se montre, la cavalerie fait les mêmes cris que celle de Biron, passe sur le corps de son infanterie, s'enfuit jusqu'à Lille sans être poursuivie, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Théobald Dillon rentre dans Lille après les fuyards, il est massacré par ses soldats, avec un lieutenant-colonel du génie, homme de mérite, nom-

mé Berthois; leurs corps sont pendus, et la canaille de Lille se joint à cette soldatesque féroce et lâche, pour commettre tous les excès, disant que tous les officiers sont des aristocrates.

En rapprochant ces deux événemens qui se passent à la même heure, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay, tous deux commençant par la fuite de la cavalerie, sous le même prétexte, avec les mêmes cris; on ne peut pas douter que ce n'ait été le résultat d'un complot très-noir. Par qui a t'il été tramé? C'est ce qu'on a toujours ignoré.

Les Jacobins n'avoient aucun intérêt à ce que la guerre ne se fît pas franchement; au contraire. La Gironde et l'assemblée y avoient un grand intérêt. Cette désorganisation n'avoit lieu que dans l'armée du nord; les troupes sortoient de Lille et Valenciennes, car il n'arriva rien de pareil, ni dans l'armée de Lafayette, ni dans le petit corps de troupes avec lequel le général Carle, partant de Dunkerque, entra à Furnes, où il ne trouva ni opposition ni bonne volonté; les honteux échecs de Tournay et de Mons furent

pas tout de suite, et d'après la lâcheté des François, les Flamands eurent la sagesse de se tenir tranquilles.

L'arrivée de cette nouvelle jeta la consternation dans Paris et dans l'assemblée. Dumouriez la reçut avec le plus grand calme; il calcula la profonde scélératesse avec laquelle on avoit déjoué son plan de campagne, il fut confirmé dans la persuasion que c'étoit un fait exprès, par la joie indécente qu'il vit au parti de l'opposition, qui pendant plusieurs jours prit le dessus dans l'assemblée.

Le malheureux Degraves fut consterné, mais son collègue le mit à son aise en prenant le blâme et le danger sur son compte, ainsi que le soin de défendre le conseil. Louis XVI se conduisit très-bien en cette occasion, et prit le parti de son ministre. Les Feuillans dirent que c'étoit un fou, un brouillon, un ambitieux, qui comme un autre Louvois, vouloit diriger de Paris les opérations militaires. Il eût pu répondre que Louvois n'avoit pas comme lui pratiqué et étudié pendant 36 ans l'art de la guerre, et que Rochambeau et Lafayette n'étoient ni Turenne ni Condé.

Ces deux généraux écrivirent au roi et au président de l'assemblée, pour mander qu'ils ne pouvoient plus exécuter les ordres d'un conseil ignorant et d'un ministre présomptueux. Rochambeau manda qu'on l'avoit fait entrer en campagne sans tentes et sans effets de campement. Cependant, dans l'état du pillage de l'ennemi au camp de Quiesvrain, il y avoit tentes et effets de campement pour vingt-deux mille hommes, qu'on sembloit avoir amassés exprès sur la frontière pour les donner en proie à l'ennemi.

On n'avoit pas besoin de cet attirail pour entrer dans Mons, et Dumourier, dans les instructions qu'il avoit faites, et qui, ainsi que tous les ordres, étoient signés par le ministre de la guerre, avoit expressément recommandé qu'on marchât à la légère et sans bagages. Les trois mille six cents hommes de Théobald Dillon avoient aussi tentes, bagages, et entr'autres deux mille cinq cents couvertures. Pourquoi avoit-on pris avec soi tous ces bagages malgré les ordres contraires?

Mais il en résultoit que les généraux, n'ayant plus ce qu'il leur falloit pour en-

entrer en campagne, et ayant carte blanche, concluoient à reprendre le système de guerre défensive. Leurs plaintes étoient si amères, la faction des Feuillans eut tant d'avantage, que pendant quelques jours peu s'en fallut que Dumouriez, qui résistoit à l'orage, ne fût envoyé à Orléans. L'assemblée lui tourna presque le dos, et on l'engagea à se renfermer dans les affaires de son département, et à ne plus se mêler de la partie militaire. Aucun entré de campagne dans les Pays-bas, il s'est trouvé dans le même cas où prétendoient être les deux généraux, et il s'est conduit bien différemment.

Rochambeau s'est plaint qu'il manquoit d'effets de campement et de vivres. Dumouriez n'avoit ni vivres ni argent, ni souliers ni habits. Lafayette s'est plaint qu'on lui avoit fait faire des marches forcées dans des chemins impraticables. Dumouriez et Valence ont conduit à la fin d'octobre, après une saison très-pluvieuse, une armée et une grosse artillerie par les mêmes chemins. Le fait est qu'avec de la volonté on surmonte toutes les difficultés,

et que tout devient obstacle insurmontable quand on veut faire manquer un plan.

Ces généraux ne s'en cachoient pas, mais ils n'y gagnèrent que la moitié de leur projet. La nation tout entière prit le parti du ministre. L'assemblée revenue de sa première impression de terreur, découvrit aisément la noire intrigue, et le soutint. Le roi lui-même lui donna plus de marques de confiance que jamais. Alors Rochambeau qui réellement étoit malade, envoya sa démission, et se retira. Dumourier respectant son âge, et estimant ses talens, eut la générosité de lui offrir le commandement de l'intérieur, pour résider à Paris et aider de ses conseils le ministre de la guerre, ce qu'il refusa.

Lafayette crut alors qu'il alloit hériter du commandement de l'armée du nord qu'il joindroit à celle du centre. Ses amis recherchèrent le ministre pour le lui rendre favorable; celui-ci, sans aucune rancune, mais par esprit de justice, s'y opposa; tout le conseil, le roi lui-même furent de son avis. Luckner étoit maréchal de France. Lafayette venoit de faire la faute de n'avoir pas attaqué Namur, celle d'a-

voir laissé battre son avant-garde; il avoit fait des marches inutiles pour se rapprocher de Maubeuge à l'époque de la retraite du maréchal de Rochambeau. Sa conduite comme militaire étoit médiocre, comme homme d'état, factieuse.

Ce dernier refus acheva de le rendre ennemi déclaré de Dumouriez, contre lequel il écrivit une lettre injurieuse; elle embrassoit tout le conseil qu'elle nommoit le ministère *scandaleux*. On dit que Lameth dicta cette lettre; elle fut trois jours à Paris avant de paroître. Des émissaires furent envoyés à Dumouriez pour l'en prévenir et lui faire peur.

Il en parla à l'infortuné la Rochefoucauld, et lui dit de conseiller à Lafayette de la retirer; car en ce moment lui, Dumouriez, venoit de faire renvoyer du conseil Roland et Clavières, pour délivrer le roi de leur opposition, et il étoit brouillé avec la Gironde et les Jacobins; qu'ainsi cette lettre montreroit un acharnement mal-adroit qui retomberoit sur Lafayette. La colère et les mauvais conseils de ses dangereux partisans lui firent rejeter ces conseils de la Rochefoucauld et de

Röderer. Cette aversion du malheureux Lafayette n'a que trop duré, et elle a causé de bien grands maux.

CHAPITRE V.

Démission de Degraves. Servan ministre de la guerre. Affaire du roi de Sardaigne.

Degraves avoit été consterné du honteux début de la guerre. Doux, aimable, d'une santé foible qui ne répondoit pas à son zèle, dès les premiers jours il trouvoit la fatigue d'un ministère aussi surchargé de détails au-dessus de ses forces; il avoit désiré se donner un second sous le nom de directeur de la guerre, et aucun département n'en a plus besoin. Brissot lui avoit proposé un homme très-instruit, au moins en théorie, Servan, ci-devant lieutenant-colonel du régiment dauphin infanterie, alors colonel d'un des régimens de Paris. Il entra sans titre auprès du ministre, et sous l'extérieur le plus modéré et le plus désintéressé, il exigea beaucoup, et travailla peu. Il étoit d'une famille

parlementaire noble du Dauphiné : il avoit été sous-gouverneur des pages du roi, et en avoit été renvoyé. Il étoit alors rentré dans le régiment dauphin. Il prétendoit que son renvoi provenoit de la liberté de ses principes. Il étoit auteur d'un livre rempli de bonnes vues et sagement écrit, intitulé le *Soldat citoyen*, qui faisoit présumer en lui de grands talens. Il avoit l'extérieur d'un homme froid, réfléchi et austère; il étoit cependant doux et flatteur, mais son enveloppe simple et philosophique couvroit beaucoup d'ambition et d'insensibilité.

Degraves avoit conservé une société de femmes, qui de chaînons en chaînons le ramenoit à madame de Staël, ambassadrice de Suède, qui étoit devenue la Circé des Feuillans. Comme leur faction étoit composée de beaucoup de jeunes colonels de l'âge et de l'ancienne société de Degraves, il avoit d'abord rompu de bonne foi avec eux, pour ne s'occuper que de sa place, et se maintenir impartial. Dès que les généraux eurent détruit le plan de campagne, autant par leur faute que par la licence et la défection de l'armée de Flan-

dre, on se servit des habitudes du ministre de la guerre pour l'obséder et lui faire peur. Il voyoit le ministère battu par une faction puissante, il n'avoit point de confiance dans ses bureaux, il avoit été trompé par ses préposés sur toutes les fournitures des armées, son énorme responsabilité l'effrayoit, il confioit ses peines à son collégue Dumouriez avec qui il étoit lié, et il le pria souvent de changer de département.

Celui-ci lui auroit volontiers accordé sa demande si elle eût eu lieu avant la honteuse catastrophe de l'ouverture de la campagne, mais il n'étoit plus temps. Il auroit eu l'air de prendre le ministère de la guerre pour se venger des généraux en les maîtrisant, et cela eût produit des scènes encore plus orageuses, et une scission dont on n'auroit pas pu se tirer au début d'une guerre. Il offrit à son ami de partager ses travaux, mais il refusa de changer de département. Alors Degraves prit le parti de donner sa démission.

Ce dernier dérangement dans le conseil y fit beaucoup de mal. Jusqu'alors ce corps avoit été assez uni, mais il y

avoit une liaison plus particulière entre Degraves, Lacoste et Dumouriez, qui moins occupés de ce qui se passoit autour d'eux, que des affaires de leurs départemens, soutenoient l'intégrité de leur place contre l'influence des factions. Ils avoient même déjà eu à cet égard quelques altercations avec Roland et Clavière; et Duranton ministre de la justice ne sortoit pas non plus des bornes de son département qui avoit peu de connexité avec les cinq autres, et n'étoit réellement ni jacobin, ni feuillant, ni girondiste. Degraves proposa lui-même au roi Servan pour le remplacer, et il fut fait peu de temps après maréchal-de-camp. Dans cette occasion ce prince infortuné eut tort de dissimuler sa répugnance contre ce choix. Il connoissoit mieux Servan que Degraves et Dumouriez qui n'avoient jamais eu de relation avec cet homme, et qui ne le connoissoient que depuis un mois. S'il eût fait la moindre objection, jamais il n'eût été ministre.

Servan, étoit lié depuis long-temps avec la célèbre madame Roland, et jouoit auprès d'elle le rôle d'un amant, quoique

cela fût ou non. Il ne fut pas huit jours en place sans dénigrer la conduite de son prédécesseur, et sans se séparer entièrement du général Dumouriez, à qui il avoit fait les démonstrations d'attachement les plus soumises pour obtenir le ministère. Non seulement il ne le consulta sur aucun des détails de son administration, mais il lui cachoit même la position et la force des armées, et il chercha à se raccommoder avec les généraux, en paroissant s'éloigner de son collègue qui ne le gêna point dans cette conduite, et ne montra de curiosité que sur les résultats de son administration, qui pouvoient influer, plus ou moins, ses négociations.

A cette époque un motif très-léger vint menacer la France d'une nouvelle guerre, et la fougue des Jacobins d'un côté, les intrigues de la cour de l'autre, occasionèrent une affaire très-grave. Depuis le commencement de la révolution, la cour de Turin s'étoit montrée trop partiale. Les deux frères du roi avoient épousé des princesses de Savoie, leur sœur étoit mariée au prince de Piémont. Le comte d'Artois s'étoit retiré à cette

cœur, et quoiqu'il eût un peu gâté ses affaires par la légéreté de sa conduite et de celle de ses courtisans, il étoit très-naturel que la cour de Turin fît des voeux pour des parens aussi proches, d'autant plus que leur succès devoit la débarrasser de ces hôtes incommodes.

La Savoie n'avoit jamais été bien contente de ses souverains; la liberté françoise avoit fermenté dans les têtes de ces montagnards; quelque médiocres que fussent leurs impôts, ils pesoient beaucoup sur ces peuples pauvres, qui dépendoient pour leur existence des François leurs voisins. La cour de Turin avoit pris le mauvais parti de vouloir s'assurer de leur fidélité par la force; elle avoit renforcé ses garnisons, et déployé une autorité militaire très-rigoureuse contre les novateurs. Ceux-ci s'étoient réfugiés dans l'asyle commun des séditieux de tous les pays, dans la société des Jacobins, qui non seulement s'étoient empressés de les accueillir, mais avoient envoyé des missionnaires pour faire fructifier ce germe d'insurrection.

C'étoit de Turin et du comté de Nice qu'étoient sorties toutes les conjurations mal-

mal conduites et toujours éventées des émigrés, qui agitoient le midi de la France. Il s'y étoit tramé, pendant le séjour du comte d'Artois, des complots contre Marseille, Toulon, Antibes, Lyon et diverses places du Dauphiné. Tous avoient été découverts. La cour de Turin affectoit de regarder Louis XVI comme prisonnier, avoit retiré sans bruit son ambassadeur, et traitant froidement le comte de Choiseul ambassadeur de France, l'avoit contraint à demander sans éclat son rappel, et après son départ ne paroissoit pas pressée de lui voir nommer un successeur.

Non seulement Nice, la Savoie et le Piémont étoient remplis d'émigrés, mais dans le comté de Nice ils étoient publiquement enrégimentés. Le roi de Sardaigne sollicitoit publiquement les Suisses à une ligue, sous le prétexte de lui garantir ses états *transalpins*. On disoit qu'il avoit formé un grand rassemblement d'artillerie en Savoie, et comme c'étoit de l'artillerie de siége, on ne pouvoit pas alléguer que ce ne fût que dans des vues défensives; il étoit bien plutôt à présumer que c'étoit pour être tout prêt à tomber

ou sur Lyon ou sur le Dauphiné. Tous les départemens du Dauphiné et de la Provence jetoient continuellement l'alarme par leurs adresses à l'assemblée nationale, qui fit un décret pour que le roi exigeât une explication franche des intentions du roi de Sardaigne.

Tel étoit l'état des affaires entre la France et la cour de Turin, lorsque Dumouriez avoit pris le timon des affaires étrangères. Ses grandes occupations pour arranger le système politique avec les grandes puissances, sa négociation vive avec la cour de Vienne, la déclaration de guerre qui s'en étoit suivie, les détails du plan de campagne, son mauvais succès, l'avoient engagé, non pas à négliger, mais à suspendre la décision des affaires de la France avec la cour de Turin, qu'il ne pouvoit pas cependant laisser long-temps dans un état aussi incertain. Il étoit encore retenu par la crainte de recevoir des réponses hautaines ou de mauvaise foi; il avoit annoncé au comité diplomatique que son principe étoit qu'il falloit suivre l'exemple des Romains, n'avoir qu'une guerre à la fois, s'en prendre à la puis-

sance la plus forte, et dissimuler les injures des puissances du second ordre.

La pétulance des Jacobins, le voeu des Savoyards, l'imprudence des émigrés, la conduite à demi hostile de la cour de Turin et les alarmes des départemens méridionaux provoquèrent le décret de l'assemblée. Le ministre ne pouvant plus reculer, envoya au chargé d'affaires de France à Turin une note qui annonçoit cinq principaux griefs, sur lesquels il demandoit une explication franche de la part du roi. Le ministre du roi de Sardaigne n'eut aucun égard à cette ouverture de bonne foi, et retarda de répondre. Toutes les cours étoient égarées dans leur politique par les assertions des malheureux émigrés qui leur faisoient croire que la révolution ne pouvoit pas tenir, que la nation étoit fatiguée, que le ministère actuel, surtout Dumouriez, étoient les agens d'une faction téméraire et sans force qui, d'un moment à l'autre, alloit succomber, et seroit victime du peuple même.

La cour de Turin, plus que toute autre, auroit dû desirer que la France devînt une monarchie constitutionelle, gouvernée

d'après des principes sages et pacifiques. Toutes les démarches qu'elle a faites pour s'y opposer et rétablir l'ancien régime, étoient imprudentes ; car c'est cette opposition et la politique extérieure, qui a précipité les François dans tous les excès et dans l'anarchie, par désespoir. Il est vraisemblable qu'elle eût achevé sa constitution sans bouleversement et sans crimes, si elle n'avoit trouvé tout autour d'elle que de sages conciliateurs, au lieu d'ennemis actifs qui la tourmentoient par de continuelles conjurations, et l'irritoient par leurs mépris.

Comme la réponse de Turin ne fut ni catégorique ni honnête, le ministre dit au roi qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'en rendre compte à l'assemblée qui le pressoit, et lui proposa d'envoyer à la cour de Turin un ministre plénipotentiaire actif, vigilant et hardi, pour la forcer à des explications précises, pour vérifier par lui-même les armemens des émigrés à Nice, l'augmentation des troupes, et surtout de l'artillerie de siége en Savoie, et s'éclaircir sur les négociations agitatrices de cette cour avec le Corps helvétique, qui appuyoient celle du

comte d'Artois pour la séduction des régimens suisses qu'il vouloit s'assurer par les Cantons.

Semonville, nommé par Montmorin, étoit à Gênes. D'après quelques mois de voisinage, et avec sa pénétration, il connoissoit parfaitement les vues, les dispositions et les menées de la cour de Turin. Le roi approuva ce choix sans faire aucune objection. Dumouriez suspendit le rapport qu'il devoit faire à l'assemblée; il envoya un courrier à Semonville avec ses instructions et ses ordres, et lui manda de se rendre sur le champ à Turin, d'ouvrir la négociation avec dignité, cordialité et promptitude, et de lui envoyer au plutôt une réponse.

La cour de Turin étoit regardée comme une cour de *famille*, et il existoit une marche d'égards réciproques dans le choix des ambassadeurs; on les proposoit toujours à la cour où ils devoient résider, avant de les nommer. Telle étoit l'étiquette de l'ancien régime. Le ministre l'ignoroit, le roi ne l'en avertit pas. On a vu qu'il étoit convenu de suivre cette marche avec la république de Venise,

parce que cette république, par sa sage neutralité, méritoit toute sorte d'égards. Si Louis XVI avoit fait cette observation à son ministre, celui-ci lui auroit représenté »que ce n'étoit pas le cas d'une pa»reille condescendance pour une cour »qui montroit des vues hostiles, et qui »affectoit de le regarder comme prison»nier: que si pareille circonstance se fût »présentée avant la révolution, il n'auroit »pas usé de pareils ménagemens lorsqu'il »se seroit agi de demander des explica»tions catégoriques à une puissance du se»cond ordre: que sa nouvelle qualité de »représentant d'un peuple libre ne devoit »pas diminuer la dignité de ses négo»ciations.»

Alors, si le roi eût refusé d'agréer Semonville, Dumouriez lui auroit proposé deux ou trois autres personnes, à choisir, mais il n'auroit pas consenti à se soumettre à demander l'agrément d'une cour qui donnoit d'aussi grands sujets de mécontentement et d'inquiétude. Mais le silence du roi sur l'étiquette qu'il ignoroit, le dispensa des observations.

Semonville partit pour Turin à la ré-

ception du courrier. La cour de Turin, prévenue de cette nomination par les courriers des Tuilleries, se porta à un acte violent, et contre le droit des gens elle fit arrêter à Alexandrie le ministre plénipotentiaire de France. Cet excès fut coloré du prétexte de l'esprit remuant de Semonville, et il fut accusé par la cour de Turin d'être le propagateur du jacobinisme et l'agitateur de toute l'Italie. Cela n'étoit fondé sur aucune preuve, et ne donnoit aucun droit de mettre la main sur un homme revêtu d'un caractère public.

On avoit vu en France le régent se contenter de renvoyer le prince de Cellamare ambassadeur d'Espagne, convaincu d'une conspiration qui avoit coûté la vie au chevalier de Rohan et à plusieurs nobles de la Bretagne et de la Normandie. Le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, avoit été traité avec la même prudence par cette sage république, après la découverte d'une conjuration horrible. L'affront étoit formel, l'excuse insuffisante.

La cour de Turin auroit dû laisser ar-

river Semonville; retarder sa réception, envoyer en France un ministre avec les griefs qu'elle avoit contre lui; alors elle eût mis Louis XVI et son ministre dans leur tort, s'ils eussent refusé de le retirer, et d'en nommer un qui ne fût pas suspect. Alors elle eût été en droit de refuser nommément Semonville, et de lui prescrire de quitter Turin. Sa conduite fut imprudente, injurieuse et entièrement contraire au droit des gens.

De l'aveu même du roi, le ministre ordonna à Semonville de retourner à Gênes, et rompit toute correspondance avec la cour de Turin; il retira son agent de cette capitale, mais suivant son système, il laissa cette cour maîtresse de faire ce qu'elle voudroit sur celui qu'elle tenoit à Paris. Par cette conduite, sans avilir la nation françoise, ayant l'air de se contenter de la réponse que le ministre de Turin envoya à ses articles, qui annonçoit le désir de ne pas rompre la paix avec la France, il laissa à ce ministre les moyens de réparer la violence et la témérité de son procédé, et il eut l'air de croire qu'il

n'étoit que personnel à Sémonville, et non pas à son caractère public.

Il avoit un moyen facile de dédommager ce négociateur, et de prouver que l'accusation vague de la cour de Turin ne lui avoit pas fait perdre la confiance du roi et de la nation; c'étoit de le faire passer à l'ambassade de Constantinople qu'il falloit enfin changer d'après la circonstance de la guerre avec la maison d'Autriche.

Le roi consentit à sa nomination, et le ministre alla porter à l'assemblée toutes les pièces de sa discussion avec la cour de Turin. Mais il ne suivit pas dans cette affaire la même marche que dans celle de la cour de Vienne, il n'engagea point le roi à paroître à l'assemblée, il ne fit point de rapport, il ne donna point de conclusion. Ce ne fut point par foiblesse, mais par système; il ne vouloit pas précipiter une seconde déclaration de guerre, et elle n'a pas eu lieu pendant son ministère: mais malgré la réponse de la cour de Turin, il laissa l'affaire indécise; seulement il fit hâter les préparatifs de guerre du côté de l'Italie, et il pressa la formation

de l'armée au commandement de laquelle fut nommé le général Montesquiou.

La cour des Tuileries et les Feuillans qui ne demandoient qu'à jeter de nouveaux troubles, peignirent sa conduite, d'abord comme une bravade, ensuite comme une foiblesse. Les têtes folles qui blâmèrent alors le ministre, étoient ou de bien mauvaise foi ou bien peu prévoyans; il n'a fallu attendre que trois mois pour démontrer, par la conquête de la Savoie et du comté de Nice, de quel côté ont été l'imprudence, l'injustice, la bravade et la foiblesse.

La conduite de la cour de Turin dans cette affaire est inexcusable. Le roi de Sardaigne est un prince vertueux et modéré; mais il a été égaré par la fausse politique et l'imprévoyance de ses ministres qui auroient dû éviter tout motif de rupture, et qui depuis n'ont tenté aucune démarche pour réparer une injure faite contre le droit des gens.

Ils auroient dû savoir par leur propre expérience, que dans les ligues générales les petites puissances jouent toujours un rôle désavantageux. Elles sont à charge

aux grands alliés qui sont obligés de payer par des subsides onéreux leurs services médiocres, et souvent plus embarrassans qu'utiles. Lorsqu'il est question de négocier la paix, leurs petits intérêts sont toujours négligés. Heureuses quand elles ne sont pas abandonnées tout-à-fait, et sacrifiées à la puissance ennemie! L'histoire de la maison de Savoie et des petites souverainetés d'Italie, offre des exemples frappans et toujours pareils dans la conclusion de toutes les ligues, de ce système politique des grands gouvernemens, qui se montrent toujours très-égoïstes aux dépens des plus foibles.

CHAPITRE VI.

Scission dans le ministère. Affaire des six millions.

Tant que Degraves avoit été ministre de la guerre, lui, Lacoste et Dumouriez étant à la tête des trois départemens les plus importans, se soutenant mutuellement

par l'estime, l'amitié et la confiance, ils avoient maintenu l'indépendance du ministère au milieu de toutes les factions, ménageant la dignité du roi, l'avertissant lorsque la cour pouvoit le compromettre, se servant souvent du crédit des Girondistes contre les Feuillans, mais sans les rendre arbitres des affaires, dont ils ne leur donnoient connoissance que quand elles devoient passer à l'assemblée.

L'arrivée de Servan au ministère rompit, au bout de huit jours, l'accord qui avoit régné jusqu'alors dans le conseil, parce qu'il s'attacha trop entièrement à madame Roland, chez laquelle se tenoit tous les jours le bureau de la Gironde, mais où le dîner ministériel du vendredi devint le dîner de faction, où on voulut assujettir les ministres à recevoir les conseils et la direction de la Gironde. Lacoste et Dumouriez étant convenus de n'y plus parler de leurs affaires, en prévinrent Roland, en lui faisant sentir le danger de cette communication aux membres de l'assemblée, le défaut de secret qui rarement, mais quelquefois, seroit nécessaire, la dépendance que cela établiroit vis-à-vis de

ses membres, les fruits qui en résulteroient à leur détriment, en leur donnant *le cachet* de la partialité. Roland fut d'un avis contraire; il déclara qu'il ne feroit rien, ni dans le ministère ni au conseil, sans l'avis de ses amis; (il auroit pu ajouter, et de sa femme) et on se refroidit.

La faction de la Gironde, qui avoit alors la faveur du peuple, commençoit, ainsi que Roland, Servan et Clavières, à se montrer très-républicaine; elle sut très-mauvais gré aux deux ministres, qui fidelles à la constitution, prenoient souvent le parti du roi que les trois ministres coalisés commençoient à tracasser indécemment. Deux affaires achevèrent de les brouiller entièrement.

A l'un des dîners du vendredi, car on n'avoit pas encore rompu publiquement, Guadet lut une grande lettre, fort insolente et fort dure, que les six ministres étoient censés écrire à Louis XVI, pour le forcer à renvoyer son confesseur non-sermenté et en prendre un sermenté, et on la leur présenta à signer. Dumouriez prouva facilement la tyrannie, l'atrocité et l'absurdité de cette lettre; il dit

qu'il ne la signeroit pas; Lacoste en dit autant. Duranton dit qu'elle étoit au moins inutile. Vergniaud et Gensonné avouèrent qu'elle étoit déplacée. Guadet fut furieux, et la scène fut très-vive.

On retire la lettre, mais on dit qu'il falloit en écrire une autre. Dumouriez dit qu'il ne permettroit pas qu'on écrivît, au nom du conseil, au roi, sur les affaires de sa conscience; qu'il pouvoit prendre un iman, un rabin, un papiste ou un calviniste pour la diriger, sans que personne eût droit de s'en mêler; que leur signature seroit une imprudence, car aucun d'eux, par les fonctions de son département, n'étoit chargé de la conscience du roi. La proposition fut retirée; mais dans les feuilles girondistes du lendemain Dumouriez et Lacoste furent accusés de favoriser la résistance de Louis XVI contre les articles de la constitution dans ses principes les plus essentiels. Les feuilles jacobines répétèrent ces sottises qui indisposoient le peuple contre l'infortuné monarque et ses deux ministres qni vouloient lui épargner des vexations. Le roi gémit, et les remercia; c'est une des époques où il dit à

Dumourier qu'il sauroit soutenir tout, excepté ce qui intéresseroit sa conscience; et que si on en venoit à cette extrémité, il sauroit mourir.

L'autre affaire fut la nomination du gouverneur et des commissaires de St. Domingue. La Gironde vouloit forcer Lacoste à agréer le choix de Sillery pour gouverneur. Il avoit été membre de l'assemblée constituante. Il étoit taré par son immoralité, quoique la fin de sa vie ait été très-honnête; enfin il y avoit contre lui une foule de motifs d'exclusion, tant dans la loi que dans les convenances.

Quant aux commissaires, ils avoient choisi des Jacobins furieux, connus par des écrits contre le roi; ils y ont été envoyés depuis. Lacoste ne voulut pas consentir à cette nomination, d'autant plus qu'on lui proposoit en même temps des projets d'instructions incendiaires. Par accommodement, le vieux général d'Esparbès fut proposé par les Girondistes, et accepté par Lacoste; mais les commissaires furent absolument rejetés. Dumouriez se joignit à son collégue, lequel, homme très-ferme, y mit beaucoup de vivacité, surtout

vis-à-vis de Clavières et Servan. Dès lors la brouillerie fut entièrement publique; les ministres rompirent le dîner, et ne se virent plus qu'au conseil ou dans des conférences absolument nécessaires.

La faction de la Gironde en vouloit surtout à Dumouriez, et s'étoit réservé un moyen de vengeance dont il ne se doutoit pas. On a vu précédemment que c'est cette faction qui avoit principalement soutenu la demande qu'il avoit faite en entrant au ministère, d'une somme de six millions pour les dépenses secrètes de son département, avec la condition expresse de n'être assujetti à en rendre compte qu'au roi. C'étoit l'acharnement des Feuillans contre la proposition du nouveau ministre, qui avoit engagé les Girondistes à faire réussir cette demande, dans l'espoir de gouverner ensuite ce ministre.

L'affaire avoit été bien débattue, et surtout la condition expresse de n'être assujetti à aucun compte public de cette somme; condition sans laquelle le ministre avoit affirmé que non seulement il ne se chargeroit pas de cette somme, mais qu'il n'accepteroit pas même la place. Le consen-

sentement de l'assemblée avoit été très-clair sur cet article, et en conséquence il étoit sorti un décret sanctionné du roi; on en avoit remis une expédition au ministre, qui n'imaginant pas qu'on pût faire un *faux* dans une pareille décision, ne l'avoit pas même lu.

Il se trouva que ce décret ne portoit point la clause de la non-reddition de comptes publics. Il n'a jamais pu savoir si ce *faux* venoit de la Gironde, pour le tenir dans leurs mains par la crainte de cette reddition de comptes sur laquelle il avoit montré une répugnance si invincible, ou si c'étoit une simple négligence des rédacteurs, comme cela arrivoit très-souvent. Guadet, très-méchant et très-insolent, étoit le plus animé de la faction contre le ministre; il se vanta qu'il alloit faire trembler ce rebelle, en se servant du *faux* du décret pour faire la motion de lui faire rendre compte des six millions.

Une circonstance relative à ces six millions avoit augmenté la colère de la Gironde. Le ministre ayant été obligé de changer le trésorier des affaires étrangères, ne connoissant personne à Paris à

qui donner cette place, avoit demandé à Péthion et Clavières de lui indiquer un banquier solide, fidelle et discret; on lui avoit désigné Biderman, suisse de nation, zélé révolutionnaire, employé par la municipalité de Paris à l'achat des grains. Il lui avoit conféré cette place. Peu de temps après, il avoit appris qu'il étoit associé de commerce avec le ministre Clavières, et sans prendre aucune méfiance sur sa probité, il avoit jugé que, même pour sa propre délicatesse, il ne devoit pas, outre les fonds de cinq cent mille livres par mois, dont déjà moitié pour dépenses secrètes, lui remettre encore les fonds de six millions dans les mains; il avoit cru plus prudent de les laisser chez Mr Amelot, garde du trésor national, avec la résolution de n'en tirer que cinquante mille écus à la fois, qu'il se faisoit apporter chez lui pour payer de la main à la main les dépenses secrètes, sans en exposer le mystère à la curiosité d'un tiers. Il n'avoit parlé à personne de cet arrangement. Bidermann ne s'en étoit pas plaint, mais la Gironde, et surtout Brissot, se trouvoient par cette précaution exclus de la

connoissance des affaires secrètes, ce qui les fâchoit beaucoup.

Il y avoit dans l'assemblée un grand nombre d'impartiaux ou de Girondistes, Jacobins, Feuillans, moderés et de bonne foi, qui avoient pris le ministre en amitié: ils gémissoient de la discorde qui venoit de s'établir dans le ministère; les menaces indiscrètes de Guadet leur découvrirent la noirceur qu'on vouloit exercer contre le ministre; ils connoissoient assez son caractère pour être sûrs qu'il ne plieroit pas; ils regardoient la motion de Guadet comme déshonorante pour l'assemblée; ils virent qu'il en résulteroit un scandale, et deux ou trois d'entr'eux vinrent l'avertir.

Il tira son décret de son bureau, il le lut, il vit que ce décret n'exprimant pas la clause de la non-reddition de comptes publics, le soumettoit à cette reddition. Il fit dire à Gensonné et à Vergniaud, qu'il ne vouloit plus avoir à faire à des faussaires, et il annonça publiquement qu'il alloit quitter le ministère. Il y avoit un peu plus de sept semaines qu'il étoit en place, et sa dépense sur les six millions ne montoit pas alors à plus de deux

cent mille livres; mais dût-il porter sa tête sur un échafaud, il étoit résolu à n'en pas rendre un compte détaillé.

Il monta chez le roi, lui porta la discussion de l'assemblée et son arrêté, lui montra le décret contradictoire, le pria d'agréer sa démission, et lui montra son projet de lettre au président de l'assemblée nationale pour lui annoncer sa retraite. Le roi montra la plus grande sensibilité, et le pria de ne pas l'abandonner. Le ministre lui représenta que s'il pouvoit se résoudre à souffrir une pareille atrocité, non seulement il ne pourroit plus lui être utile, mais qu'il l'envelopperoit lui-même dans ses propres dangers.

Ce prince avoit d'autant plus de regret que Lacoste, partageant l'indignation de son collégue, et ne voulant pas rester seul exposé à une faction aussi dangereuse, venoit de lui mander qu'il le prioit de lui permettre de se retirer en même temps que son ami. La nouvelle de sa démission et du motif s'étoit répandue dans l'assemblée; Dumouriez en rentrant chez lui, trouva dans son salon plus de cent membres dont beaucoup lui étoient in-

connus, Pethion maire de Paris et les trois ministres, qui craignoient que le roi ne profitât de sa démission et de celle de Lacoste, pour les chasser et renouveler le conseil en entier. On le pressa de rester, on lui dit qu'on ne lui demanderoit pas de comptes, que Guadet ne donneroit pas sa motion. Il leur répondit que son parti étoit pris. Ou le conjura au nom de la patrie de garder sa place. On le pria d'écrire une lettre au président pour demander que l'erreur fût rectifiée. Il leur dit:

« Il ne convient ni à ma délicatesse ni « à la dignité de l'assemblée, que je fasse « une pareille démarche. Vous vous rap- « pelez tous, qu'après une longue discus- « sion, vous avez pris un arrêté concer- « nant la clause que j'ai exigée. Le dé- « cret qui en a fait l'omission, est une « pièce fausse. Si vous soutenez le décret, « vous vous déclarez faussaires aux yeux « de toute la France et de l'Europe, et « vous jugez bien que dans ce cas je ne « veux rien avoir de commun avec vous. « Si vous jugez que le décret soit faux, et « le projet de motion de Guadet de mau- « vaise foi, c'est à vous à vous faire re-

« présenter votre arrêté, à y comparer vo« tre décret, à le faire rapporter, à en fai« re dresser un de bonne foi, qui me met« te à l'avenir à l'abri d'un pareil coup de « poignard; je croirois offenser l'honneur « de l'assemblée, si par une demande par « écrit je provoquois votre justice. J'aime « ma patrie autant que vous, je m'y suis « dévoué dans une place très-désagréable, « d'après toutes les factions qui m'assail« lent. J'attendrai deux jours votre réso« lution, et si vous ne prenez pas votre « parti de vous-mêmes, après-demain le « mien sera pris.

Il n'y avoit aucune bonne réponse à faire à ces argumens serrés; ils sortirent de chez lui, indignés contre Guadet que les ministres, et sa faction même, eurent bien de la peine à contenir. Le lendemain un jacobin, honnête homme, nommé Couturier, dès que la séance fut bien remplie, annonça le faux du décret; la Gironde se tut, les Feuillans à qui cette aventure faisoit croire que le ministre, pour se venger, alloit se joindre à eux, crièrent à la mauvaise foi; les secrétaires s'excusèrent comme ils purent; le décret fut rapporté,

annulé; on en rendit un nouveau, contenant la clause omise; il fut porté à la sanction, et la plus grande partie de l'assemblée vint féliciter le ministre, qui peu de jours après fut fort applaudi en entrant à l'assemblée pour les affaires de son département, car il crut qu'il seroit déplacé de la remercier de ce qu'elle avoit rectifié un faux.

Le lendemain étoit une fête à l'honneur de Simoneau, maire d'Etampes. Les papiers publics avoient annoncé cette affaire diversement, selon l'esprit des différentes factions; les Parisiens la savoient. En passant sur la place de Louis XV, une immense multitude témoigna par ses applaudissemens sa joie de ce qu'il assistoit à cette cerémonie comme ministre. Mais les Girondistes n'oublièrent pas cette aventure.

Quant à lui, malgré le tendre intérêt que lui inspiroit le malheureux roi, il fut désolé de ce que la bienveillance publique avoit donné à cette affaire une tournure qui le mettoit dans l'indispensable nécessité de garder sa place qui, n'y ayant plus d'ensemble dans le ministère,

ne lui donnoit que des chagrins. Lacoste pensoit de même, et tous les deux résolurent de ne plus rester avec trois factieux insupportables, esclaves de la Gironde, et de prendre un grand parti à la première occasion qui se présenteroit.

Il est douteux qu'il ait existé deux hommes plus malheureux et moins attachés que ces deux ministres à deux places aussi importantes. Lacoste est un des hommes les plus vertueux, le plus attaché à sa patrie, à la constitution, à son roi qui lui a toujours rendu justice. Qu'est-il devenu? Sa vertu incommode lui a valu une arrestation illégale; peut-être à l'époque où Dumouriez écrit ces mémoires à deux cents lieues de sa patrie, l'honnête Lacoste, son ami intime, n'existe plus! Peut-être ces monstres ont-ils fait tomber sous leur injuste guillotine cette tête qui n'a jamais été remplie que de profondes connoissanees sur le département dont il étoit chargé, de projets utiles, honnêtes, grands, sages, et toujours respirant la probité! Il étoit entré au ministère pauvre, il en est sorti sans pain. Puisse t'il lire

ces mémoires dans quelque retraite, à l'abri des crimes dont il a tant gémi!

CHAPITRE VII.

Renvoi de Roland, Servan et Clavières.

Les trois ministres ne gardoient plus aucune mesure, non seulement avec leurs collégues, mais avec le roi lui-même. A chaque séance du conseil, ils abusoient de la douceur de ce prince pour le mortifier et *le tuer à coups d'épingles*, ce qui produisoit des scènes continuelles, parce que les deux autres, et même Duranton, malgré sa neutralité, prenoient toujours le parti du malheureux Louis, et traitoient très-durement les trois factieux et impudens collégues. Mais ce qui étoit plus fâcheux, c'est que Roland payoit et faisoit composer chez lui plusieurs feuilles, une entre autres, le *thermomètre*, qui rendoit compte de toutes les affaires portées au conseil, de manière à dépopulariser ses deux collégues, mais surtout le roi.

Dans le commencement de ce ministè-

re, et lorsqu'il étoit uni, tous les six avoient été d'accord, que pour mettre de l'ordre dans la marche des affaires, et pour mettre à couvert leur responsabilité, ils devoient proposer au roi de nommer un secrétaire du conseil, comme l'exigeoit le décret; il devoit être chargé de tenir des registres exacts. Louis s'y étoit toujours refusé avec obstination, et alors les ministres, unis entr'eux, et pleins d'égards pour ce prince, n'avoient pas insisté, et se contentoient de tenir des notes sur les affaires discutées et sur leur décision.

Aussitôt après leur scission, les trois ministres demandèrent d'un ton absolu et arrogant, que le roi nommât un secrétaire du conseil. Louis XVI dit à Lacoste et Dumouriez, qu'il les prioit de s'y opposer, parce que surement leurs trois collègues avoient dessein par là de livrer toutes les délibérations du conseil à l'inspection de leur faction, ce qui le mettroit dans une dépendance humiliante. Les deux ministres sentirent la justesse de son observation, et lui promirent de tenir ferme; ce qu'ils firent malgré toutes les accusations d'aristocratie que leur prodiguèrent

les Girondistes, les Jacobins et les journaux. Le roi leur dit que s'il pouvoit un jour n'avoir plus dans le conseil trois factieux aussi dangereux et aussi indiscrets, il nommeroit sur le champ un secrétaire sur leur proposition, et qu'il établiroit un registre, parce qu'il en reconnoissoit lui-même la nécessité.

Une affaire bien plus importante agita le conseil, et amena la catastrophe. Servan, homme très-noir et très-ennemi du roi, imagina, sans consulter ses collégues, sans prévenir le conseil ni le roi, d'écrire au président de l'assemblée nationale pour lui proposer un décret, afin de rassembler autour de Paris un camp de vingt mille hommes: de prendre pour cela l'époque de la fédération du 14 juillet, et d'en faire une armée centrale et permanente, sous le prétexte spécieux de maintenir la tranquillité dans Paris, et d'assurer les travaux de l'assemblée nationale. C'étoit à l'époque où la faction de la Gironde étoit dans toute sa force, ayant à ses ordres les Jacobins, maîtresse de Paris par Pethion, influençant l'assemblée, et ayant la majorité dans le conseil. Cette faction vouloit dé-

truire, peut-être à coups de sabre, les Feuillans, abattre la cour, et probablement commencer l'exécution de son projet républicain. Ainsi c'est cette faction qui a amené la première à Paris ces fédérés qui ont fini par la faire périr tout entière sur un échafaud, après y avoir fait monter l'infortuné Louis.

Les Feuillans mirent la plus forte opposition à ce décret; les Girondistes et les Jacobins réunis entraînèrent les impartiaux de l'assemblée, qui timides, soupçonneux, voyant par tout des aristocrates, et ne réfléchissant pas sur le danger d'un rassemblement de cette espèce, espéroient trouver leur sureté dans une force armée qui, dans quelque main qu'elle fût, ne pouvoit que leur enlever leur liberté.

Dumouriez combattit cette motion de toutes ses forces, tant au conseil que dans les comités, mais en vain. Servan ne l'auroit pas proposée au conseil, si Dumouriez, dès qu'il en fut instruit, ne l'avoit interpellé pour savoir s'il avoit pris les ordres du roi. Il avoua que non. — *Avez-vous pris l'attache de vos collègues pour une démarche qui peut de-*

venir d'une aussi grande conséquence? Servan avoua encore que non, et dit que c'étoit comme particulier et comme citoyen, qu'il avoit cru être en droit de proposer une motion qui lui sembloit utile. *Si c'étoit comme particulier, pourquoi avez-vous joint à votre signature le titre de ministre de la guerre?* — Alors la dispute fut si vive, que sans la présence du roi, le conseil eût fini d'une manière sanglante. Clavière proposa un accommodement perfide, c'étoit que Servan retirât sa motion. Dumouriez et Lacoste sentirent toute l'atrocité de ce piége qui auroit fait tomber sur le roi cette démarche, et auroit rendu l'assemblée encore plus ardente à agréer la motion. Ils ne cachèrent pas leur indignation. La motion resta, la querelle du conseil qui fut sue, donna encore plus d'acharnement, et l'assemblée nationale rendit le décret pour le rassemblement d'un camp de vingt mille fédérés, près de Paris, à l'époque du 14 juillet.

Le roi en fut consterné, il fit l'aveu de sa frayeur à Dumouriez, il lui dit qu'il étoit décidé à exercer son *veto* contre

cette loi. Son ministre lui fit sentir que sans aucune force, en butte aux soupçons de la plus grande partie de la nation, à la rage des Jacobins, à la profonde politique du parti républicain, il se perdroit sans ressource, et qu'on n'attendoit qu'une pareille démarche de sa part pour lui déclarer une guerre ouverte, dans laquelle il succomberoit.

Louis gardoit le décret dans son cabinet, et quatre conseils se passèrent sans qu'il l'apportât pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. L'assemblée s'impatientoit, les Jacobins frémissoient, les Girondistes triomphoient. Enfin Louis présente le décret. Dumouriez qui étoit l'ancien du conseil, prend la parole, et dit:

« Sire, ceux qui ont sollicité ce décret, « sont autant les ennemis de la patrie que « du roi. Il ne peut produire que les « plus grands maux. Si nous considérons « les circonstances, le ministre de la guerre « est très-coupable d'avoir sollicité un ras-« semblement de vingt mille hommes près « de Paris, pendant que nos armées sont « foibles, nos frontières dégarnies, et qu'il

« n'a pas même les fonds suffisans pour « l'entretien des armées.

« Si nous considérons ensuite l'esprit « actuel de la nation, ce ministre a été « très-imprudent de proposer, près de la « résidence de l'assemblée et du roi, la réu-« nion d'une troupe indisciplinée, appelée « sous un nom qui exagérera son patrio-« tisme, et dont le premier ambitieux peut « profiter. Deux grandes factions divisent « l'assemblée et Paris, celle de la Gironde « et celle des Feuillans; une troisième qui « ne joue à présent que le second rôle, « les anéantira toutes deux; c'est celle des « Jacobins, parce qu'elle est bien plus nom-« breuse et plus turbulente que les deux « autres, parce que ses rameaux s'étendent « dans tout le royaume, parce qu'enfin sur « ces vingt mille fédérés que le ministre « va rassembler en vertu du décret, dix-« neuf mille au moins seront jacobins. « Ainsi les promoteurs du décret seront « renversés par le décret même.

« Je pense donc que ce décret est dan-« gereux pour la nation, pour le roi, pour « l'assemblée nationale, et surtout pour ses « auteurs dont il sera le châtiment; et ce-

« pendant mon avis est que vous ne pou-
« vez pas, sire, refuser de le sanctionner.
« Il a été provoqué avec une malice pro-
« fonde, il a été debattu avec acharnement,
« il a été décrété avec enthousiasme, tout
« le monde est aveuglé. Si vous y appli-
« quez votre *veto*, il n'en aura pas moins
« lien. A la place des vingt mille hom-
« mes assemblés par une loi, et qu'on
« peut, par conséquent, soumettre à des
« ordonnances, il arrivera des provinces, à
l'époque de la féderation qui approche,
« quarante mille hommes, sans décret, qui
« peuvent renverser la constitution, l'assem-
« blée et le trône. Le ministre doit à pré-
« sent envisager dans ce tableau l'énormi-
« té de son imprudence; c'est à votre con-
« seil à vous proposer un expédient pour
« rendre ce rassemblement moins terrible.
« J'ai des idées que je mettrai par écrit, et
« que je soumettrai au roi quand il en sera
« temps. «

Les trois ministres, mais surtout Ser-
van, furent effrayés de cette prédiction, et
certainement, s'il eût encore été temps, le
décret n'auroit pas été donné. La Giron-
de à qui ils firent part de ce qui avoit
été

été dit au conseil, partaga leur frayeur; on tourna autour de Dumouriez, pour savoir de lui quel expédient il avoit trouvé pour le rendre moins dangereux. Les six ministres se réunirent pour conjurer le roi de sanctionner le décret. Il dit qu'il demandoit quelques jours pour y réfléchir, et qu'il les instruiroit du parti qu'il prendroit.

Ce décret qui a tant fait de mal, intéressoit la sureté du trône de ce monarque infortuné. Il falloit que toutes les amertumes lui vinssent à la fois. On lui en présenta dans la même semaine un second qui contrarioit ses principes religieux. C'est celui de la transportation ou réclusion des prêtres qui avoient refusé le serment civique. Ce prince avoit une conscience timorée qui lui donnoit un grand courage sur les matières qui touchoient la religion. Dumouriez n'a jamais conçu comment, en 1790, on a pu le faire consentir à sanctionner le serment des prêtres qui avoit causé tous les troubles religieux, la guerre civile, et enfin la destruction du culte. Ce prince apporta le second décret au conseil, et dit que rien ne pour-

mit le refus de sanction à la signature, Dumouriez lui dit : « Sire, vous avez sanctionné le décret « du serment des prêtres, c'est à celui-là « qu'il falloit appliquer votre veto ; si j'a- « vois été alors dans votre conseil, au pé- « ril de ma vie je vous aurois engagé à « refuser votre sanction. Ce premier dé- « cret a produit tous les dangers et tous « les maux de la France. Celui-ci est le « seul remède politique qu'on puisse y « apporter, s'il est dur, mais il n'est pas « cruel ; si vous voulez que nous en pesions « mûrement tous les articles, vous verrez « qu'ils contiennent des modifications qui « le rendent supportable. Le premier étoit « une loi religieuse, il attaquoit la liberté « de penser en matière de culte : celui-ci « est une loi politique qui ne concerne « que la sûreté et la tranquillité du royau- « me. Il est même la seule sauvegarde des « prêtres non-sermentés contre les fureurs « de la persécution. Bien loin de les sau- « ver par votre veto, vous leur ôtez le se- « cours d'une loi, vous les exposez à être « massacrés, et les François à devenir leurs « bourreaux : ainsi mon avis est qu'ayant,

« j'ose dire, fait la faute de sanctionner le « décret du serment des prêtres, ce décret « a produit des maux énormes; votre « veto, si vous l'appliquez à ce second dé- « cret qui peut arrêter le déluge de sang « prêt à couler, chargeroit votre conscien- « ce de tous les crimes auxquels le peuple « se porteroit. »

Le roi leur dit encore qu'il y réfléchiroit, et qu'il leur feroit connoître ses intentions. C'est le seul jour où Dumouriez ait vu le caractère de cette ame douce un peu altéré. Pour compléter ses chagrins, Roland qui vouloit le pousser à bout, s'obstina à lire au conseil suivant une longue lettre qu'il lui écrivoit. Elle commençoit par à-peu-près ces mots: *Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi.*

Il entroit dans les détails les plus injurieux et les plus amers, quelques-uns vrais, les autres exagérés, sur la conduite de Louis qu'il reprenoit depuis sa fuite de Varennes; il le traitoit de parjure, lui parloit de ses confesseurs, des gardes-du-corps, des imprudences de la reine, de

intrigues de la cour, des fréquens courriers à Vienne et à Coblentz.

Il en venoit ensuite aux deux décrets, le pressoit sans aucun ménagement de les sanctionner, le menaçoit, en cas qu'il ne sanctionnât pas, de donner sa démission, et de prévenir la nation sur ses dangers en lui détaillant ses motifs. Le roi écouta avec une patience admirable cette impudente diatribe, et lui dit avec le plus grand sang-froid: *monsieur Roland, il y a trois jours que vous m'avez envoyé votre lettre; ainsi il étoit inutile de la lire au conseil, puisqu'elle devoit rester un secret entre nous deux.*

Le lendemain matin Dumouriez fut appelé au château. Il trouva le roi dans sa chambre avec la reine, qui lui dit d'abord: *croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus long-temps les menaces et les insolences de Roland, et les fourberies de Servan et de Clavière?* — *Non, madame, j'en suis indigné; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère; qu'il renvoie sur le champ tous les six, et qu'il choisisse des hommes qui ne soient*

censés d'aucun parti. — Ce n'est pas-là mon intention, dit le roi. *Je veux que vous restiez, ainsi que Lacoste et le bon homme Duranton. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolens, car ma patience est à bout. — La chose est dangereuse, sire, mais je l'exécuterai. Je vais vous proposer des conditions. Cependant, permettez que j'insiste avant tout sur ma première proposition. Je suis en butte aux trois factions qui divisent l'assemblée et Paris. Tous les journaux disent à présent du mal de moi; je suis entièrement dépopularisé, et comme ce n'est que par l'opinion qu'on peut retenir quelques fils du gouvernement, ils me sont tous échappés; je ne peux réellement pas vous être utile; peut-être même que la haine qu'on me porte, nuira à votre majesté. Réfléchissez-y, sire; on va dire des trois ministres qui vous resteront, qu'ils sont devenus aristocrates et conspirateurs. Je crois qu'il vaut mieux que nous partions avec les autres. Je vous ajouterai avec la franchise qui est un devoir, surtout dans un temps aussi dangereux, que Lacoste et*

moi sommes inébranlables sur la constitution.

La reine parut chagrine; le ministre la regardoit en ce moment. Le roi dit: *je connois bien vos principes, et je sais qu'il faut que la constitution ait lieu. C'est pour cela qu'il faut que vous restiez au conseil. Dépêchez-vous de me nommer trois nouveaux ministres. — Sire, j'ai eu l'honneur de vous dire que je vous proposerois des conditions. Les voici. Sanctionnez les deux décrets, et nommez un secrétaire du conseil, le jour même que vous choisirez trois nouveaux ministres. — Cela ne se peut pas,* dit le roi.

La reine se récria aussi sur la dureté des conditions. *Elles sont nécessaires à votre sureté,* dit le ministre; et se tournant vers la reine, il la conjura avec attendrissement de s'occuper du sort du roi et de ses enfans, et de se joindre à lui: et de suite il lui rendit tous les argumens qu'il avoit faits au roi dans le conseil; et il ajouta: *si j'ai trouvé la sanction nécessaire avant que sa majesté m'exprimât son juste désir d'être débarrassé de trois fâcheux qui le tourmentent, pensez combien*

à présent je la juge indispensable. Si le roi applique son veto dans cette circonstance, les trois ministres passeront pour victimes de leur patriotisme, et je ne réponds pas que sous peu de jours il n'arrive les événemens les plus violens, qui vous arracheront peut-être votre couronne. Quant à moi, je préviens votre majesté que je ne peux pas aller contre mes principes. Je pense réellement comme ces trois hommes sur les trois propositions. Je peux vous assurer que Lacoste et Duranton pensent de même; je ne sais ce qu'ils feront dans cette circonstance; quant à moi, dussé-je avoir le malheur de vous déplaire, je suis forcé de vous déclarer que je ne resterai pas au conseil si votre majesté ne sanctionne pas les deux décrets.

Le roi se fâcha d'abord, et Dumouriez alloit sortir de sa chambre; la reine le rappela, et lui dit: *pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer. — Madame, il ne faut pas s'exagérer le danger. Le décret dit que le pouvoir exécutif indiquera le lieu du rassemblement de ces*

vingt mille hommes qui ne sont pas des coquins. Il dit aussi que le ministre de la guerre se chargera de leur donner des officiers et un mode d'organisation. Il faut que le ministre que le roi choisira, indique Soissons, qu'il y nomme pour commandant un lieutenant-général ferme et sage avec deux bons maréchaux-de-camp. On formera ces hommes par bataillons; à mesure qu'il y en aura quatre ou cinq de rassemblés et d'armés, le ministre profitera des demandes des généraux, pour les envoyer à l'une des trois armées, et ce décret fait avec mauvaise intention, bien loin d'être nuisible, deviendra utile. — Mais êtes-vous sûr d'obtenir la permission de faire ce rassemblement à Soissons? — J'en réponds. — En ce cas, dit le roi en sortant de sa tristesse, *il faut que vous preniez le ministère de la guerre. — Sire, je n'ai qu'une responsabilité légère et indirecte au département des affaires étrangères; celle de la guerre est directe et de plus de quatre à cinq cents millions; vos généraux sont mes ennemis; je répondrai de leurs fautes. Mais il s'agit de la sûreté de votre majesté, de son auguste fa-*

mille et de la constitution : je ne balance pas. *Vous voilà donc d'accord de sanctionner le décret des vingt mille hommes? — Oui, volontiers, si vous êtes ministre de la guerre; je me fie entièrement à vous. — Il n'y a pas plus de difficulté, sire, au secrétariat du conseil; choisissez vous-même un sujet en qui vous ayez de la confiance, ou rapportez-vous-en à Mr. de Laporte. — Fort bien. Je lui en parlerai, et vous arrangerez cela ensemble.*

Venons au décret des prêtres. — Oh, celui-là, je ne peux pas m'y déterminer. — Sire, vous vous êtes mis vous-même dans la nécessité de le sanctionner, en sanctionnant le premier. — J'ai fait une grande faute, et je me la reproche. — Sire, si vous ne sanctionnez pas ce décret, cette seconde faute sera bien plus grande, car vous mettrez le poignard sur la gorge de ces malheureux prêtres.

La reine avoua que le ministre avoit raison, et elle appuya fortement son opinion. Le roi étoit très-agité. Dumouriez le pressoit très-vivement, en lui disant qu'il falloit absolument cette seconde sanction pour parvenir à son but.

Enfin ce prince promit, après avoir montré la plus grande répugnance.

Le soir même il y eut conseil. Les trois ministres furent encore plus insolens et plus aigres qu'à l'ordinaire; ils pressèrent le roi très-durement de donner ou de refuser sa sanction, menaçant que dans ce dernier cas leur démission étoit toute prête. Il y avoit si peu de secret au château, que déjà au bout de six heures on disoit dans Paris que Dumourier avoit changé de parti, et que plus de vingt Feuillans s'étoient présentés à sa porte, demandant à le voir. Le conseil fut très-court; le roi le rompit avec humeur et dignité; il écrivit le soir même un billet à Dumourier pour le presser de lui proposer trois ministres.

Dumourier monta le matin au château, et proposa au roi pour ministre de l'intérieur, à la place de Roland, Morgues de Montpellier, protestant, bon citoyen, plein d'esprit et de connoissances, qui avoit travaillé à un cadastre de la France, qui étoit de plusieurs académies, et qui avoit fait de très-bons mémoires bien constitutionnels sur la révolution. Il avoit été du

club de 1789, et depuis, de celui des Feuillans; il s'en étoit retiré. Il avoit une grande droiture, un travail facile et un caractère ferme: il fut agréé.

Il proposa pour ministre des affaires étrangères Emmanuel de Maulde qui avoit été jacobin modéré, ou Semonville, ou Naillac ministre à la cour des Deux-Ponts, qui étoit absolument neutre, ayant été fort peu de temps à Paris. Le roi préféra Naillac.

Pour les finances, il lui proposa Vergennes, neveu de l'ancien ministre, qui s'étoit montré constitutionnel impartial, mais en avertissant le roi qu'il avoit refusé de proposition, ainsi qu'Amelot, Lafontaine et plusieurs autres. Le roi envoya sur le champ chercher Vergennes, qui les larmes aux yeux, refusa absolument, quoiqu'en lui montrant le plus grand attachement. On convint que ce ministère qui étoit le moins important, resteroit vacant pour se donner le temps de faire un bon choix, et que Mourgues ministre de l'intérieur, se chargeroit de ce porte-feuille pendant l'interim, ainsi que Dumouriez de cet

lui des affaires étrangères, jusqu'à l'arrivée de Naillac à qui il envoya au courrier.

Le 13 juin au matin les trois factieux eurent leur lettre de renvoi, et le 13 au soir le conseil s'assembla. Les quatre ministres à qui il avoit rendu compte des conditions de ce changement, convinrent entr'eux que si le roi, après avoir obtenu ce qu'il désiroit si ardemment, changeoit d'avis sur la sanction, et la refusoit, ils donneroient tous à la fois leur démission, pour ne pas se charger de cette faute qui perdroit la famille royale, et pour ne pas passer pour des intrigans et des ambitieux qui avoient sacrifié leurs principes à leur élévation. Le reproche auroit tombé surtout sur Dumourier que dès lors on regardoit comme premier-ministre: aussi, quelque parti qu'eussent pris ses collègues, étoit-il décidé à ne pas rester en place si le roi appliquoit son *veto*. Hélas! ce malheureux prince ne fut que trop égaré par ses faux amis; il manqua à sa parole, et se perdit!

CHAPITRE VIII.

Dumouriez ministre de la guerre.

Pour ne pas mettre de confusion dans ma narration, Dumouriez va placer de suite ce qu'il a fait dans le nouveau département qu'il venoit de prendre, pendant les quatre jours qu'il en a rempli les fonctions. Jamais homme n'est entré dans une charge publique avec autant de désavantage et avec plus de probabilité de ne l'occuper que quelques jours; car dès le premier il étoit presque sûr d'être forcé de donner sa démission, dès le second il l'avoit donnée. Tout autre à sa place seroit resté dans l'inaction: mais il voulut au moins rendre à son successeur, quel qu'il fût, le service de remettre l'ordre et la confiance dans ses bureaux, pour lui adoucir son pénible emploi. Il voulut aussi, avant de quitter le ministère, donner de la dignité à ces places qui chargées d'une grande responsabilité, étoient encore dans le cas d'être avilies par la grossièreté et la pétulance des comités correspondans

avec chaque ministre, ou de l'assemblée nationale elle-même.

Dans la nuit du 23 il composa un mémoire sur le département de la guerre, et il alla le lire à l'assemblée; il rendra compte dans le chapitre suivant de la sensation qu'il produisit. Ce mémoire a été depuis imprimé plusieurs fois et circulé; et cette impression que les Girondins et les Jacobins avoient demandée pour en faire une pièce probante contre lui, est devenue sa meilleure justification, lorsque les esprits calmés ont pesé d'après une froide lecture des vérités frappantes.

Dans ce mémoire il reprochoit aux législateurs d'avoir voté en quinze jours la levée de deux cent quarante mille hommes, de manière à ce que leur décret fût inexécutable. Il disoit que toutes les fois que le ministre de la guerre ou de la marine proposoit une levée ou un armement, il devoit présenter en même temps un état estimatif de la dépense; et que l'assemblée nationale ne devoit jamais donner le décret de formation sans avoir auparavant examiné l'état estimatif, et assuré par un second décret les fonds à sa dispo-

sition et sous la responsabilité du ministre; que par ce procédé on seroit sûr d'avoir des troupes, au lieu qu'en ne donnant qu'un décret vague et sans fonds assignés, on ne faisoit que tromper la nation qui calculoit ses forces sur la teneur des décrets qui restoient sans exécution.

Il disoit ensuite, que pour procéder sagement, il ne falloit jamais faire une nouvelle levée avant d'avoir complété les anciens corps. Les bataillons d'infanterie de ligne devoient être portés à huit cents hommes. On avoit été obligé, pour les porter à ce nombre, de fondre les seconds bataillons dans les premiers, et les seconds se trouvoient n'être plus que de trois à quatre cents hommes; ainsi on n'avoit réellement de disponible que cent cinq bataillons, au lieu de deux cent dix qu'on auroit eus, si on avoit commencé par décréter le complet de l'infanterie de ligne, ce qui auroit procuré cent soixante et dix mille hommes d'infanterie régulière et bien organisée, pendant qu'on n'en avoit que la moitié.

De même on avoit formé en 1791 quatre-vingt-trois bataillons de volontaires

nationaux qui ne montoient qu'à cinq cent soixante quatre hommes chacun, y compris les officiers; comme ils devoient être portés sur le même pied que l'infanterie de ligne, il disoit qu'on auroit dû ordonner le complet de trois cents hommes par bataillon, avant de décréter la création de cent-vingt nouveaux bataillons de volontaires nationaux, afin que cette nouvelle levée ne nuisît pas au complètement des quatre-vingt trois bataillons. Si on avoit complété les deux cent dix bataillons d'infanterie et les quatre-vingt trois de volontaires nationaux, on auroit eu un corps de bonne infanterie de deux cent trente quatre mille hommes, ce qui auroit suffi.

Il faisoit les mêmes raisonnemens sur l'artillerie et la cavalerie et les places. Il vouloit qu'on portât l'artillerie et la cavalerie au grand complet de guerre, réglé par les anciennes ordonnances. Il y avoit alors soixante-huit régimens de troupes à cheval, qui portés au complet de huit cents hommes, auroient donné un résultat de cinquante quatre mille hommes, au lieu qu'on n'en avoit pas la moitié, et que le projet qu'on avoit décrété, de faire mar-

marches à la guerre un homme par brigade de l'ancienne maréchaussée, revêtue alors du nom de gendarmerie nationale, dépouilleroit les départemens de leur sauvegarde contre les séditieux et les malfaiteurs, et donneroit tout au plus un renfort de deux ou trois mille hommes d'une cavalerie très-dispendieuse, sans ensemble, et inutile, parce qu'elle n'avoit pas l'habitude de se battre en escadron. Quant à deux nouveaux corps d'artillerie, il disoit qu'ils ne pourroient pas être propres à la guerre aussitôt après leur levée, qu'ainsi c'étoit un abus. Il parcouroit ensuite le corps des commissaires des guerres, les bureaux, les marchés, les entreprises, les établissemens, il donnoit des aperçus sur tout.

Il commençoit et terminoit son mémoire par des conseils sur les factions, sur les égards dûs aux ministres. Tout cela fut mal pris; il s'y attendoit. Les membres du comité militaire l'accusèrent de faire une satire amère contre son prédécesseur et contr'eux-mêmes, parce qu'il dénonçoit les abus, et surtout l'état déplorable des places qu'on avoit toujours an-

noncé à l'assemblée être dans un état formidable.

Pour réponse à cette imputation, il envoya au comité les rapports qu'il avoit de toutes les places, il demanda qu'on nommât des commissaires pour aller vérifier ces rapports, et en rendre compte à l'assemblée.

On l'accusa aussi d'imprudence et presque de trahison, parce que son mémoire, en dévoilant la foiblesse des armées et des places, devoit apprendre à l'ennemi les points où ils devoient nous attaquer. Il répondit que ce n'étoit pas sa faute si la forme publique de traiter toutes les affaires, en excluoit le secret; qu'il seroit encore plus dangereux d'endormir la nation dans une fausse sécurité, par des rapports mensongers et des décrets sans exécution; que l'ennemi connoissoit notre foiblesse aussi bien que nous; que la preuve qu'il n'étoit pas en état d'en profiter, c'est qu'il ne l'avoit pas fait malgré le début honteux de la guerre; qu'on avoit donc tout le temps de réparer le mal, en employant avec méthode les ressources immenses de la France.

Le grand écueil du ministre de la guerre étoit la responsabilité sur une comptabilité de plusieurs centaines de millions. La partie la plus effrayante de cette comptabilité, celle sur laquelle il étoit impossible qu'un ministre de la guerre ne fût pas perdu facilement, quoiqu'intègre, étoit celle des marchés. Degraves s'étoit mis le plus à l'abri qu'il avoit pu, par l'établissement d'un comité central qui, sans partager sa responsabilité, en diminuoit cependant le poids, parce qu'aucun marché ne pouvoit être conclu sans passer par l'examen et la ratification de ce comité. Servan, plus audacieux, n'avoit plus employé le comité central à cet usage, et passoit les marchés dans son cabinet, tête-à-tête avec les entrepreneurs.

Dumouriez, dans un réglement qu'il composa, rétablit l'inspection du comité, et il y ajouta une mesure qui sauvoit toute la responsabilité ministérielle, c'étoit que tous les marchés à passer seroient renvoyés au commissaire-ordonnateur du département de Paris pour être passés publiquement à l'enchère à l'hôtel-de-ville, devant la municipalité, après avoir été dé-

battus devant le ministre de la guerre et son comité central.

Ce même comité devoit tous les huit jours examiner le travail des premiers commis de chaque bureau de la guerre. Il divisa en deux parties celui des fonds pour la facilité de sa comptabilité. Par son réglement les premiers commis reprirent confiance. On les traitoit tous d'aristocrates; ils ne s'étoient montrés que trop démocrates dans l'insurrection de Versailles.

Il écrivit à tous les généraux son opinion sur le genre de guerre qu'on devoit adopter, et il exhorta Luckner qui avoit remplacé Rochambeau, à pousser vigoureusement l'expédition des Pays-bas. Il fit marcher tous les régimens qui étoient à portée de Paris, pour renforcer son armée, et dans ces trois jours, outre son réglement qui n'eut pas lieu, il fit plus de quinze cents signatures. On va voir dans le chapître suivant que cette activité est d'autant plus méritoire que ce court espace de temps fut excessivement orageux.

CHAPITRE IX.

Dumouriez donne sa démission.

Il faut reprendre le fil des événemens depuis le moment de sa nomination. Les aristocrates et les Feuillans triomphèrent d'abord avec leur imprudence ordinaire. Comme il s'attendoit à ne pas rester en place, il n'avoit pas voulu changer de maison; ils vinrent en foule aux affaires étrangères pour le féliciter. Ils affectoient de répandre qu'il étoit passé dans leur parti. Les Girondistes et les Jacobins déployoient de leur côté la rage la plus violente, et ne parloient que de l'envoyer à Orléans comme un traitre. Quant à lui, il fut bientôt détrompé de l'espoir de faire, en même temps, le bien du roi et le salut de la patrie; il ne regrettoit point d'avoir délivré ce malheureux prince des trois factieux qui l'avoient tourmenté, mais il vit avec douleur que dès le jour même il abusoit de cette démarche.

Dans le conseil même du soir, les quatre ministres dirent au roi qu'il étoit instant qu'il tînt sa parole incessamment, avant

que les factieux eussent le temps de monter l'esprit du peuple, sans quoi il n'auroit plus le mérite d'avoir donné sa sanction, et on diroit que cet acte ne se faisoit que par crainte. Le roi, sans avouer précisément qu'il avoit changé de volonté, remit au lendemain, et annonça un conseil extraordinaire pour une heure après-midi. Dès lors les ministres se méfièrent de lui, et se renouvelèrent la promesse de se retirer tous les quatre à la fois, si le conseil du lendemain 14 ne décidoit pas la sanction. Il y eut de part et d'autre assez d'humeur, et le roi et ses ministres se séparèrent avec un air de réserve, qui promettoit un mauvais dénouement à cette crise.

Le 14 à onze heures du matin, Dumouriez monta chez le roi, qui avoit écrit au président de l'assemblée pour lui annoncer le renvoi des trois ministres et leur remplacement. Le ministre profita de ce moment où ils étoient seuls, pour le conjurer de nouveau d'être fidelle à sa parole. Louis, contre le caractère qu'il lui avoit montré pendant trois mois, dissimula, jusqu'à lui dire que des ecclésiastiques

qu'il avoit consultés, étoient du même avis que lui. Il quitta le roi pour aller se présenter à l'assemblée, et y lire son mémoire; il s'attendoit bien à un orage, mais il ne prévoyoit pas l'incident qu'il devoit rencontrer.

On s'attendoit à l'assemblée à l'apparition du nouveau ministre. Les Feuillans étoient convenus, quoiqu'il arrivât, de garder le plus profond silence. Les Jacobins avoient rempli les tribunes de leurs satellites. Les Girondistes avoient préparé un coup de théâtre dont ils attendoient le plus grand effet. Depuis dix heures du matin ils avoient introduit à l'assemblée les trois ministres disgraciés, sous prétexte de rendre compte des motifs de leur renvoi; ils y avoient été reçus comme des victimes de l'aristocratie, comme des martyrs de la bonne cause.

Roland avoit eu la lâcheté de lire sa lettre au roi, cette lettre qui devoit être *un éternel secret entre ce monarque et lui.* C'étoit diriger les poignards contre ce malheureux prince. Chaque phrase de cette imprudente lettre reçut les applaudissemens de l'enthousiasme; on en décréta

l'impression et l'envoi dans les quatre-vingt-trois départemens, pour mieux répandre le désir de la vengeance. On jura la perte du ministre ambitieux qui vouloit rétablir la tyrannie; et la lâche perfidie de Roland passa pour un acte héroïque.

C'est sous ces auspices que Dumouriez entra dans la salle. Au milieu des cris confus, des hurlemens féroces qu'excita sa présence, il entendit prononcer le décret qui ordonnoit l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens de la lettre de Roland.

Comme la révolution, quelque cruelle qu'elle soit devenue, n'a pas encore fauché la totalité des nombreux spectateurs de cette séance indécente, il peut, sans craindre d'être démenti, assurer que la seule émotion qu'il éprouva fut celle de l'indignation. Il demanda très-froidement la parole, et commença par annoncer la mort du général Gouvion. *Ce brave homme est heureux*, dit-il, *d'être mort en combattant contre nos ennemis, et de ne pas être témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort.* — Cette nouvelle

affligeante fit une petite diversion. On délibéra sur ce que l'assemblée devoit faire pour marquer son regret à la famille de ce général. Il fut décidé que le président lui écriroit une lettre.

Alors le ministre demanda une seconde fois la parole: dès qu'il eût lu le titre *Mémoire sur le ministère de la guerre*, la Gironde et les Jacobins commencèrent à harler, pour qu'on ne lui permît pas la lecture. Mais comme toute assemblée est curieuse, surtout quand elle est françoise, on fit cesser le bruit. L'exorde de ce mémoire étoit contre les factions, et sur les égards dûs aux ministres. Guadet s'écria d'une voix de tonnerre. — *L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils.* — *Eh, pourquoi pas?* s'écria le ministre en se tournant vers la Montagne. Cette réponse hardie étonna même les plus furieux. Il continua à lire, et fut souvent interrompu par des huées, mais à deux endroits on oublia qu'on devoit trouver tout détestable, et on l'applaudit universellement. Les Feuillans jouissoient dans le silence.

Dès qu'il eut cessé de parler, un membre du comité militaire, nommé Lacuée, monta à la tribune pour démentir toutes les *calomnies* du ministre: celui-ci remit avec affectation son mémoire dans sa poche, comme s'il vouloit l'emporter. Les Girondistes s'en aperçurent; un d'eux s'écria qu'il vouloit s'enfuir avec son mémoire, qu'il falloit l'en empêcher, parce que cette pièce serviroit à le confondre. Alors il le tira froidement de sa poche, et le remit à l'huissier, celui-ci à un secrétaire, qui s'écria: *Cette pièce n'est pas signée.* — *Qu'il la signe! qu'il la signe!* s'écria t'on avec fureur. On lui apporta une plume et de l'encre, il signa, l'huissier voulut reprendre le mémoire, il lui fit signe de la main, se leva gravement, alla placer d'un air très-fier le mémoire sur le bureau, traversa toute la salle au petit pas, et sortit par la porte d'entrée qui est au dessous de la Montagne, en fixant ses ennemis avec fierté. Le vrai courage a toujours eu droit d'en imposer à la multitude.

Il n'y eut pas une huée, pas une parole, pas un cri. Le plus grand silence

l'accompagna. Le peuple se précipitoit des tribunes et des corridors de la salle, pour le voir de plus près. Il fut entouré à la porte des Feuillans, et il ne vit pas sur un seul visage l'expression de la colère. Trois ou quatre députés sortirent après lui, fendirent la presse, et lui dirent avec émotion: *ils font le diable là-dedans; ils voudroient bien vous envoyer à Orléans.* — *Tant mieux*, dit-il, d'un air calme, *j'y prendrois des bains et du petit lait, et je me reposerois.* — Ce peu de paroles lui attira l'intérêt de tout ce peuple, et beaucoup de personnes firent tout haut son éloge. Il entra avec les députés dans le jardin des Tuileries, s'y promena, et leur dit: *l'impression de ce mémoire est une mal-adresse de mes ennemis qui me ramènera tous les bons citoyens. A présent que vous êtes ivres et foux, vous venez d'élever aux nues une infame perfidie de Roland.*

Il monta au château, le roi l'applaudit beaucoup de sa fermeté, et lui apprit que sa bonne contenance avoit atterré le parti de la Gironde, et que sur ses propositions fougueuses on étoit passé à l'ordre du

jour. Le conseil s'ouvrit, le roi alors déclara nettement qu'il consentiroit à donner sa sanction au décret des vingt mille hommes, mais qu'il ne pouvoit pas se résoudre à sanctionner le décret des prêtres.

Les quatre ministres lui parlèrent l'un après l'autre avec une respectueuse fermeté, ils lui annoncèrent qu'il se perdroit. Il leur dit que son parti étoit pris, et il lut un projet de lettre au président. Il leur dit ensuite: *je vous chargerai demain de cette lettre, réfléchissez-y, un de vous la contresignera, et vous la porterez ensemble à l'assemblée.* Jamais Louis n'avoit parlé d'un ton si impératif.

Rien ne ressembloit davantage à l'ancien régime, et rien ne convenoit moins à des ministres constitutionnels, responsables et chargés de la confiance d'une nation libre. Dumouriez demanda froidement au roi, s'il n'avoit rien de plus à leur ordonner. *Non*, dit le prince, très-embarrassé de la démarche brusque que ses faux amis lui avoient fait faire; et il se retira avec l'air confus.

Au sortir du conseil, les ministres se rassemblèrent, et convinrent d'écrire au roi

pour lui demander une audience particulière pour le lendemain matin. Ils arrêtèrent qu'ils n'entreroient dans aucune explication, tous leurs argumens étant épuisés sur cette matière, mais qu'ils le supplieroient de leur accorder la liberté de se retirer.

Cependant les Jacobins et les Girondistes, ainsi que le maire Pethion, agissoient avec la plus grande activité par leurs émissaires, pour agiter le peuple des fauxbourgs. En rentrant chez lui, Dumouriez fut averti par plusieurs billets qu'il y avoit des rassemblemens dans le fauxbourg St. Antoine; il écrivit aussitôt un billet au roi pour lui annoncer cette nouvelle qui étoit vraie, qui n'eut pas de suite ce jour-là, et dont l'effet fut retardé par les événemens du lendemain et des jours suivans. Le roi communiqua sans doute cette lettre à ses perfides conseillers, on lui persuada que c'étoit un mensonge pour l'effrayer, peut-être alla-t'on même jusqu'à lui faire croire que c'étoit une perfidie de ce ministre.

Pendant ces trois ou quatre jours il n'a plus reconnu du tout le caractère doux

et confiant de Louis, qui lui répondit : *ne croyez pas, monsieur, qu'on parvienne à m'effrayer par des menaces ; mon parti est pris.*

Il gémit de cette erreur, et il récrivit au roi : *Sire, vous me connoissez mal si vous m'avez cru capable d'employer un moyen aussi indigne. Mes collègues et moi desirons que vous nous fassiez la grâce de nous recevoir demain à dix heures du matin. Je supplie votre majesté de vouloir bien me choisir un successeur qui puisse me remplacer sous vingt-quatre heures, vu l'instance des affaires du département de la guerre, et d'accepter ma démission.* Il fit porter ce billet important par Bonne-Carrère, pour être sûr d'en avoir une réponse, qui vint à minuit. Elle disoit : *je verrai demain mes ministres à dix heures, et nous parlerons de ce que vous m'écrivez.*

Dans le moment où le ministre avoit reçu le premier billet du roi, et qu'il lui répondoit, il avoit dans son cabinet quatre députés, Rouillé, Lacroix, Herault et Dumas, du nombre des impartiaux, qui ignoroient ce qui se passoit, et le croyoient

mieux avec le roi. Il leur lut le billet qu'il écrivoit, qui étonna beaucoup, et dont la nouvelle répandue dessilla les yeux de tous les impartiaux de l'assemblée, qui jugèrent alors que le ministre n'étoit ni un traitre ni un ambitieux, ce qui leur donna dès lors de grands préjugés contre le parti de la Gironde. Il en prit occasion pour leur reprocher les applaudissemens qu'ils avoient prodigués à la perfidie de Roland, qui par la lecture et la publicité de sa lettre, travailloit indignement à provoquer les assassins, et à diriger tous les poignards sur la poitrine du malheureux Louis.

Il reçut dans la même soirée une autre visite très-différente. Il connoissoit depuis trente ans un homme de beaucoup d'esprit, très-initié dans la faction des Feuillans, qui sous prétexte d'affaires, avoit obtenu de lui plusieurs rendez-vous particuliers dans lesquels, sachant sa brouillerie avec la Gironde et avec ses trois collègues, il avoit cherché plusieurs fois à l'engager à se joindre aux Feuillans. Il lui avoit toujours répondu négativement.

A cette dernière entrevue, cet homme

leva le masque, et prenant l'air du plus grand intérêt, lui dit: *mon ami, je ne viens plus vous faire des propositions de la part de notre parti. Vous êtes perdu si vous ne vous jetez dans nos bras; c'est votre dernière ressource, et nous vous tenons. Vous serez* victime *de tous les côtés, si vous ne consentez pas à faire de main de bonne grâce un coup de vigueur que je ferai valoir.* — *Quel est ce coup de vigueur?* dit le ministre en souriant. — *C'est de vous dépêcher de contre-signer vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. Dans ce cas nous nous raccommoderons avec la Fayette qui vient exprès à Paris pour vous poursuivre. C'est le dernier conseil d'un ami.* — *Vous êtes* des êtres *atroces*, lui dit le ministre sans s'émouvoir, *mais vous n'êtes que des enfans. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez, vous vous croyez les plus forts, vous n'êtes tous que des intrigans. Vous pouvez dire cela à votre parti, et je vous conseille à vous, qui faites ici l'office d'ami, de vous tirer de cette clique qui finira mal.*

Cette

« Cette conversation lui mit à découvert toute la conduite des Feuillans. Voyant qu'ils ne pouvoient pas enrôler le ministre, malgré sa brouillerie avec la faction opposée, ils avoient travaillé à le perdre en le jouant, et malheureusement ils avoient engagé la reine dans cette intrigue, plus puérile encore que perfide. Ce qu'on venoit de lui dire lui expliquoit le contre-sens de la conduite de Lafayette; sa lettre indécente dont il a été parlé dans le quatrième chapitre de ce livre, étoit dirigée contre Roland, Clavières et Servan, un peu moins que contre Dumouriez; mais elle devenoit déplacée après leur expulsion et le service que ce ministre venoit de rendre au roi. Cependant, non seulement ce général avoit persisté à la faire présenter à l'assemblée, mais il venoit à Paris pour poursuivre lui-même le ministre. Il étoit donc très-clair que cette faction avoit d'abord trompé le roi et la reine, pour les amener à tromper eux-mêmes Dumouriez, et après avoir enferré celui-ci, ils vouloient en faire ou leur victime ou leur esclave. Il gémit sur cette atrocité mal concertée qui ne faisoit

que le débarrasser d'un cruel fardeau, mais dont tout le danger alloit retomber sur la famille royale.

Le 15 à dix heures du matin, les ministres se rendirent chez le roi qui les reçut dans sa chambre. Duranton porta la parole, et dit respectueusement et même avec tendresse, qu'ils venoient avec tout le regret possible lui offrir tous ensemble leur démission, parce qu'il leur étoit impossible de se résoudre contre leur opinion et contre leur conscience, ainsi que contre son propre intérêt, à contre-signer sa lettre au président. Comme il voulut parler du danger de la responsabilité, Lacoste l'interrompit vivement, et dit: *Ce n'est pas notre responsabilité qui nous arrête, sire, c'est votre danger, et nous vous conjurons de le faire cesser.* Ce prince étoit très-agité. Il se tourna vers Dumouriez, et lui dit: *Etes-vous toujours dans les mêmes sentimens de votre lettre d'hier au soir? — Oui, sire, si votre majesté ne se laisse pas toucher par notre fidélité et notre attachement. — Hé bien,* dit le roi avec un air très-sombre, *puisque votre parti est pris, j'accepte votre*

démission; j'y pourvoirai. — Mourgues lui présenta un papier en lui disant: *sire, voici la mienne, je la donne avec bien du regret.* Le roi la prit. Les deux autres n'avoient pas apporté la leur, mais l'avoient donnée de bouche.

En sortant de la chambre du roi, il fut abordé par le duc de Nivernois, Laporte et Septeuil, qui furent consternés quand il leur dit que c'en étoit fait. Romainvilliers, commandant de la garde nationale, vint lui demander ses ordres, parce qu'il y avoit de nouveaux mouvemens dans les faubourgs. *Allez prendre ceux du roi, et ne perdez pas de temps; je ne suis plus rien, le roi vient d'agréer ma démission.* Cette nouvelle fit en ce moment dans le château une impression douloureuse, à ce qu'il parut.

Il étoit lui-même très-affecté, non pas de quitter une place dangereuse et qui ne lui avoit procuré pendant trois mois qu'une existence pénible et agitée, mais de voir toutes ses peines perdues, et le roi livré à la fureur de ses cruels ennemis, par l'indiscrétion criminelle de ses faux amis. Il attendit chez lui toute la journée ses deux

successeurs, car quoique Naillac fût nommé et en route, (il arriva trois jours après) il calcula bien que sa nomination ne tiendroit pas, et que la faction triomphante alloit former un conseil tout feuillant, dont Naillac seroit exclus.

Le soir du 15 il écrivit un second billet au roi, pour lui mander que dans une circonstance aussi critique que celle où l'on alloit se trouver, il croyoit qu'il n'étoit pas prudent de laisser le ministère de la guerre vacant, à cause des relations nécessaires avec la garde nationale de Paris; il n'eut point de réponse. Le lendemain 16 se passa de même; il signa encore quelques expéditions absolument nécessaires pour les deux départemens dont il étoit chargé, avec beaucoup d'impatience de se voir libre. Alors tout Paris et l'assemblée savoient que sa démission étoit donnée, et on fut peut-être étonné qu'il n'allât pas comme Roland se présenter lâchement pour en expliquer les motifs.

Il n'eut pendant ces deux jours aucune communication directe avec le château, mais il fit avertir la reine de ses dangers par une dame qu'elle aimoit beaucoup, et

lui fit donner le conseil d'engager son auguste époux à sanctionner les deux décrets, conseil bien dénué d'intérêt personnel, puisque sa démission étoit donnée et acceptée. Il a su depuis, que cette princesse abusée lui avoit su très-mauvais gré de cet avis. Enfin le 17 au matin, il vit entrer chez lui Chambonas à qui il remit le porte-feuille des affaires étrangères, et Lajarre à qui il remit celui de la guerre. Il se retira chez le baron de Schönberg son neveu.

Le nouveau conseil fut composé de Duranton et Lacoste, que le roi força l'un et l'autre à rester, parce que les courtisans calculèrent qu'il falloit qu'il se donnât un air d'impartialité, et peut-être un moyen de traiter de nouveau avec la Gironde, en gardant Duranton qui avoit été entièrement donné par eux. On abusa même de ce bon homme, au point de lui faire contre-signer et porter à l'assemblée le *veto*. Il pensa en être la victime, et il fut trop heureux, trois jours après avoir fait cet acte de foiblesse, de se faire renvoyer, et d'aller se cacher dans sa province.

Quant à Lacoste, il resta malgré lui en place, demandant tous les jours un successeur, ce qui n'étoit pas facile à trouver. Il fut enveloppé dans la catastrophe du 10 août suivant. Ses confrères s'enfuirent; lui qui n'avoit rien à se reprocher, ne se cacha point, il resta à son poste, fut mis en prison, et ensuite en jugement.

Chambonas fut ministre des affaires étrangères; c'étoit un homme aimable qui n'avoit aucune connoissance dans cette partie. Lajarre fut ministre de la guerre; il avoit été de l'état-major parisien de Lafayette. Terrier de Monciel, fameux Feuillant, homme d'esprit, fut ministre de l'intérieur, et Joly, de la même faction, fut ministre des finances.

Ce ministère débuta sous de très-mauvais auspices le 17 juin. Cinq jours après il fut présent aux injures faites au roi dans son appartement. L'espoir de se venger, et les engagemens pris avec Lafayette, le jetèrent dans des mesures téméraires et coupables, qui ont perdu le roi le 10 août. Il s'étoit déjà fait des changemens. Un jeune homme, nommé d'Abancourt, avoit

remplacé Lajarre. Dumouriez, alors à l'armée, n'ayant conservé aucune correspondance à Paris, ne se rappelle pas qui a remplacé Duranton.

Il écrivit encore au roi, pour lui demander pour le 8 au matin un rendez-vous, afin de finir avec lui son dernier travail de comptabilité des dépenses secrètes des affaires étrangères. Cette dernière conférence lui ayant été accordée, il monta au château. Dès qu'on l'y vit, on s'imagina qu'il alloit rentrer en place, et plusieurs personnes l'entourèrent pour le féliciter.

Le roi le reçut dans sa chambre. Ce prince avoit repris son air de bonté. Dumouriez étoit très-ému. Il présenta ses comptes de la dernière quinzaine, car bien différent en cela de ses prédécesseurs, il avoit accoutumé le roi à faire ce travail tous les quinze jours. Il lui apportoit la feuille double, ne contenant que les sommes et les époques, mais sans spécification des personnes à qui l'on payoit. C'étoit cette pièce qu'il envoyoit au comité diplomatique. Mais en même temps il présentoit au roi une feuille détaillée, avec

la liasse de toutes les quittances. Ce prince les examinoit très-curieusement, et dès qu'il avoit signé la grande feuille, le ministre et lui brûloient ensemble et la feuille explicative et les quittances. Ils y mettoient même un grand scrupule. Autrefois le roi gardoit la feuille, mais Dumouriez qui se méfioit de toutes les personnes qui entouroient ce prince, avoit si fort insisté sur sa suppression, que Louis, par honnêteté et pour ne compromettre personne, y avoit consenti.

Quand ce travail fut fini, il lui remit les six feuilles de comptabilité des trois mois qu'il avoit géré ce département; il lui laissa une feuille générale, signée de lui, une autre qui lui donnoit l'état des caisses de ce ministère qu'il laissoit fort riches. Le roi lui donna des marques de satisfaction de la netteté de ce travail, et lui dit: — *Vous allez donc joindre l'armée de Luckner?* — *Oui, sire, je quitte avec délice cette affreuse ville. Je n'ai qu'un regret; vous y êtes en danger.* — *Oui, certainement*, dit Louis en soupirant. — *He bien, sire, vous ne pouvez plus imaginer que je vous parle par quelque intérêt*

personnel; une fois éloigné de votre conseil, je ne vous approcherai plus, c'est par fidélité, c'est par l'attachement le plus pur que j'ose encore une dernière fois vous supplier, pour l'amour de votre patrie, pour votre salut, pour celui de votre couronne, de votre auguste épouse, de vos enfans intéressans, de ne pas persister dans la funeste résolution d'appliquer votre veto aux deux décrets. Cette obstination ne servira à rien, et vous vous perdrez. — Ne m'en parlez plus: mon parti est pris. —

Ah! sire, vous m'aviez dit la même chose lorsque dans cette même chambre, devant la reine, vous me donnâtes votre parole de les sanctionner. — J'ai eu tort, et je m'en repens. — Sire, je ne vous verrai plus, pardonnez-moi ma franchise, j'ai cinquante-trois ans et de l'expérience. Ce n'est pas alors que vous avez eu tort, c'est à présent. On abuse votre conscience sur le décret des prêtres, on vous conduit à la guerre civile, vous êtes sans forces, vous succomberez, et l'histoire, tout en vous plaignant, vous reprochera d'avoir causé les malheurs de la France par des scru-

pules déplacés. Voyez quel ridicule elle a imprimé sur Jacques II. Je crains encore plus pour vous vos amis que vos ennemis.

Le roi étoit assis près de sa table où il venoit de signer. Dumouriez étoit debout à côté de lui, les mains jointes. Louis étend sa main sur les siennes, et lui dit très-douloureusement : *Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur de la France. — Je n'en doute pas, sire,* dit Dumouriez les larmes aux yeux, et pénétré de la plus vive sensibilité ; *vous devez compte à dieu, non seulement de la pureté, mais aussi de l'usage éclairé de vos intentions. Vous croyez sauver la religion ; vous la détruisez. Les prêtres seront massacrés, votre couronne vous sera enlevée. Peut-être même vous, votre épouse, vos enfans! . . !* Il colle sa bouche sur la main de Louis, qui de son côté répand des larmes. Ils restent un moment en silence. . . . .

Le roi lui serroit la main. *Sire, si tous les François vous connoissoient comme moi, tous nos maux seroient bientôt finis. Vous désirez le bonheur de la France ; hé bien, il exige le sacrifice de vos scrupules. Ceux*

qui vous les inspirent sont aveuglés par leur intérêt mal entendu, et par l'esprit de faction qui égare tout le monde dans ce temps de révolution. Vous vous êtes sacrifié dès 1789 à votre nation; continuez, les troubles cesseront, la constitution s'achèvera, les François rentreront dans leur caractère, et le reste de votre règne sera heureux, sa stabilité sera fondée sur des lois fixes. S'il y avoit eu avant vous une constitution, vous n'auriez pas éprouvé tous les maux qui vous assiègent. Vous êtes encore le maître de votre sort, votre ame est pure, croyez-en un homme exempt de factions et de préjugés, qui vous a toujours dit la vérité. — Je m'attens à la mort, dit le roi tristement, *et je la leur pardonne d'avance. Je vous sais gré de votre sensibilité, vous m'avez bien servi, je vous estime, et s'il vient un temps plus heureux, je vous en donnerai des preuves.*

Il se leva précipitamment, et alla se mettre à une fenêtre, au fonds de sa chambre. Dumouriez ramassa lentement ses papiers pour se donner le temps de composer son visage, et de ne pas laisser apercevoir son trouble aux courtisans en

sortant. Cette longue conférence leur avoit surement donné beaucoup de curiosité. Le roi qui l'entendit ouvrir la porte, fit quelques pas pour se rapprocher, et lui dit très-affectueusement: *Adieu, soyez heureux.*

Cette dernière entrevue est toujours restée profondément gravée dans l'ame de Dumouriez. Certainement elle doit s'être souvent retracée à la mémoire de ce monarque infortuné, dans sa prison, et à l'époque de sa mort. Il rencontra en sortant son ami Laporte qu'il vit aussi alors pour la dernière fois; ils s'enfermèrent dans une chambre, il lui raconta en détail cette scène touchante. Laporte lui dit: *tu m'avois conseillé de demander ma retraite, j'en avois eu l'intention, mais j'ai changé de résolution, mon maître est en danger, je partagerai son sort.* — *Si j'étois attaché comme toi au service personnel du roi,* lui répondit son ami, *je penserois et j'agirois de même; j'estime ton dévouement, je t'en aime encore davantage; chacun de nous est fidelle à sa manière; toi à Louis, moi au roi des François; puissions-nous un jour tous les*

doux nous féliciter avec lui de son bonheur. Ils se donnèrent le dernier embrassement avec des larmes.

Il rentra chez lui, et ne retourna plus au château, ni à l'assemblée, ni dans aucun lieu où il auroit pu rencontrer ou des députés de quelque faction qu'ils fussent, ou des ministres, ou des gens de la cour. Vivant pendant neuf jours au sein de l'amitié, avec son neveu et sa nièce, dans un quartier fort éloigné, ne fréquentant que des promenades solitaires avec quelques amis, occupé de sa comptabilité, il apprit le 21 avec la plus grande douleur l'insulte faite au roi; il ne pouvoit lui être d'aucun secours, il se tint renfermé chez lui, et Lacoste vint lui en raconter les détails. La noble tranquillité du roi, le courage majestueux de la reine et de madame Elisabeth, renouvelèrent toute sa sensibilité. Le fidelle Lacoste avoit montré le plus grand courage, et s'étoit toujours tenu auprès du roi. Il lui dit qu'au conseil précédent, à propos d'une dépêche, ce prince avoit fait son éloge. Il pria son ancien collégue de l'assurer de son respect et de son dévouement.

Le 17 et le 18 il avoit été le maître de se venger de Lafayette, si son ame eût été susceptible de crime et de cruauté. Ce général étoit venu à Paris, et s'étoit présenté à l'assemblée nationale avec l'imprudence de se dire le député de son armée dont il s'étoit fait donner les signatures, pour attaquer le ministère et les Jacobins qu'il affectoit toujours de confondre ensemble, bien mal à propos. Sa faction triomphoit par la démission de Dumouriez, et par le choix de quatre ministres qui lui étoient dévoués.

On avoit préparé une partie des gardes nationales qui l'escortèrent à l'assemblée; elle le reçut assez bien, quoique la majorité désapprouvât sa démarche. Les Jacobins furent effrayés de son triomphe, ils voulurent lui opposer un chef, et malgré leur animosité contre Dumouriez, jugeant alors par sa retraite volontaire qu'il avoit été de bonne foi, ils déterrèrent sa demeure, et lui envoyèrent deux députés qui vinrent le solliciter de se rendre aux Jacobins. *Si vous voulez y paroître ce soir,* lui dirent-ils, *cette nuit vous serez vengé. Nous sommes tout prêts; ce disco-*

tenir là une garde de cent hommes autour de sa maison, nous y marcherons cette nuit; nous sommes sûrs du peuple, il périra.

Il frémit de cette proposition. Il leur dit que son intérêt particulier n'étoit rien, que jamais il n'appelleroit personne à son secours quand il voudroit se venger, que ce motif même tout seul suffiroit pour l'empêcher de se montrer aux Jacobins; qu'il n'étoit occupé qu'à finir ses comptes pour se rendre bien vîte à l'armée, que c'étoit là qu'il exerceroit une vengeance conforme à son patriotisme, en proposant à Lafayette un défi contre l'ennemi, à l'imitation des deux centurions de César, *Pulfio* et *Varenus*. C'est ainsi qu'il se débarrassa d'eux, et qu'il évita un massacre qui en seroit résulté, car les deux partis étoient alors très-considérables et très-agités. Cependant celui du roi auroit succombé, comme on le vit trois jours après, par la lâcheté de ses adhérens, lors de l'insulte du 21 juin. A la vérité, Lafayette étoit déjà reparti.

Si le même sentiment qui a guidé Dumouriez dans cette circonstance, a empê-

ché ce général de profiter de son triomphe, il est très-estimable, et cela est fort vraisemblable d'après l'honnêteté connue et la douceur de son caractère. Mais ayant tant fait que de venir à Paris, sûr de plus de la moitié de la garde nationale, il est étonnant qu'il se soit contenté d'une vaine parade, qui est devenue une imprudence, et qui a achevé de perdre sa faction. On l'a jugé alors plus vain qu'ambitieux.

A peine fut-il parti que l'assemblée blâma sa démarche, et la jugea très-répréhensible: elle l'étoit effectivement. Une armée ne peut jamais être un corps délibérant, et le général, en se chargeant d'être son député, se rendoit très-coupable. Après un tel parti il falloit profiter du moment de l'étonnement. Il fut rendu un décret qui défendoit à l'avenir à tout général de quitter son armée sans permission, et depuis, Marat pensa faire tourner ce décret contre le général Dumouriez, qui à son retour de la Champagne, pendant que son armée marchoit, s'étoit rendu à Paris, après avoir prévenu les ministres, uniquement dans l'intention d'arran-

ger

ger avec eux, en quatre jours, les dispositions de la campagne des Pays-bas.

Aucun ministre ne pouvoit quitter Paris avant d'avoir rendu ses comptes, et y être autorisé par un décret. Dumouriez avoit eu deux départemens, mais n'ayant gardé celui de la guerre que trois jours, et ayant eu soin de ne donner aucune signature qui pût le rendre responsable de la comptabilité, il n'avoit réellement à rendre compte que pour le département des affaires étrangères.

Le 22 il écrivit au président de l'assemblée, et lui en voya soncompte, en lui mandant qu'il n'en avoit aucun à produire pour les trois jours qu'il avoit été ministre de la guerre, parce qu'il ne s'y étoit fait aucune dépense que sur la comptabilité de son prédécesseur; il lui annonça qu'il désiroit avoir au plutôt un décret qui le rendît à ses fonctions militaires, et qu'il n'attendoit que ce décret pour partir pour l'armée du maréchal Luckner. Dès le lendemain le rapporteur du comité diplomatique rendit compte de la comptabilité de l'ex-ministre, et ayant dit qu'elle

étoit en règle, il reçut le décret le 24, et partit le 26.

Ce compte étoit très-net et très-court; il étoit en trois parties, sur trois feuilles. La première contenoit la dépense ostensible des trois mois de sa gestion; elle étoit accompagnée des pièces et quittances. On y voyoit les économies qu'il avoit faites, qui laissoient un fonds de caisse considérable, sans toucher au courant. Elle étoit appuyée de la décharge de son successeur Chambonas. La seconde feuille contenoit un certificat signé du roi, de la dépense secrète des deux cent cinquante mille livres par mois, attribuées de tout temps aux affaires étrangères; il restoit sur les sept cent cinquante mille livres des trois mois près de trois cent mille livres. Ainsi cette dépense courante secrète ne s'étoit pas élevée à plus de quatre cent cinquante à cinq cent mille livres, et cependant il y avoit eu pendant le premier mois beaucoup de payemens abusifs sur les *bons* des prédécesseurs. Il y avoit aussi tous les arrérages des pensions secrètes à des étrangers, et quelques dépenses payées sur des ordres verbaux du roi. La troisième par-

tie étoit une feuille à part de la dépense secrète, prise sur les fameux six millions. Elle montoit en tout à quatre cent cinquante mille livres; ainsi il restoit en caisse, chez Amelot, cinq millions cinq cent cinquante mille livres.

La surprise de l'assemblée fut extrême. On avoit dit, publié, imprimé, que Dumouriez avoit certainement mangé ces six millions, puisqu'il n'avoit jamais voulu les confier à son trésorier Bidermann, et on avoit toujours cru qu'il les tenoit chez lui, parce qu'il n'avoit jamais dit qu'il les avoit laissés en dépôt à la caisse nationale. Les députés de tous les partis allèrent eux-mêmes vérifier le fait à la caisse d'Amelot. Les Jacobins y envoyèrent des émissaires, et alors tout le monde rendit justice au désintéressement et à l'économie de cet ex-ministre.

Brissot étoit rapporteur du comité diplomatique; ainsi il falloit que les comptes du général Dumouriez fussent très-exacts pour qu'il n'y trouvât pas à redire. Il étoit lié avec Bidermann et Clavières, et leurs ennemis avoient répandu des pamphlets qui les accusoient de n'être

devenus ennemis du ministre que parce qu'il n'avoit pas voulu remettre entre leurs mains les six millions pour les agioter, et pour soutenir un achat de treize mille actions de la compagnie des Indes. Brissot avoit porté un défi au ministre, en lui prescrivant de démentir cette calomnie; celui-ci n'avoit pas daigné répondre. Le vindicatif Brissot auroit bien voulu trouver jour à attaquer sa comptabilité, mais il fut au contraire forcé de la déclarer exacte.

Ces mêmes Jacobins qui furent justes alors, ont depuis accueilli l'affreuse calomnie d'Hassenfrats, qui l'a accusé d'avoir volé douze cent mille livres sur les marchés des Pays-bas, ou de s'être emparé de l'emprunt d'Anvers, accusation absurde, car il eût fallu qu'il se donnât beaucoup de complices, au lieu que sur les six millons, il en pouvoit mettre un, deux ou trois dans sa poche sans que personne le sût, et sans être obligé d'en rendre compte. Les François furent justes envers lui à l'époque de sa sortie du ministère. Ils ont été injustes depuis, parce que les crimes qu'ils avoient commis dans

l'intervalle, les avoient rendus atroces. Il est bien éloigné de confondre toute la nation dans ce jugement sévère. Tous les honnêtes gens de la France, et c'est encore le plus grand nombre, mais il n'est pas encore temps qu'ils se montrent, ont toujours été justes envers lui, comme lui envers eux.

Quand le règne de l'anarchie et du triomphe des scélérats sera passé, alors ils liront ces mémoires, et la nation entière qui ne peut pas révoquer en doute des faits qui se sont passés sous ses yeux aussi récemment, reconnoîtra le patriotisme vrai de Dumouriez, son désintéressement, son attachement à la constitution et par conséquent au roi constitutionnel, et les services qu'il a rendus à sa patrie politiquement et militairement. Alors elle ne blâmera plus sa conduite, même celle qui a provoqué contre lui le décret barbare de sa proscription : elle en rougira. Alors, s'il est encore d'âge d'être utile à sa patrie, il s'y dévouera de nouveau; s'il est mort, ses voeux auront devancé cette révolution morale qu'il ose prédire avec confiance, parce qu'elle est immanquable,

et qu'elle sera produite par l'excès des maux et par l'impossibilité de soutenir la liberté avec un gouvernement absurde, fondé sur la barbarie, la terreur et la subversion de tous les principes nécessaires au maintien des sociétés humaines.

Il partit de Paris pour l'armée, plus pauvre qu'à son entrée au ministère, après avoir disposé pendant trois mois de plusieurs millions. Il y laissoit le roi égaré par ses perfides conseillers, l'assemblée déchirée par des factions prêtes à éclater, la capitale pleine de désordres et se préparant à la guerre civile, se remplissant de bandits de toutes les provinces sous le nom de fédérés, et de spadassins que la cour vouloit leur opposer, que le peuple désignoit sous l'odieuse appellation de *chevaliers du poignard*.

Il y laissoit la consternation, la méfiance, la haine, qui perçoient au travers de la frivolité des malheureux Parisiens. Il regardoit l'armée comme le seul asyle où un honnête homme pût encore être en sureté. Au moins la mort s'y présentoit sous l'aspect attrayant de la gloire, et n'y étoit pas accompagnée de l'horreur de la

guillotine, de l'assassinat et des fureurs barbares d'une populace sanguinaire. Hé bien, ce tableau qui n'est que trop vrai, est un tableau de l'*Albane* en comparaison de l'enfer de *Michel-Ange*, en comparant ce temps au temps présent.

CHAPITRE X.

Réflexions.

Tels sont les principaux événemens de la vie ministérielle de Dumouriez; elle lui a laissé une impression de répugnance qu'il croit devoir conserver toute sa vie, pour ce genre d'emploi public. Il faut ou un patriotisme à toute épreuve, ou une ambition insatiable, pour aspirer, quelque part que ce soit, à ces places orageuses, environnées de piéges et de calomnies. On n'y découvre que trop que les hommes ne méritent presque pas la peine qu'on se donne pour les gouverner.

Dumouriez rit quelquefois *sardoniquement*, dans sa retraite, des jugemens qu'on a portés sur lui. Quand il est arri-

vé au ministère, les courtisans disoient et imprimoient qu'il n'étoit qu'un soldat de fortune, incapable de mener des affaires politiques où il ne feroit que des sottises. Quand il a commandé une armée, ils affirmoient aux Prussiens et aux Impériaux, qu'il n'étoit qu'un homme de plume qui n'avoit jamais fait la guerre, et qu'il n'y entendoit rien.

Depuis qu'il est retiré des emplois publics avec de la réputation, ils ont imprimé que jusqu'à la révolution il n'avoit été qu'un aventurier intrigant, un espion des ministres, un balayeur de bureaux. On a vu dans les deux premiers livres les détails de son existence, et les moyens par lesquels il étoit parvenu aux mêmes grades qu'eux, au même âge qu'eux. Plût à dieu qu'ils eussent employé les *aventures* de leur jeunesse en de pareils espionnages. Ils n'auroient pas commencé la révolution comme des factieux, ils l'auroient conduite avec sagesse, ils auroient conservé l'estime de la nation, et ils n'auroient pas été *les* premiers auteurs de la mort du roi, soit en le trahissant, soit en l'abandonnant.

Pendant les trois mois de son ministère, Dumouriez a tâché de concilier la constitution et le roi, la nation et Louis XVI. Non seulement personne ne l'a aidé, mais tous les partis se sont tournés contre lui, d'abord l'un après l'autre, ensuite tous à la fois. Un délire universel étoit répandu sur toute la France. Toutes les têtes étoient exagérées, de quelque faction que ce fût. Les uns s'attachoient au roi comme à *Dieu*, et se seroient permis tous les excès pour rétablir leur idole despotique. Le fanatisme de ceux-ci avoit excité un autre fanatisme criminel, celui des Jacobins, qui avoient voué une haine mortelle à tous les rois, et qui de peur d'en avoir, se sont donnés de vils tyrans.

Entre ces deux extrêmes, une bande de fripons, plus ou moins hardis, cherchoient à se faire un état en changeant de partis, et voltigeoient sur les ailes de ces deux armées insensées. Ces héros éphémères de Paris s'élevoient et se renversoient mutuellement. *Liberté* étoit leur mot de ralliement; dans l'esprit du peuple il signifioit *licence*. Alors les fripons du second ordre qui ont voulu remplacer les pre-

miers, y ont ajouté le cri de guerre *égalité*. La populace avoit ses fripons aussi, qui ont calculé que *l'égalité* leur serviroit à s'élever au dessus de *l'aristocratie bourgeoise*. Les jacobins qui ont jugé que c'étoit leur tour de dominer, ont crié à la *république*, ce qui a produit *l'anarchie*.

On ne peut pas faire remonter la nation par les échelons raisonnables qu'elle a descendus avec la rapidité d'une masse qui roule du haut d'une montagne dans un précipice. Le serpent se reploiera sur lui-même. Sa queue, qui est *l'anarchie*, rentrera dans sa gueule, qui est le *despotisme*. Tel est le cercle vicieux des mauvaises institutions. C'est ainsi que les extrêmes se touchent, et que les contraires se guérissent par les contraires.

Il est une grande vérité que l'expérience des malheurs et des crimes de la France doit imprimer profondément dans l'ame de tous les peuples, c'est qu'il existe des droits réels dont ils ne doivent jamais user pour leur bonheur, celui de faire les lois, et celui de la force contre les lois faites. Les nations ne peuvent

pas trop s'éclairer sur le premier de ces droits. Mais alors elles verront qu'elles doivent le déléguer à un très-petit nombre de personnes très-sages et très-expérimentées, quand elles sont forcées d'y avoir recours. Si Lycurgue, Solon, Minos, Numa, Confucius avoient travaillé avec une nombreuse assemblée nationale, ils ne seroient jamais parvenus à faire un code de lois, non plus que le grand Frédéric et Cathérine II.

A force de piller les anciens et les modernes, l'assemblée constituante étoit cependant venue à bout, au milieu de ses orages, de faire un grand et bel ouvrage, la *constitution.* Mais c'étoit une statue d'or, posée sur un pied-d'estal d'argile. La nation n'avoit point la volonté de l'exécuter. Le roi, ou plutôt ses entours, cherchoient à en saper les fondemens, et les constituans eux-mêmes, par haine pour la législature suivante, ont employé le ciseau et le marteau pour la mutiler.

Les puissances étrangères s'en sont mêlées. La cour de France a crié aux autres cours; *vous êtes perdues si la constitution françoise existe;* et malheureusement

elles l'ont crue. Alors le peuple françois a crié aux autres peuples: *levez-vous en masse; joignez-vous à nous.* Les Jacobins ont été plus loin: abusant de tout, ils ont tout détruit, constitution, lois, religion. C'est depuis lors seulement qu'ils ont cessé d'être dangereux, car il n'est pas possible qu'il existe une seule nation qui ne les ait pas en horreur.

La constitution françoise n'eût pas rendu cette nation dangereuse; au contraire, fondée sur une morale pure, sur des principes sages, elle eût garanti ses voisins de son inquiète ambition qui a fait si souvent couler des flots de sang. On y reviendra par nécessité, après avoir épuisé toutes les horreurs de l'anarchie, et peut-être tous les crimes du despotisme. Il est cependant douteux que le dernier puisse s'établir en France, parce que le peuple y a usé et abusé de la liberté. S'il entre en France à la suite des armées étrangères, il ne pourra pas s'y fixer, et la lassitude des dangers et des crimes fera place à la raison, non pas à cette *raison-guillotine* qu'on a substituée en France

aux

aux anciens objets du culte: celle-là sera anéantie après avoir immolé ses auteurs.

Pendant son ministère, Dumouriez gémissoit déjà sur les excès. Ces excès n'étoient que des vétilles auprès de ceux qui ont suivi; et de trois mois en trois mois, ils ont grossi au point d'être devenus des crimes monstrueux. C'est à ce période qu'ils doivent commencer à rétrograder, pour cesser tout-à-fait.

La campagne de 1794 qui va s'ouvrir, doit décider cette crise. Au mois de juin ou juillet au plus tard, le sort de la France doit être fixé. Les départemens demandent la paix, ils sentent leurs maux. La convention et les Jacobins veulent la guerre, ils connoissent leurs dangers. Ils doivent se dire: *la guerre ou la mort*. Le jour de la paix est le signal de la cessation de leur règne, à moins que cette paix ne soit le prix de leur victoire et de l'avilissement de toute l'Europe; ce qui n'est pas probable.

Les alliés et les Jacobins désirent également une bataille, elle sera sanglante et décisive. Les anarchistes doivent la perdre. Alors les départemens détruiront

la convention et les Jacobins. Paris qui a donné l'exemple de l'aveuglement, donnera celui du retour à la raison. Les monstres fuiront, et n'auront aucune retraite sur la terre qu'ils ont souillée de leurs crimes atroces. D'après tous les calculs de probabilité, les Jacobins n'existeront plus aussitôt que la nation aura reçu un grand échec, et que les armées victorieuses s'avanceront vers les bords de la Seine. C'est alors que les honnêtes gens se remontreront, que la nation reprendra son caractère, et que toutes les nations de l'Europe pourront se livrer à l'espoir de la paix.

Puisse cette heureuse époque ramener bientôt la sagesse et l'humanité qui semblent bannies d'une guerre d'un genre si nouveau, et dont les annales du monde, quoique bien remplies de sottises et de cruautés, ne fournissent pas un autre exemple.

Mais combien de familles resteront malheureuses au milieu du bonheur général! Ce n'est que la génération future qui commencera à jouir. Celle-ci est condamnée à la douleur et aux privations.

Tous les habitans de la France, de toutes les factions, ou modérés ou impartiaux, de tous les âges, de tout sexe, de toute condition, sont victimes de cette hideuse révolution. Ceux qu'elle a moissonnés, sont peut-être les moins à plaindre. Ceux qui y ont joué un rôle quelqu'il soit, ont mené une vie malheureuse. Les plus raisonnables ont été calomniés; la vertu, les principes n'ont garanti personne.

Vouloir être sage au milieu des foux, est plus ridicule que vouloir être fou au milieu des sages. C'est ce qui est arrivé à quelques hommes, qui pénétrés de la bonté du principe, ont eu la chimérique présomption de croire qu'ils arrêteroient la fougue des passions de leurs concitoyens; c'est ainsi que Dumourïez est sorti du ministère; haï de toutes les factions, parce que c'étoient des factions, et qu'il est resté impartial. Il ne se reproche point sa conduite, mais il regrette la part qu'il a eue, malgré lui, aux affaires publiques. Il lui importe d'être jugé par ses contemporains, parce que les faits sont récens. On peut bien dénaturer ses intentions, mais

on ne peut pas altérer les faits, et ils écrasent la calomnie.

Il espère que les François liront ces mémoires, terminés le 10 février 1794, qu'ils seront alors revenus de leur ivresse, qu'ils reconnoîtront, de quelque faction qu'ils soient, que sa plume, son coeur, sa tête et son épée ont été utiles à sa patrie dans cette crise terrible; qu'il l'a servie tant qu'il a pu le faire sans crime; que c'est la scélératesse des Marat et des autres assassins de Louis qui l'a forcé à la quitter; que son insurrection n'étoit que contre des monstres, et que dès qu'il a prévu qu'elle pourroit tourner au profit de l'ambition étrangère et au détriment de sa patrie, il a abandonné ses armes, ne voulant pas servir contr'elle, quoique calomnié, proscrit et sa tête mise à prix. Il espère tout du temps et de l'école de l'adversité, pour une nation digne d'un meilleur sort. Ses crimes s'effaceront, et non seulement elle reprendra ses vertus, mais elle en acquerra deux nouvelles qui lui ont toujours manqué, la modération et la prudence.

FIN DU LIVRE IV.

10 1946

